

A I M F

XXIV^{ème} Assemblée générale

"Rôle et moyens des villes
dans le développement durable et la solidarité"

OUAGADOUGOU

23 et 25 novembre 2004



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES ET RESPONSABLES DES CAPITALES ET METROPOLES
PARTIELLEMENT OU ENTIEREMENT FRANCOPHONES

SOMMAIRE

Liste des participants.....	3
Programme	9

ASSEMBLEE GENERALE

SÉANCE INAUGURALE

Mardi 23 novembre à 16 h 00

- Introduction de M. Mamadou Coulibaly, Directeur de la Communication et des Relations publiques de Ouagadougou	15
- Discours de bienvenue de M. Simon Compaoré, Maire de Ouagadougou, Trésorier de l'AIMF.....	17
- Discours de M. Soumaïla Cissé, Ancien Ministre du Mali, Président de la Commission de l'UEMOA.....	21
- Discours de M. Bertrand Delanoë, Maire de Paris, Président de l'AIMF.....	25
- Discours de Son Exc. M. Paramanga Ernest Yonly, Premier Ministre, Chef du gouvernement du Burkina Faso	29

SÉANCE PLENIERE

Première séance plénière

Mercredi 24 novembre à 08 h 00

- Mise à jour de la liste des membres de l'AIMF	33
- Approbation du compte rendu de la XXIII ^{ème} Assemblée générale tenue à Dakar.....	34
- Rapport d'activité présenté par le Secrétaire général.....	34
- Modification des statuts et du règlement intérieur.....	36
- Rapport financier présenté par le Trésorier.....	49
- Rapport du Commissaire aux Comptes.....	53

Deuxième séance plénière

Mercredi 24 novembre à 10 h 20

- Election des membres du Bureau	69
--	----

Troisième séance plénière

Jeudi 25 novembre à 15 h 00

- Adoption du projet de budget 2005.....	71
- Admission de nouveaux membres	72
- Adoption de la résolution des maires francophones sur le développement durable	73
- Fixation de la date, du lieu et du thème des prochaines manifestations de l'AIMF.....	74

SEANCE DE CLOTURE

Jeudi 25 novembre à 17 h 00

- Discours de M. Simon Compaoré, Maire de Ouagadougou, Trésorier de l'AIMF	77
- Discours de M. Zéphirin Diabré, Ancien Ministre du Burkina Faso, Administrateur associé du PNUD.....	79
- Discours de M. Bertrand Delanoë, Maire de Paris, Président de l'AIMF	81
- Discours de S. Exc. M. Abdou Diouf, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie.....	85
- Discours de S. Exc. M. Jacques Chirac, Président de la République française, Président d'honneur de l'AIMF	89

ROLE ET MOYENS DES VILLES DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA SOLIDARITE

- Présentation du thème	93
- Exposé introductif de M. Jean-Pierre Elong Mbassi (PDM)	97
- Synthèse des commissions.....	105
- Contributions des villes	113

LISTE DES PARTICIPANTS

MAIRES OU REPRESENTANTS DE MAIRES

ANTANANARIVO (Madagascar)

- M. Patrick Xavier RAMIARAMANANA, Maire de la Commune Urbaine
- M. Lalaonirina RAHAMEFY, Directeur général du Bureau du développement
- M. Éric RAKOTONARIVO, Directeur de Cabinet

AOSTE (Italie)

- M. Carlo PERRIN

BAMAKO (Mali)

- M. Moussa Badoulaye TRAORE, Maire
- M. Badara Alou TRAORE, Secrétaire permanent du Comité national de Jumelage
- M. Amadou DOUMBIA, Directeur de Cabinet

BANFORA (Burkina Faso)

- M. Yacouba Couloï SAGNON, Maire
- M. Karim TRAORE, Directeur des services municipaux

BEYROUTH (Liban)

- M. Rachid JALKH, Maire Adjoint chargé de la Francophonie

BOBO-DIOULASSO (Burkina Faso)

- M. Célestin Bayo KOUSSOUBE, Maire
- M. Bakary Alexandre SANOU, Premier adjoint au Maire

BRAZZAVILLE (Congo)

- M. Hugues NGOUELONDELE, Député-Maire
- M. Évariste MIAKAKARILA, Directeur des relations extérieures et de la coopération

BUJUMBURA (Burundi)

- M. Pontien NIYONGABO, Maire
- M. Alain le CAVORZIN, Chef de projet

CASABLANCA (Maroc)

- M. Mohamed SAJID, Président du Conseil de la ville

COTONOU (Bénin)

- M. Nicéphore SOGLO, Maire
- M. Emmanuel LOKO, Chef du 11^{ème} arrondissement
- M. Joël Thimothée GODONOU, Chef du Protocole
- M. Denis AMOUSSOU-YENE, Chargé de mission aux affaires politiques
- M. Germain GLAGO, Assistant du Maire

DIEGO SUAREZ (Madagascar)

- M. Rolland Yves SYLVAIN, Maire

DOLISIE (Congo)

- M. Jean-Michel MAVOUNGOU-NGOT, Président du Conseil Municipal, Maire de la ville
- M. Gilbert AWANDZA, Administrateur Maire du 2^{ème} arrondissement
- M. Christian Roger DIELLA, Conseiller municipal, chargé de la communication

DOUALA (Cameroun)

- M. Édouard ETONDE EKOTO, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine
- M. Barthélémy KON TCHUENTE, Chef de la division de la Communication
- Madame Françoise FONING, Député-Maire de la Commune urbaine d'arrondissement de Douala V
- Mademoiselle Alvine CHOULA

EDEA (Cameroun)

- M. Albert BITJOKA, Conseiller municipal chargé de la coopération décentralisée

FRANCEVILLE (Gabon)

- M. Maurice NDZIBA, Maire de la commune
- M. Joachim LEKOGO, Deuxième adjoint

GAO (Mali)

- M. Ali Alassane TOURE, Maire
- M. Aboubacar Albachar TOURE, Deuxième adjoint au maire

GAROUA (Cameroun)

- M. Mohamadou AHIDJO, Président du Conseil Municipal
- M. Boubakari Haman BELLO, Directeur des Affaires administratives, financières et sociales

GATINEAU (Canada)

- M. Melvin JOMPHE, Directeur de Cabinet

GENEVE (Suisse)

- M. Christian FERRAZINO, Vice Maire, délégué à la Francophonie
- Mme Laurence WIEDMER, Cheffe du service des relations extérieures
- M. Alain CLERC, Conseiller pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication
- M. Serge BIMPAGE, Attaché de presse

HÔ CHI MINH-VILLE (Vietnam)

- M. Lê QUOC HUNG, Directeur du service des relations extérieures
- M. Nguyen NGOC LAN, Officier au service des relations extérieures

- HUE (Vietnam)
- M. Truong MINH DUC, Assistant
- KARA (Togo)
- M. Ayenam Esbodna AMAOU, Maire
 - Mme Méyékiya ASSIH HEYOU, Déléguée spéciale
- KAYE (Mali)
- M. Hamidou KONE
- KINSHASA (République démocratique du Congo)
- M. BINDA Phumu Malonda, Vice-Gouverneur
 - M. FWELO MADIADI Liévin, Conseiller politique
 - M. MBOYO Henri-Paul, Conseiller juridique
 - M. NE MBOMA, Conseiller communication
- LIBREVILLE (Gabon)
- M. Raymond Placide NDONG-MEYO, Maire adjoint de la commune
 - M. Maixent NGOUNGA, Chef de projet
- LIEGE (Belgique)
- M. Willy DEMEYER, Bourgmestre
- LOKOSSA (Bénin)
- M. Raoul Akodjigbé HOUSSOU, Maire
 - M. Jean-Marie Ephiphane TOSSA, Ingénieur Agronome, Président de la Commission Affaires économiques et financières
- LOME (Togo)
- M. Yawovi Léandre GBENYEDZI, Président de la Délégation spéciale du 3^{ème} arrondissement
 - M. Tchalim Tagba ATAFEYINAM, Secrétaire général
- LUBUMBASHI (R. D. Congo)
- M. Floribert KASEBA MAKUNKO, Maire
- LUXEMBOURG (Luxembourg)
- M. Paul HELMINGER, Bourgmestre
- LYON (France)
- M. Jean-Michel DACLIN, Adjoint au Maire
 - M. Pierre LAREAL, Adjoint au Maire
 - M. Jacques PETRIMENT
- MONTREAL (Canada)
- Mme Marie CINQ-MARS, Conseillère, arrondissement d'Outremont
 - Mme Colette ROBITAILLE, Conseillère en affaires internationales
- MOPTI (Mali)
- M. Amadou BOCOUM, Premier adjoint au Maire
 - M. Moumouni TRAORE, Conseiller Municipal
- MORONI (Comores)
- M. El-Macelie SAID JAFFAR, Maire
 - Madame Fatouma Abdallah ALI, Adjointe au maire chargée de l'environnement
- MUTSAMUDU (Comores)
- M. Aboubacar SAID ALI, Maire
- N'DJAMENA (Tchad)
- M. Dago YACOUB, Maire, Président de l'Association des Communes du Tchad
 - M. Mahamat AHMAT CHOUKOU, Secrétaire général du ministère de l'Administration du Territoire
- NGAOUNDERE (Cameroun)
- M. Elhadji Djidji ISSA YAYA, Maire
 - M. Nana HAYATOU, Président de la Commission coopération et Jumelage
- NIAMEY (Niger)
- M. Omar DIA, Conseiller
- OUAGADOUGOU (Burkina Faso)
- M. Simon COMPAORE, Maire, Président du Conseil municipal
 - M. Boureima BOUGOUMA, Gouverneur de la Région du Centre
 - M. Khalil BARA, Haut-Commissaire de la Province du Kadiogo
 - M. Martin OUEDRAOGO, 1^{er} Adjoint au Maire
 - M. Jean Christophe ILBOUDO, 2^{ème} Adjoint au Maire
 - M. Marin Casimir ILBOUDO, Maire de l'Arrondissement de Baskuy
 - Mme Zénabou DRABO, Maire de l'Arrondissement de Bogodogo
 - Mme Séraphine Solange OUEDRAOGO, Maire de l'Arrondissement de Boulmiougou
 - M. Zakaria SAWADOGO, Maire de l'Arrondissement de Nongr-Mâssom
 - M. Pascal T. OUEDRAOGO, Maire de l'Arrondissement de Sig-Noghin
 - M. Hervé Magloire KAM, Maire de la Commune de Diébougou
 - M. Dominique O. OUEDRAOGO, Maire de Gourcy
 - M. Mihemba Louis Armand OUALI, Maire de Gaoua
 - Mme Elisabeth KONDE, Maire de la Commune de Dédougou
 - M. Pierre TOE, Maire de la Commune de Toma
 - M. Aimé Maxime ONADJA, Maire de la Commune de Pama
 - M. Kouka Edouard NANEMA, Maire de la Commune de de Yako
 - M. Noël SOURWEMA, Député, 1^{er} Adjoint au Maire de l'Arrondissement de Baskuy
 - Mme Pauline TRAORE, 2^{ème} Adjointe au Maire de l'Arrondissement de Baskuy
 - M. Abdoulaye OUEDRAOGO, 1^{er} Adjoint au Maire de l'Arrondissement de Bogodogo
 - Mme Patricia YODA, 2^{ème} Adjointe au Maire de l'Arrondissement de Bogodogo
 - Mme Rose COMPAORE, 2^{ème} Adjointe au Maire de l'Arrondissement de Boulmiougou

- M. Anatole I. BONKOUNGOU, 1^{er} Adjoint au Maire de l'Arrondissement de Nongr-Mâassom
 - M. Basile N. KABORE, 2^{ème} Adjoint au Maire de Nongr-Mâassom
 - M. Albert BAMAGO, 1^{er} Adjoint au Maire de l'Arrondissement de Sig-Noghin
 - M. Albert OUEDRAOGO, 2^{ème} Adjoint au Maire de l'Arrondissement de Sig-Nohin
 - Docteur Tibo Richard ZONGO, Directeur de Cabinet du Maire
 - M. Ibrahima COULIBALY, Secrétaire Général de la Commune
 - M. Adama ZERBO, Directeur des Relations Internationales
 - M. Rasmané GANEMTORE, Directeur du Protocole Municipal
 - M. Mamadou Ramcy COULIBALY, Directeur de la Communication et des Relations Publiques
 - Mme Minata OUEDRAOGO SANOU, Directrice des Affaires Financières et du Budget
 - M. OUATTARA, Trésorier Principal de Ouagadougou
 - M. Barthélemy TOE, Directeur des Services Techniques Municipaux
 - M. Jean Noël ILBOUDO, Directeur de la Propreté
 - M. Issa SAWADOGO, Directeur des Aménagements Paysagers
 - M. Albert OUEDRAOGO, Directeur des Services Informatiques
- OUAHIGOUYA (Burkina Faso)
- M. Joseph ZOROME, Conseiller municipal
- OYEM (Gabon)
- M. Vincent Essone MENGUE, Maire
- PARAKOU (Bénin)
- M. Rachidi GBADAMASSI, Maire
 - M. Alimatou Ali YERIMA, Juriste, Chef de service du Registre Foncier Urbain (REU)
- PARIS (France)
- M. Bertrand DELANOE, Maire
 - M. Pierre SCHAPIRA, Adjoint au Maire chargé des relations internationales et de la Francophonie
 - M. Stéphane VISCONTI, Délégué général aux relations internationales et de la Francophonie
 - Mme Colombe BROSSEL, Conseillère de Paris
 - M. Jean-Pierre PIERRE-BLOCH, Conseiller de Paris
 - M. Lionel BORDEAUX, Attaché de presse
- PHNOM PENH (Cambodge)
- M. Chev Kim HENG, Vice-Gouverneur
 - M. Nak TANAVUTH, Directeur des relations internationales
- POINTE-NOIRE (Congo)
- M. Roland BOUITI-VIAUDO, Président du Bureau Exécutif du Conseil municipal, Député-Maire
 - M. Jean OYANDZA, Conseiller municipal
- PORT AU PRINCE (Haïti)
- Mme Yanick MEZILE, Maire adjoint
 - M. Maurice PROSPER, Maire de Pétion Ville
- PORTO-NOVO (Bénin)
- M. Jean-Baptiste AHOUSSINOU, Maire du 5^{ème} arrondissement de la ville de Porto-Novo
 - M. M. Serge Patrick B. AHOUANVOEDO, Chargé de la Coopération décentralisée
- PRAIA (Cap Vert)
- M. José Antonio PINA, Conseiller du Maire
- QUEBEC (Canada)
- M. Jean-Paul L'ALLIER, Maire
 - M. Raymond BENOIT, Chef de Cabinet
- SAINT-LOUIS (Sénégal)
- M. Latyr FALL, Conseiller municipal
 - M. Fall KADER, Conseiller
- SIKASSO (Mali)
- M. Mama SYLLA, Maire
 - M. Missa SAMAKE, Deuxième adjoint au Maire
- TANGER (Maroc)
- M. Mohamed KHARCHICH, Adjoint au Maire
- TENKODOGO (Burkina Faso)
- M. Alassane ZAKANE, Maire
 - M. Adama KOANDA, Conseiller municipal
- THIES (Sénégal)
- M. Mamadou LO, Adjoint au Maire
 - M. Mohamed Makhfou FAYE, Conseiller municipal
- TUNIS (Tunisie)
- M. Abbès MOHSEN, Maire
- YAOUNDE (Cameroun)
- M. Gilbert TSIMI EVOUNA, Délégué adjoint du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine
 - M. Jean-Marie ETOUNDI, Directeur de Cabinet
 - Mme Jeanne OTTOU, Maire de Yaoundé IV
 - M. Roger Emmanuel Bidima BIDIMA, Gestionnaire de micro financement, Yaoundé IV
- ZIGUINCHOR (Sénégal)
- M. Yaya MANE, Directeur de Cabinet
- ZINDER (Niger)
- M. Aboubacar SOULEYMANE, Secrétaire général

Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL)

- M. Jacques GODFRAIN, Président, Député de l'Aveyron

Agence intergouvernementale de la Francophonie

- M. Roger DEHAYBE, Administrateur général

Comité international des jeux de la Francophonie (CIJF)

- M. Michel DACH, Secrétaire exécutif

Ministère français délégué à la Coopération, au Développement et à la Francophonie

- M. Xavier DARCOS, Ministre délégué

Ministère français des Affaires étrangères – Service des Affaires francophones

- M. Michel VANDEPOORTER, Chef du service des Affaires francophones
- Mme Martine BAILLY, Adjointe au chef du service des Affaires francophones
- M. Gérard BLONDEL, Chargé de mission

Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP)

- M. Pierre MANSAT, Vice-Président du SIAAP, adjoint au Maire de Paris chargé des relations avec les collectivités territoriales

Union internationale de la Presse Francophone (UPF)

- M. Georges GROS, Secrétaire général international

Communauté française de Belgique

- M. William ANCION, Délégué général

Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)

- Mme Elisabeth GATEAU, Secrétaire générale
- M. Mohamed BOUSSRAOUI, Chargé de mission

Cités Unies France

- M. Michel ROUX, Adjoint au Maire de Chambéry, membre du Bureau Exécutif et président du groupe pays Burkina Faso de Cités Unies France

Association francophone internationale de coopération décentralisée (AFICOD)

- M. Yves TAVERNIER, Président, Maire de Dourdan
- M. Souty TOURE, Maire de Tambacounda, ancien ministre sénégalais de la Décentralisation

Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)

- M. El Habib BENESSAHRAOUI, Directeur exécutif

Commune et villes unies du Cameroun (CVUC)

- M. Émile ANDZE ANDZE, Président, Député-Maire de Yaoundé I

Union des villes et communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI)

- M. François AMICHIA, Président, Maire de Treichville

Association des municipalités du Burkina Faso (AMBF)

- M. Boniface COULIBALY, Secrétaire permanent

Association des municipalités du Mali (AMM)

- M. Abdel Kader SIDIBE, Secrétaire général, Maire de la Commune III du district de Bamako

Association des villes et communes du Niger (AVCN)

- M. Mamadou GARBA, Secrétaire permanent

Villes unies contre la pauvreté

- M. Éric BURKHARD, Secrétaire général
- M. Jean-Marc MARTIN DU THEIL, Chargé de communication

Union des Communes du Togo (UCT)

- M. Joachim A. M. HUNLEDE, Secrétaire permanent

Ecole Polytechnique de Lausanne

- Pr Marc SOUTTER

Fédération internationale des professeurs de français

- Mme Martine FONTAINE, Secrétaire générale

INTERVENANTS

- M. Soumaïla CISSE, Ancien Ministre du Mali, Président de la Commission de l'UEMOA
- M. Zéphirin DIABRE, Ancien Ministre du Burkina Faso, Administrateur associé du PNUD
- M. Jean-Pierre ELONG M'BASSI, Directeur du Programme pour le Développement Municipal
- M. Augustin Marie-Gervais LOADA, Professeur de Sciences Politiques, Directeur du Centre pour la Gouvernance Démocratique

SECRETARIAT PERMANENT

- M. Pierre FIGEAC, Secrétaire permanent
- M. Pierre BAILLET, Chef de Cabinet
- M. Jean-Marie RENNO, Conseiller en projets informatiques
- M. Raymond LEBRET, Conseiller en projets urbains
- M. Bruno LEUVREY, Chargé de mission
- Mademoiselle Wanda HOESCH, Chargée de mission
- Mademoiselle Maguy CAPITOLIN, Secrétaire
- Mme Patricia DOBARIA, Secrétaire
- Mme Nathalie GURDEBEKE, Secrétaire

- M. Jean-Claude BACHER, Commissaire aux comptes inscrit près la Cour d'Appel de Paris

PROGRAMME

Mardi 23 novembre

- 16 h 00 Séance solennelle d'ouverture de la XXIV^{ème} Assemblée générale :
- Discours de bienvenue de M. Simon COMPAORE, Maire de Ouagadougou, Trésorier de l'AIMF
 - Discours de M. Soumaïla CISSE, Ancien Ministre du Mali, Président de la Commission de l'UEMOA
 - Discours de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, Président de l'AIMF
 - Discours de Son Exc. M. Paramanga Ernest YONLY, Premier Ministre, Chef du Gouvernement du Burkina Faso
- 18 h 00 Photo souvenir
- 20 h 00 Dîner officiel

Mercredi 24 novembre

- 08 h 00 Assemblée générale, première séance plénière
- 10 h 20 Assemblée générale, deuxième séance plénière
Présentation du thème des commissions :
- 12 h 30 Déjeuner
- 15 h 00 Travaux en commissions
- Commission 1 : "Gouvernance locale et citoyenneté"
 - Commission 2 : "Villes et politiques de développement durable"
- 19 h 30 Dîner officiel

Jeudi 25 novembre

- 08 h 30 Inauguration du Lycée de Sig-Noghin
- 11 h 30 Inauguration du Centre municipal polyvalent de jeunesse de l'arrondissement de Bogodogo
- 12 h 15 Visite du Centre buccodentaire
- 13 h 00 Déjeuner
- 15 h 00 Assemblée générale, troisième séance plénière
- 16 h 00 Conférence de presse
- 17 h 00 Séance solennelle de clôture
- Discours de M. Simon COMPAORE, Maire de Ouagadougou
 - Discours de M. Zéphirin DIABLE, Ancien Ministre du Burkina Faso, Administrateur associé du PNUD
 - Discours de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, Président de l'AIMF
 - Discours de S. Exc. M. Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie
 - Discours de S. Exc. M. Jacques CHIRAC, Président de la République française, Président d'honneur de l'AIMF

ASSEMBLEE GENERALE

SEANCE INAUGURALE

Introduction de M. Mamadou COULIBALY

Directeur le la Communication et des Relations publiques de Ouagadougou

Monsieur le Ministre, chef du Gouvernement, représentant Son Excellence Monsieur le Président du Faso,
Excellence, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Monsieur le Vice-Président de la Cour constitutionnelle,
Messieurs les anciens Chefs d'Etat du Burkina Faso et du Bénin,
Messieurs les Présidents d'institution,
Monsieur le Président de l'UEMOA,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement du Burkina Faso,
Monsieur le chef d'état major général des armées,
Excellences, Mesdames et Messieurs les chefs de missions diplomatiques,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales et interafricaines,
Honorables députés,
Monsieur le Haut Commissaire de la Province du Kadiogo,
Monsieur le Maire de Paris, Président de l'Association internationale des maires francophones,
Messieurs les membres du Bureau de l'AIMF,
Monsieur le Maire de la ville de Ouagadougou, Président de l'Association des municipalités du Burkina Faso,
Autorités coutumières et religieuses,
Autorités militaires et paramilitaires,
Mesdames et Messieurs les Maire des villes membres de l'AIMF,
Mesdames et Messieurs les Maires d'arrondissements,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

Ce rendez-vous de Ouagadougou est une étape symbolique dans la vie de l'AIMF. 2004 est une année singulière pour l'Association internationale des maires francophones, une année anniversaire, car cela fait 25 ans que l'AIMF a vu le jour sur les rives du Saint-Laurent, sous l'impulsion de ses pères fondateurs, qui sont Messieurs Jacques Chirac et Jean Pelletier. Tour à tour, opérateur associée, puis opérateur à part entière de la Francophonie, l'Association internationale des maires francophone, parce que si vivante, si riche en histoire humaine d'ici et d'ailleurs, est devenue aujourd'hui le maître d'œuvre de nombreux projets de coopération urbaine d'envergure.

Aux portes de la maturité, notre association souffle ses 25 bougies à Ouagadougou. Insigne honneur pour la capitale du cinéma et de l'artisanat africain, au cœur du royaume des Mossé, dans la capitale du pays des hommes intègres. Ici, à Ouagadougou, s'expriment avec éloquence l'amitié, la solidarité et l'efficacité, les trois maîtres mots qui résument l'esprit de l'AIMF et guident ses actions. L'occasion pour l'ensemble des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones de procéder à une réflexion. Une réflexion devant mener à contribuer au développement durable des villes à travers une solidarité acquise des actions concrètes d'échanges et de coopération.

Excellence, Monsieur le Premier Ministre, distingués invités, le cérémonial qui consacrera dans quelques instants l'ouverture officielle des travaux de la XXIV^{ème} Assemblée générale de l'AIMF s'articulera autour de quatre interventions. L'insigne honneur reviendra à Monsieur le Maire de la ville Ouagadougou d'ouvrir la scène. Viendront, tour à tour à cette tribune : Monsieur le Maire de Paris et Monsieur le Président de la commission de l'UEMOA ; le discours solennel d'ouverture de cette Assemblée générale, sera prononcé par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, chef du gouvernement représentant Son Excellence Monsieur le Président du Faso.

Simon COMPAORE

Maire de Ouagadougou

Trésorier de l'AIMF

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, représentant son Excellence
Monsieur le Président du Faso, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres,
Monsieur le Président de l'AIMF,
Messieurs les Présidents de l'Assemblée nationale et du Conseil Constitutionnel,
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement,
Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,
Excellence, Messieurs les ambassadeurs,
Mesdames, Messieurs les Représentants des organisations internationales et inter-africaines,
Chers Collègues,
Chers amis,
Distingués invités en vos divers grades, titres et qualités,

Permettez-moi tout d'abord de vous dire combien je me réjouis et avec moi, l'ensemble des citoyens de Ouagadougou de l'honneur fait à la patrie des hommes intègres : le Burkina Faso ; à travers le choix de notre capitale pour abriter les assises de la XXIV^{ème} Assemblée générale de l'AIMF.

Chers amis membres de l'AIMF,

Les Ouagalais se sentent d'autant plus honorés qu'ils ont pleinement conscience qu'en portant votre choix sur leur ville vous avez pris le parti de minorer les mille handicaps que représente la faiblesse de nos moyens matériels pour mettre plutôt en exergue les valeurs d'ouverture, de tolérance, de solidarités propres à la famille francophone.

Aussi, Ouagadougou vous accueille parée de sa toilette des grands jours et vous offre de tout cœur son hospitalité toute africaine et son amitié.

Distingués invités et chers amis !

C'est comblé, que je voudrais, au nom des populations, de mes collègues du Conseil municipal, en celui du comité communal d'organisation de la XXIV^{ème} Assemblée générale de l'AIMF et au mien propre souhaiter à tous nos illustres hôtes la bienvenue à Ouagadougou : Ney Waongo !

Bien évidemment, si Ouagadougou s'enorgueillit à bon droit d'avoir tout mis en œuvre pour se montrer digne de tant d'éminents visiteurs, nous sommes loin de penser que l'organisation ne comporterait aucune faille.

C'est pourquoi je sollicite d'avance l'indulgence des uns et des autres, pour toutes les imperfections qu'il vous sera donné de constater ça et là, durant ces quelques jours de retrouvailles.

Retrouvailles, oui ! C'est bien le mot ! Elle est devenue à elle seule toute une institution dans la vie notre association. Ce qui confirme l'idée que pour les causes justes, le triomphe ne demande que le temps d'un délai.

En effet, depuis sa création officielle en 1979, à Québec au Canada, il est advenu une tradition pour nous, membres de l'AIMF, de nous retrouver pour échanger sur nos expériences réciproques, discuter de nos préoccupations communes, ou tout simplement, partager nos savoirs ou savoir-faire, dans ce vaste domaine de la gestion urbaine.

Réseau de solidarité grâce à une coopération décentralisée très active, il y a bien longtemps, qu'au sein de l'AIMF, notre conviction est faite que notre unité et notre diversité sont des atouts irremplaçables dans notre quête renouvelée de réponses appropriées aux défis majeurs du millénaire.

Cette foi en l'expression plurielle de nos valeurs et dans le dialogue des cultures aura été l'une des clés de la construction de la capacité qu'a l'AIMF à apporter sa part de réponse contributive aux grandes questions qui interpellent les gestionnaires de cités que nous sommes. Qu'il me soit permis alors de rappeler ici nos réflexions antérieures liées au développement économique et social, sans oublier la violence urbaine, l'environnement, la rencontre des cultures, ou encore les mouvements migratoires.

La pratique de l'échange a donc fait naître en notre sein une intelligence collective, une intelligence partagée.

Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Chers collègues, à la vérité, comme Monsieur Joudain qui faisait de la prose sans le savoir, à l'AIMF on faisait du développement durable sans le proclamer.

Toutefois, sans nier nos acquis, le XXI^{ème} siècle a sonné la fin de nos certitudes, mondialisation rimant avec instabilité et complexité, notre mouvement ne saurait être à la hauteur des enjeux du moment, sans une solidarité renouvelée fondée sur une éthique de justice et de partage.

Et pour cause !

La ville se révèle être le concentré des déséquilibres qui menacent gravement le devenir de notre humanité.

Dans le même temps, il apparaît clairement que la problématique du développement durable se pose aux villes de façon presque identique, quelles que soient leurs différences.

On est donc fondé à penser que les responsables politiques des villes que nous sommes, ont à résoudre des problèmes analogues en matière de stratégie et de gestion urbaine.

Ce faisant, dans l'optique d'une démarche prospective, il nous revient de faire de l'AIMF le catalyseur de nos expériences positives dans le sens d'une quête de réponses adaptées à l'infinie diversité de nos situations.

Cette vision renouvelée de nous-mêmes et de notre action s'impose au regard de ce que la mondialisation, comme forme ultime de démocratie et du marché, cache mal en maints endroits du globe un recul effarant de l'humanité.

J'en voudrais pour preuve l'Afrique, toute assaillie de nombreux maux que sont l'analphabétisme, la pauvreté, les pandémies et surtout les guerres.

Mais par-delà les images choquantes, la question qui mérite d'être posée reste de savoir ce qui justifie de pareilles atrocités ? Et c'est là hélas que le bât blesse.

Mille fois hélas, on tombe des nues lorsqu'on découvre que c'est une simple méconnaissance de ce que recommandait le philosophe Emmanuel Kant qui nous vaut tant d'horreurs

Je cite "agis de telle sorte que tu traites l'humanité aussi bien dans ta personne que dans la personne de tout autre, toujours en même temps, comme une fin et jamais comme un moyen".

Excellence, Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Président de l'AIMF,

Je voudrais dire qu'à l'AIMF, nous gardons résolument l'espoir d'un monde apaisé, fraternel et solidaire.

Et c'est cet optimisme, loin d'être béat qui trouve sa raison d'être dans notre engagement dans la Francophonie, qui est synonyme de respect de l'autre. En tout cas, c'est le sens que je donne aux propos du Général de Gaulle, lorsque celui-ci affirme : "La Francophonie c'est avant tout le partage d'une figure commune dans laquelle aucun arbre ne cherche à étouffer les autres de son ombre".

Il serait donc loisible d'admettre que la Francophonie constitue une chance pour l'humanité, car la préservation de la diversité des civilisations est une voie nécessaire pour arriver au dialogue interculturel garant de la paix de par le monde.

Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Distingués invités, les impératifs du moment représentent pour nous, maires, une forte interpellation à bâtir des villes avec le souci de faire coïncider l'urbain et l'humain. En clair, la ville doit cesser d'apparaître comme un monstre qui dévore pour être le creuset de l'expression citoyenne et de la vie démocratique par excellence.

Il reste cependant, que l'avenir n'est pas déterminé à l'avance. Il se construit et c'est ce qui me fait répéter à l'envie à mes concitoyens que Ouagadougou sera ce qu'ils voudront qu'elle soit.

Chers Collègues, chers amis membres de l'AIMF, comment réussir alors une si vaste entreprise sans que ne soit repensée notre stratégie d'action à la lumière :

primo, de ce que la ville aspire à être le tremplin de l'expression de la citoyenneté, de la vie démocratique et des libertés ?

secundo, du développement vertigineux des villes ?

Cette démarche participe, du reste, d'une certaine logique de la mondialisation, à savoir penser globalement, pour agir localement, ou si l'on préfère, construire une identité locale pour servir un destin global.

Ainsi, la ville reste avant tout le niveau d'apprentissage de base de la démocratie et de la citoyenneté. Elle est le territoire où il est plus simple pour un citoyen d'accéder au débat public et d'y participer.

C'est le lieu de rappeler que nous sommes partie prenante de la déclaration de Bamako, faite à l'issue du Symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, déclaration qui demeure notre engagement collectif des plus solennels à promouvoir la démocratie en tant que valeur universelle.

Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Monsieur le Président de l'AIMF, Chers Collègues, le deuxième volet de ma réflexion à l'heure des grandes mutations tient au phénomène urbain lui-même. Et c'est peut-être le lieu de confesser je cite "La pierre dédaignée par les bâtisseurs est devenue une pierre d'angle" pour reprendre les écritures.

Au demeurant, je me risque d'affirmer que jusqu'ici, l'humanité n'a pas paru prendre l'exacte mesure des questionnements multiples que lui dicte la redoutable croissance des villes.

Or, il se trouve qu'à l'heure de la mondialisation et du développement durable, c'est à l'échelle de la métropole, c'est-à-dire une ville et sa région, qu'il convient d'organiser nos rapports avec les transports, la communication, l'eau, l'air, l'énergie, les sols ou l'emploi ; car c'est à ce niveau que se vit l'exclusion ou la pauvreté.

En conséquence, c'est à partir de la ville et de sa région qu'il nous revient de prendre le temps de bâtir un projet collectif ayant comme fondation nos préoccupations convergentes.

A ce stade, la seule question qui vaille la peine d'être posée est : comment gérer et organiser nos interdépendances ?

Quel doit être le contenu du partenariat à établir avec les différents acteurs du développement durable à l'échelle d'une ville et de sa région ?

En premier lieu avec l'Etat ?

Avec la société civile car les associations qui en sont issues assument davantage une vocation d'interpellation et de proposition ?

Enfin, avec le secteur privé, notre approche à son égard se doit de se départir de tout dogmatisme pour ne tenir compte que des réalités.

Au total, la politique municipale s'avère être une médiation entre, d'une part les citoyens et les administrations publiques, la société civile dans l'enceinte d'une ville, d'autre part, le monde extérieur. L'enjeu de cette médiation étant de créer les conditions d'un climat social apaisé et convivial qui sauvegarde le lien social urbain, cultive l'acceptation de la différence, autorise enfin la garantie et le maintien de la paix sociale.

Je voudrais enfin réserver une mention spéciale à l'AIMF pour son action multiforme au service de la gouvernance locale ; gouvernance locale qui se conçoit selon un théoricien français de l'Etat comme "l'art de concevoir et de faire vivre des processus collectifs d'élaboration de réponses pertinentes aux défis de la société".

En assimilant l'apport de l'AIMF à cette définition, la coopération décentralisée reste un outil précieux qu'il nous appartient à tous d'exploiter dans le dessein de cultiver les liens d'amitié, de solidarité qui nous unissent et de promouvoir de concert le développement durable, objet de nos espérances.

Il nous faut alors construire un mouvement dynamique et plus que jamais solidaire centré sur l'homme et, sur son bien-être.

Je fais alors confiance à l'AIMF qui connaît un dynamisme certain, dynamisme qui va croissant vers un avenir des plus prometteurs. Bien entendu, s'agissant de la bonne allure de notre mouvement, nous le devons d'abord à notre Président, Monsieur Bertrand Delanoë, qui dans sa lourde et exaltante mission, peut compter sur les conseils avisés de notre illustre Président d'honneur, j'ai nommé Son Excellence Monsieur Jacques Chirac, Président de la République française.

Oui, l'AIMF doit plus que jamais son rayonnement à sa direction qui a l'intelligence de transcender les clivages politiques pour nous offrir un exemple de cohabitation positive au service de la solidarité et du partage.

Elle le doit aussi à ses différents membres dont le plus grand nombre se trouve ici rassemblé, hommes et femmes d'initiative, d'engagement et d'ouverture.

Elle le doit enfin à cette équipe de permanents qui s'est toujours dépensée sans compter et qui mérite bien notre reconnaissance.

Excellence Monsieur le Premier Ministre !
Distingués invités !

A Ouagadougou, l'AIMF a rendez-vous avec l'Histoire.

En conséquence, elle se doit de parvenir à un engagement fort qui imprimera une dynamique nouvelle à notre solidarité et qui fera dire à l'Histoire qu'elle nous aura permis non pas d'oublier, mais de transcender le poids des horreurs de notre temps.

Chers amis, bonne chance et bien du succès à notre Assemblée générale.

Longue vie à l'AIMF !
Vive l'AIMF, vive la solidarité !
Je vous remercie.

Monsieur le Premier Ministre, chef du Gouvernement, représentant Son Excellence Monsieur le Président du Faso,
Excellence, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Monsieur le Vice-Président du Conseil constitutionnel,
Leurs Excellences Messieurs les anciens chefs d'Etat du Burkina Faso et du Bénin,
Messieurs les Présidents des institutions,
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,
Monsieur le Président de l'UEMOA,
Monsieur le chef d'état major général des armées,
Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales et interafricaines,
Monsieur le Président de l'Association internationale des maires francophones, Maire de Paris,
Monsieur le Maire de la ville de Ouagadougou, Président de l'Association des municipalités du Burkina Faso,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,
Chers participants,

C'est à la fois un privilège et un honneur pour moi de prendre la parole devant cette auguste assemblée à l'occasion de l'ouverture des travaux de votre XXIV^{ème} Assemblée générale.

La Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine est fière de vous accueillir dans ses locaux. Elle vous remercie de votre confiance et vous souhaite un agréable séjour dans cette si accueillante ville de Ouagadougou.

Je voudrais également, à cette occasion saluer la noble mission de l'association internationale des maires francophones qui offre ainsi aux maires une tribune internationale pour renforcer la démocratie locale, accompagner les politiques de décentralisation et donner aux collectivités locales les moyens d'assumer leurs nouvelles responsabilités.

Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Honorables invités, Mesdames et Messieurs, "rôle et moyen des villes dans le développement durable et la solidarité" : à vaste thème, vaste commentaire, pour paraphraser le général de Gaulle. "Rôle et moyen des villes dans le développement durable et la solidarité" est en effet un thème qui nous interpelle tous, car il y va de notre avenir immédiat, la survie de nos Etats et surtout de l'héritage que nous nous devons de laisser aux générations futures.

L'enjeu du développement durable réside dans deux conditions.

La première condition, c'est d'assurer aux populations d'aujourd'hui, où qu'elles se trouvent, un minimum social, avec les services essentiels de base : santé, éducation, eau potable, cadre de vie sain, entre autres.

La seconde, c'est de préserver les générations futures des crises, catastrophes et cataclysmes écologiques par une gestion rationnelle et judicieuse des ressources naturelles.

Comment amener nos villes à tenir ces engagements ? Comment anticiper les mutations qui s'annoncent ? Avec quels moyens faire face efficacement aux défis en jeu ? Quelle place réserver à la solidarité, au partenariat dans la réalisation des objectifs fixés ?

Voici des questions cruciales parmi tant d'autres auxquelles il faut pouvoir répondre. Vous me permettez, pour illustrer mes propos de rappeler quelques données. La population urbaine de l'Afrique qui était de 4 % de la population totale en 1930, est passée à 14 % en 1960, puis à plus de 45 % aujourd'hui. En 2020, elle atteindra 60 %

En Afrique de l'Ouest, en 1960, seules 12 villes avaient plus de 100.000 habitants. Elles seront 300 en 2020. Celles de plus de 5.000 habitants seront 6.000 en 2020, contre seulement 600 en 1960. A l'évidence, l'Afrique s'urbanise et même trop rapidement avec un taux moyen annuel compris entre 6 et 10 %.

Mesdames et Messieurs les Maires, je sais que vous avez conscience des problèmes créés par cette urbanisation accélérée : réseau urbain déséquilibré par les villes capitales, inégale répartition des équipements et services, notamment l'eau, l'électricité, la voirie urbaine, les logements, nombreux conflits dans les pratiques foncières, accroissement des bidonvilles, dans des conditions différentes d'assainissement et de salubrité précaire, avec pour résultante la fragilisation de l'écosystème.

On pourrait étendre cette analyse à d'autres domaines, notamment la santé, l'éducation, l'état des rues, les moyens de transport, le chômage et la dégradation des mœurs. Avec l'apparition et l'accroissement de la délinquance, de la prostitution, de la criminalité, de la pandémie du sida.

Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Honorables invités, Mesdames et Messieurs, malgré tout ce que je viens d'évoquer, l'urbanisation n'est pas contre productive. Les villes ont en effet un rôle extrêmement important à jouer dans le développement durable et la solidarité. Elles disposent d'avantages et de potentialités qui, bien identifiés et mieux exploités, peuvent être des leviers du développement de nos pays.

L'accroissement des villes est donc un phénomène incontournable. Il n'en demeure pas moins qu'elles constituent le moteur et le poumon des économies nationales. Les villes concentrent actuellement entre 70 et 75 % des PIB nationaux. Proportion qui pourrait atteindre 80 % pour ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest en 2020. Elles constituent les lieux d'échanges et de distribution par excellence. Elles attirent les investisseurs et ouvrent la voie de la modernisation. Elles peuvent également améliorer les climats d'investissement à l'échelle nationale si le cadre local complète le cadre national de manière à minimiser les risques, les incertitudes et les coûts de transaction pour les investisseurs.

Pour les pays africains, les villes constituent aujourd'hui la meilleure chance d'insertion dans l'économie régionale ou mondiale. Assurément, le rôle de moteur du développement durable des villes sur le plan national et régional est bien réel. Les responsables communaux doivent en prendre conscience, afin de positionner leur cité, afin de tirer un meilleur profit des chances et opportunités éventuelles. Mais au-delà du simple constat, quel moyen ou quelle chance véritable s'offrent à nos villes pour réaliser le développement durable et solidaire ?

Trois aspects ont recueilli notre attente :

1) le renforcement de la décentralisation

Les Etats doivent jouer pleinement le jeu, arrêter les hésitations et laisser aux municipalités et aux élus locaux la pleine et entière jouissance de leurs prérogatives. La démocratie en sortira renforcée. Les conflits seront mieux gérés. Les citoyens prendront mieux conscience du coût de la ville et seront, par conséquent, plus à même de participer au financement des charges indues.

2) Le renforcement de la bonne gouvernance

L'élaboration et la mise en œuvre des projets de développement des villes doivent être régies par la bonne gouvernance politique et économique qui sont les conditions préalables et la base d'un développement durable, donc de la réduction de la pauvreté. A cet égard, le document cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

(NEPAD) et la déclaration sur la démocratie et la gouvernance politique économique des entreprises adoptée par l'Union africaine en juillet 2002, pourrait constituer un cadre de référence pour l'AIMF. Il y a aussi les mécanismes africains d'évaluation des pairs qui est un système d'auto surveillance selon lequel les Etats africains se soumettent volontairement à l'examen par d'autres pays africains, dans les domaines de la paix, de la sécurité, de la démocratie et de la bonne gouvernance politique et économique.

3) Le développement de la solidarité et du partenariat

Pour mieux renforcer les réunions, les pays de la Francophonie doivent ouvrir la voie à une solidarité et à un partenariat qui pourraient se traduire par deux actions majeures.

La première action réside dans la coopération décentralisée et l'intercommunalité qui impliquent une démocratie véritable conférant aux collectivités locales et aux élus la pleine liberté d'établir des liens et asseoir des partenariats et des collaborations entre les municipalités, sans intervention intempestive des pouvoirs publics.

Le partage des expériences et des acquis pourra favoriser la promotion des croissances économiques et régionales accélérées. Cette coopération doit également ouvrir la voie à l'élaboration des programmes transfrontaliers permettant aux élus de promouvoir l'intercommunalité et la gestion collective des infrastructures de proximité.

La seconde action vise la coordination entre les institutions. Cette coordination aura pour objectif une perception et une anticipation des messages des différentes couches sociales ; la prise en compte de l'équilibre des intérêts en mettant en place des tribunes permettant de négocier des compromis acceptables ; l'exécution des accords conclus de façon à exécuter ce qui a été décidé.

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Honorables invités, Mesdames et Messieurs, Il était une fois, un petit village dont les habitants, par la magie de la télévision, ont été frappés par les terribles images des intempéries qui ont causé des dégâts dans une grande ville du nord.

Sanankoroba, petite commune au-delà du Mali a collecté spontanément des fonds pour soutenir Sainte-Elisabeth, cette mégapole du Canada. Geste symbolique qui a marqué les esprits des habitants de la ville. Au bout du compte, une délégation de la grande ville est venue remercier le petit village. Et depuis, c'est devenu une histoire de jumelage basée sur le partenariat et la solidarité. Sanankoroba au Mali et Sainte Elisabeth au Canada c'est une belle affiche, une "success story" ou mieux, une solidarité historique.

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Honorables invités, Mesdames et Messieurs, les villes sont au cœur d'un vaste et complexe ensemble de changements, tantôt bénéfiques, tantôt controversés. Notre rôle et plus particulièrement, celui des autorités communales, est de mobiliser toutes les énergies pour permettre aux villes de jouer un rôle moteur dans la croissance économique et les rendre plus belles, accueillantes et agréables, tout en réduisant au maximum, les effets pervers.

Mesdames et Messieurs les Maires, votre leadership est déterminant. Avec l'engagement personnel du premier magistrat de la cité, le succès peut être assuré. Les citoyens ont besoin de votre ferme engagement, de votre sens de la responsabilité dans l'acquisition et le partage des informations et des connexions. Alors les solutions seront internalisées et chaque citoyen se sentira concerné par tous les problèmes de sa commune.

Aujourd'hui, à Ouagadougou, le leadership de notre ami et hôte Simon Compaoré mobilise les foules. Ouagadougou est propre, parce que Simon, comme l'appellent affectueusement les "Simonvillois", a su faire partager cet objectif par des centaines de femmes qui balaient inlassablement les rues. Les dames de Simon, comme on les surnomme, sont fières de leur travail et méritent nos encouragements.

Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Honorables invités, Mesdames et Messieurs, faire des villes la pierre angulaire de la croissance de demain, et l'intégration des pays de l'espace francophone dans l'économie mondiale pour mieux lutter contre la pauvreté, n'est donc pas

une démarche aisée, mais elle reste possible. Pour ce faire, il nous faut entreprendre des réformes nécessaires, anticiper les mutations à venir, mettre en place des programmes conséquents et des stratégies efficaces de mobilisation des ressources pour leur financement. Ceci est notre intime conviction.

Dans cette perspective, l'UEMOA a inscrit dans sa politique d'aménagement du territoire communautaire adoptée en janvier 2004, la promotion et le développement des villes. L'UEMOA envisage de réaliser en 2005, un programme pour le développement des villes, afin d'établir des partenariats de coopération et de solidarité plus opérationnels. Déjà, le 14 juin dernier, l'UEMOA et le partenariat pour le développement municipal (PDM) ont signé un accord qui leur permet de coordonner leurs efforts et de mieux synchroniser leurs actions, en vue d'une meilleure synergie dans la promotion de la décentralisation et le développement des villes en Afrique de l'Ouest et du centre.

Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Honorables invités, Mesdames et Messieurs, je sais que j'ai été quelque peu long et que les citoyens sont généralement pressés par le temps, mais ai-je tout dit ? Certainement pas. Le sujet est si passionnant, les espoirs sont énormes et nos cœurs pleins d'ambition pour nos villes, nos pays et notre région. C'est pourquoi l'UEMOA souhaite que l'expérience qu'elle compte entreprendre sur l'élaboration d'un programme régional de développement urbain dans son espace, puisse bénéficier de l'expertise et du soutien de l'AIMF.

Permettez-moi, pour conclure, de vous signaler que c'est volontairement que je n'ai point mentionné le montant de la somme collectée par le petit village, car dans leur esprit, les populations de Sanankoroba accomplissaient un geste de solidarité. Un tel geste, vous en conviendrez avec moi, Mesdames et Messieurs, n'a pas de prix.

Plein succès à vos travaux, je vous remercie.

Bertrand DELANOË

Maire de Paris

Président de l'AIMF

Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Messieurs les Ministres,
Messieurs les anciens chefs d'Etat,
Monsieur le Président Cissé,
Mesdames et Messieurs les chefs de missions diplomatiques,
Mesdames et Messieurs les Maires, Mes chers Collègues, mes chers Amis, et vous tous les partenaires qui nous faites l'honneur d'être présents aujourd'hui pour l'ouverture de nos travaux,
Partenaires d'associations africaines, d'associations représentatives de la démocratie du monde,

Ma première remarque de Président de l'Association des maires francophones, est de me dire : comment avons-nous pu attendre 25 ans pour tenir une réunion majeure de la Francophonie, au Burkina, et en particulier à Ouagadougou ?

Chers amis, c'est très émouvant pour le Président que je suis depuis trois ans, de rencontrer, depuis quelques heures, un peuple courageux, des femmes et des hommes chaleureux, amicaux qui croient dans le développement, qui, quelles que soient leurs difficultés, ont l'intention d'aboutir dans la voie du progrès, ce peuple burkinabé que je vois prendre à bras le corps la démocratie, le pluralisme, la diversité. Bravo et salut au peuple du Burkina.

Tenir ici cette XXIV^{ème} réunion, c'est aussi être dans un lieu de culture. Je lisais, il y a quelques minutes, l'article excellent que Monsieur le Président Blaise Compaoré a écrit dans le journal "le Monde" qui a paru, il y a deux heures à Paris. Le Président Compaoré explique à quel point la Francophonie est un lieu de rencontre, à quel point la Francophonie est un lieu qui peut faire vivre la diversité, le respect de chaque identité, dans ce qui nous est commun.

Voilà pourquoi l'Association des maires francophones se considère comme un des instruments pour le rassemblement de tous ceux qui croient dans les valeurs de philosophie et d'action qui constituent la civilisation francophone. Car, chers amis, nous sommes d'abord des héritiers, des héritiers d'une histoire de celles et ceux qui nous ont précédé. Ils nous ont appris que pour pouvoir représenter les citoyens, pour pouvoir agir en leur nom, il fallait d'abord des valeurs, il fallait d'abord rendre hommage à ce que nous avons reçu. C'est bien sur l'intelligence, sur la capacité de création de l'être humain et sa capacité à produire de la démocratie et du progrès social, que peuvent se bâtir des sociétés modernes et justes.

La Francophonie c'est d'abord une communauté de valeurs. Communauté de valeurs au service de la paix.

Ce XXI^{ème} siècle est rempli de conflits, rempli de dangers, rempli de volonté de domination ou d'établissement d'une supériorité d'une race ou d'une religion. Nous les francophones, nous proclamons que nous sommes égaux quelle que soit la couleur de notre peau, quelle que soit notre religion, quelle que soit la terre où nous naissons. Nous les francophones, nous sommes égaux !

Communauté de valeurs, disais-je, valeur de l'égalité et aussi valeur des droits de l'homme.

Dans tous les pays francophones, dans toutes les villes francophones, nous voulons que ce soient les femmes et les hommes qui inspirent nos analyses et qui inspirent notre manière de diriger les collectivités locales dont nous avons reçu mandat de servir.

Ce sont bien ces valeurs démocratiques, ces valeurs culturelles que le Burkina Faso illustre si bien, ces valeurs de progrès humain qui rassemblent tous les francophones. Effectivement, Simon, comme tu l'as dit, au-delà de nos différences politiques, parce que vous, comme nous, aimons la démocratie, nous voulons faire vivre le pluralisme. La démocratie doit justement permettre à chaque opinion de s'exprimer, d'être respectée et de laisser les citoyens, en toute liberté, choisir ceux qui les représentent.

Voilà encore une raison d'être heureux, d'être ici à Ouagadougou, chez mon ami Simon Compaoré, le premier maire de Ouagadougou élu au suffrage universel, l'homme populaire reconnu par les femmes et les hommes de sa ville, comme leur représentant.

Oui, si l'Association des maires francophones se réunit au Burkina Faso, c'est aussi pour être chez un de ses animateurs, son trésorier.

Je sais que Simon – et il le dit dans toutes nos réunions – est dans cette ville, un artisan de la démocratie participative, du lien social, de la rencontre entre ceux qui sont différents, car on croit qu'il n'y a de différences d'origines seulement dans les villes du nord. Simon m'a appris que dans les villes du sud, il y avait autant de différences et que le maire avait, comme dans d'autres communes, besoin d'être là pour rassembler, pour expliquer aux citoyens qu'ils doivent vivre ensemble, même s'ils sont différents.

Simon, et je veux le souligner avec une certaine force, est un homme, un maire qui défend vraiment l'égalité femme-homme et j'étais heureux ce matin, saluant les 5 maires d'arrondissement de Ouagadougou, de voir qu'il y avait deux femmes, deux femmes dynamiques et efficaces.

Chers amis, les maires francophones dans la famille francophone ! La famille francophone le montrera avec quel éclat vendredi, ici, dans ce qui sera pour quelques jours la capitale de la Francophonie avec tous les Etats rassemblés autour de ses valeurs, autour de ses projets. Nous les maires francophones, que sommes-nous et que tentons-nous d'être ? Nous tentons tout simplement, à égalité entre nous, de réfléchir, d'analyser de construire et de produire de la solidarité. Analyser, construire, après avoir travaillé ensemble et de quelle manière ! Et là aussi, Simon, parmi beaucoup d'autres, a pris toute sa place.

Nous avons traité du rôle du maire médiateur, du maire facteur de lien dans sa commune et d'un autre sujet si difficile dans ce XXI^{ème} siècle : comment faire en sorte que les nouvelles technologies ne soient pas un facteur de nouvelles exclusions, mais au contraire que les nouvelles technologies soient une chance pour la démocratie et pour la civilisation urbaine au XXI^{ème} siècle ? Et puis à Ouagadougou, parce que d'abord, nos réunions sont des réunions de travail sérieuses, nous allons aborder ce qui est un défi pour nous : le développement durable. Non pas le développement durable dans les villes riches, mais le développement durable dans toutes nos villes. Comment nous les maires francophones, pouvons partager nos analyses, échanger les expériences et bâtir ensemble des projets de coopération efficaces et concrets.

Cher Président Cissé, vous nous avez indiqué, il y a quelques instants, un certain nombre de pistes et je vous remercie de votre concours extrêmement avisé. Le développement durable au XXI^{ème} siècle, dans toutes nos villes, c'est d'abord, lutter contre la pauvreté.

Comment prétendre avoir une qualité de vie si cette qualité de vie n'est pas basée sur le droit de tout être humain de manger à sa faim. La lutte contre la pauvreté est un instrument indispensable pour effectivement inscrire notre action dans le développement durable.

C'est ensuite l'accès à l'eau. Je sais ce que représente l'eau en terre africaine, dans nos projets de solidarité concrète. Nous devons considérer l'eau, pour les prochaines décennies, comme une priorité absolue de notre action commune. Il ne faut pas que dans quelques années, des populations, après avoir été victimes de la famine, puissent être victimes du manque d'eau, de ce terrible drame que serait le drame de la soif, du besoin vital qu'a chaque être humain, d'avoir accès à l'eau. Il faudra d'abord trouver les moyens de permettre un accès égal, juste, à l'eau, avant de résoudre les problèmes que vous avez évoqués et que nous avons en tête.

L'être humain du XXI^{ème} siècle sera en majorité un citoyen. Un citoyen sur un espace limité. Un citoyen qui a besoin d'une qualité de l'air. Un citoyen qui a besoin d'une politique de déplacement. Un citoyen qui a besoin que soit respecté son droit à la santé. Car comment parler de développement durable, s'il n'y a pas d'abord le droit à la santé ? Et vous avez eu raison de parler aussi du droit à l'éducation, car un des moyens justement d'inscrire nos gestions municipales dans le développement durable, c'est de se servir de la formation et de l'éducation comme moyen de préserver les richesses naturelles. En étant en Afrique, je veux dire que c'est un noble combat que de vouloir développer nos villes en respectant la nature qui est en particulier si belle en Afrique.

Messieurs les Présidents d'Institutions,
Excellences, Messieurs les anciens chefs d'Etat du Burkina,
Mesdames et Messieurs les chefs de missions diplomatiques,
Mesdames et Messieurs les représentants des organisations internationales et
interafricaines,
Mesdames et Messieurs les Maires, membres de l'AIMF,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

A la suite de Monsieur le Maire de la commune de Ouagadougou, je voudrais dire toute notre joie de vous accueillir au Burkina Faso. Au nom du gouvernement et du peuple burkinabé, je vous souhaite une très chaleureuse et amicale bienvenue.

Monsieur le Président de l'AIMF, Mesdames et Messieurs les Maires, votre XXIV^{ème} Assemblée générale qui se tient en ces jours mémorables à Ouagadougou, nous offre l'agréable opportunité de traduire à l'association des élus francophones l'expression de notre estime et de notre gratitude pour la part importante qu'elle prend au quotidien dans l'édification de nos villes.

Qu'il me soit donc permis, pour illustrer mon propos, de prendre le seul exemple des réalisations de l'AIMF au Burkina Faso. Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Banfora, Tenkodogo et Ouahigouya, pour ne citer que ces villes, bénéficient depuis de nombreuses années des appuis multiformes de l'AIMF dans les domaines aussi variés que l'éducation, la culture, la gestion de l'économie, la jeunesse, les sports et les loisirs, la formation et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Nous ne pouvons, à cet égard, que nous féliciter de l'efficacité de l'action de l'AIMF, qui dans le cas particulier de notre pays, est venue renforcer le processus de décentralisation entamé depuis 1995. Nous pourrions à loisir, décliner la multitude de réalisations de l'association au profit des métropoles de l'espace francophone, particulièrement en Afrique.

Le rang d'opérateur direct des Sommets que l'AIMF a acquis en 1996, est à ce titre la consécration de son dynamisme au service de la solidarité et de la fraternité francophone.

Mesdames et Messieurs les Maires, votre rassemblement ici à Ouagadougou, donne une image chaleureuse de notre communauté et un exemple vivant de la Francophonie, ce destin du partage et de la solidarité que nous voulons construire et conduire ensemble.

Le thème de votre XXIV^{ème} Assemblée générale illustre une fois de plus votre mobilisation en faveur de l'amélioration de la vie quotidienne des millions d'hommes et de femmes qui habitent dans nos métropoles.

En choisissant de réfléchir sur la place et le rôle des villes dans le développement durable, vous avez choisi d'aborder de plain-pied des sujets d'aujourd'hui et de demain, dans toute leur complexité. Il s'agit d'apporter les meilleures réponses possibles aux enjeux de l'environnement, de la bonne gouvernance et de la participation citoyenne dans la détermination de politiques publiques au service de l'homme et de tout homme.

Face aux incertitudes d'un monde en quête de repères, vous voulez, par votre réflexion, contribuer à l'émergence du cadre de vie nouveau que nous souhaitons tous. Vous jouez

ainsi, le rôle que par delà nos différences institutionnelles, nous reconnaissons à tous nos élus locaux. En effet, vous êtes placés au premier rang des responsables publics, au contact, au quotidien de vos concitoyens qui vous rendent témoin de leurs inquiétudes, de leurs espérances et attendent de vous des réponses à leurs difficultés. Au moment où les constructions régionales au niveau de la planète, je pense notamment à l'Union européenne et à l'Union africaine, à l'ASEAN, au moment où la mondialisation marque au quotidien la vie des citoyens, nos concitoyens souhaitent que leur environnement institutionnel immédiat réponde à leurs besoins de proximité. Ils veulent se reconnaître dans leur cadre de vie, y trouver le bonheur qu'ils sont en droit d'attendre. Nous mesurons donc tous l'ampleur des défis auxquels vous êtes confrontés et que vous êtes condamnés à relever, Mesdames et Messieurs les Maires.

La croissance indésirable des villes est devenu l'un des problèmes majeurs de la planète, comme le souligne un rapport publié récemment par l'Organisation des Nations Unies pour l'Habitat, je cite : "L'intensification des processus de migration, du commerce et des échanges, loin de générer la dispersion a consolidé le rôle central des villes, mais aussi accru les maux urbains que sont la criminalité, la surpopulation, la pauvreté, les dégâts environnementaux".

Aujourd'hui, un milliard de personnes vivent dans les bidonvilles. Ce chiffre devra doubler d'ici à 2020, aggravant ainsi la pauvreté urbaine. Nous sommes donc tous confrontés, d'ores et déjà, à un véritable drame qui exige des dirigeants que nous sommes de véritables choix de société qui replace l'homme au centre de nos préoccupations.

Face à ces défis qui mettent en jeu la survie collective de l'humanité, quelle place et quel rôle pour la Francophonie ? Que peut faire l'Association internationale des maires francophones ?

Mesdames et Messieurs, l'avenir de la planète dépend en grande partie d'un certain nombre de comportements des citoyens. C'est pourquoi les politiques que nous conduisons doivent veiller à une meilleure association des populations aux décisions qui les concernent afin de favoriser leur mise en œuvre, en les rendant compréhensibles, accessibles et acceptables. En matière d'environnement par exemple, un des domaines vitaux pour notre avenir collectif, les maires ont un rôle irremplaçable. Qu'il s'agisse des questions de l'eau, de celles de l'assainissement, des espaces verts, ou de la gestion des déchets. Mais dans ce domaine, comme dans d'autres, chers amis, et là, permettez-moi de prêcher à des convertis, le modèle que nous voulons construire doit tirer sa légitimité dans le dialogue permanent et dans la participation de tous les citoyens.

Mesdames et Messieurs les Maires, honorables invités, le sociologue Robert Park a dit qu'une ville n'est pas une simple agglomération d'hommes et d'équipements. Une ville, c'est un état d'esprit. Nous partageons tous, en Francophonie, cette conviction. Il nous appartient donc de vivifier dans nos villes l'état d'esprit francophone en faisant d'elles ou entre elles les lieux d'intégration, de solidarité et de fraternité. C'est pourquoi, au service de cette ambition, les moyens mis en œuvre doivent changer d'échelle en renforçant votre association, en tissant et en resserrant entre les villes francophones ces coopérations/jumelages, cette coopération décentralisée dont nous sommes fiers, si fiers, au Burkina Faso. Parce que justement, elle y a fait son expérience.

Tous ensemble, faisons de nos villes des lieux où s'exprime avec force notre volonté francophone de vivre ensemble.

En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouverte la XXIV^{ème} Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones. Je vous remercie.

SEANCE PLENIERE

PREMIERE SEANCE PLENIERE

MISE A JOUR DE LA LISTE DES MEMBRES DE L'AIMF

- . A Abéché, M. Mahamat Seid Hagggar, Maire, a remplacé M. Abdelhadi Mahamat Ourada,
- . à Bamako, M. Moussa Badoulaye Traoré, Maire a remplacé M. Mamadou Issa Tapo, Président de la Délégation spéciale, qui avait succédé à M. Ibrahima N'Diaye,
- . à Diégo-Suarez, M. Rolland Yves Sylvain, Maire, a remplacé M. Noëlon Rakotoarison,
- . à Gao, M. Aly Alassane Touré, Maire, a remplacé M. Oumar Touré,
- . à Genève, M. Pierre Muller, Maire, a remplacé M. Christian Ferrazino,
- . à Hanoi, M. Nguyen Quoc Trieu, Président du Comité populaire, a remplacé M. Hoang Van Nghien,
- . à Hué, M. Nguyen Van Cao, Président du Comité populaire, a remplacé M. Nguyen Viet Tien,
- . à Iasi, M. Gheorghe Nichita, Maire, a remplacé M. Constantin Simirad,
- . à Kaolack, M. Ahmed Khalifa Niasse, Maire, a remplacé M. Daouda Faye,
- . à Kayes, M. Hamadou Koné, Maire, a remplacé Mme Diabat Camara, Présidente de la Délégation spéciale, qui avait succédé à M. Adama Guindo,
- . à Maradi, M. Souley Kouato, Sous-Préfet, a remplacé M. Abdou Limam,
- . à Mopti, M. Oumar Bathily, Maire, a remplacé M. Abdramane Tangara, Président de la Délégation spéciale, qui avait succédé à M. Ahmadou Kisso Cissé,
- . à Moroni, M. El Macelie Saïd Jaffar, Maire, a remplacé M. Ibrahim Ahmada,
- . à Mutsamudu, M. Aboubacar Said Ali, Maire, a remplacé M. Sidi Abdillah,
- . à Niamey, M. Jules Ouguet, Préfet-Président, a remplacé Mme Bibata Bary Gnandou,
- . à Ngozi, M. Louis Minani, Administrateur communal, a remplacé M. Joseph Basegeta,
- . à Port-au-Prince, Mme Carline Simon, Maire, a remplacé M. Joseph Yves Médard,
- . à Port-Louis, M. Tirat Moossun, Lord-Maire, a remplacé M. Michel Gérard Nina,
- . à Sikasso, M. Mama Sylla, Maire, a remplacé Mme Koné Batémin Keïta, Présidente de la Délégation spéciale, qui avait succédé à M. Mamadou Tangara,
- . à Tahoua, M. Mamadou Ladan, Administrateur, a remplacé M. Abdouraoufou Sidi,
- . à Tbilissi, M. Zourab Tchiabérachvili, Maire, a remplacé M. Vano Zodélava,
- . à Toamasina, M. Roland Ratsiraka, Maire, a remplacé M. Barnest Andriamiantsoa,
- . à Yaoundé, M. Gilbert Tsimi Evouna, Délégué adjoint du gouvernement, assure l'intérim en remplacement de M. Nicolas Amougou Noma, décédé.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU
DE LA XXIII^{EME} ASSEMBLEE GENERALE TENUE A DAKAR**

Le document est adopté.

RAPPORT D'ACTIVITE PRESENTE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

Le secrétaire général, M. Abbès Mohsen, Maire de Tunis, rappelle que l'année 2003 a été particulièrement marquée par l'augmentation du nombre des interventions dans les villes et par la réflexion engagée sur le rôle des maires dans la préservation du lien social. En juillet, à Paris, le séminaire sur la médiation a conduit les maires d'une quinzaine de capitales à s'interroger sur la capacité de médiation de l'association. Le thème de l'Assemblée générale de Dakar a confirmé l'intérêt des élus locaux pour le renforcement de la démocratie locale. Déjà, lors du colloque de Phnom Penh en mars 2003, les participants avaient rappelé qu'il ne pouvait y avoir de réelle décentralisation sans un progrès de la démocratie.

Pour être plus compétitive au sein des réseaux de solidarité, c'est-à-dire plus lisible, forte d'une programmation à long terme, en harmonie avec les grands débats animés par les bailleurs de fonds, l'AIMF a mis en place un dispositif plus collégial dans le choix des projets. A cet égard, il est proposé à l'Assemblée générale une modification du règlement intérieur de l'association.

Cette adaptation concerne aussi l'ouverture de l'AIMF à d'autres associations : les associations de villes des pays membres de la Francophonie. Une réforme des statuts est aussi proposée au vote de l'Assemblée générale.

- L'année 2003, a aussi été marquée par un approfondissement des rapports avec les Etats.

En sa qualité d'opérateur de la Francophonie, l'AIMF bénéficie de soutiens des Etats francophones du nord (France, Canada, Canada Québec), soutiens qui renforcent sa position d'acteur de la coopération décentralisée.

Dans ce cadre, l'AIMF intervient pour rapprocher administration locale et administration de tutelle. Cette démarche a été analysée lors du colloque de Phnom Penh sur la décentralisation.

Elle est mise en valeur avec la démocratisation de l'accès aux nouvelles technologies, et dans l'appui à l'Etat de droit, notamment avec la modernisation de l'état civil.

En république démocratique du Congo, elle a soutenu une action conjointe ONU-Francophonie pour mettre en œuvre le processus électoral. La ville de Liège a été sollicitée pour apporter l'expertise qu'elle a acquise dans ce domaine à Lubumbashi.

- Mais cette évolution nécessaire de l'institution AIMF n'a pas fait oublier l'importance de la mise en œuvre de projets concrets.

Pour appuyer le souhait de la Francophonie, l'AIMF renforce les capacités de gestion des villes, en donnant aux collectivités locales les moyens de s'assumer.

Elle poursuit donc le développement de programmes autour de deux axes complémentaires : le renforcement des capacités municipales, l'appui aux populations.

C'est avec les subventions des collectivités du nord, notamment de Paris, que l'AIMF met en œuvre son action en faveur des populations : projets de santé à Bamako, avec la création d'un département de petite chirurgie ophtalmologique dans un centre municipal ; à Ouagadougou, avec la construction d'un centre de dépistage et d'information sur le sida ; à Phnom Penh, avec l'équipement d'un centre municipal d'urgence.

Elle a financé aussi des constructions d'écoles à Yamoussoukro et une maison pour les jeunes à Praia.

A Bouaké, à Hô Chi Minh-Ville, à Hué, elle soutient des projets d'assainissement et d'adduction d'eau potable.

Dans le cadre de son statut d'opérateur de la Francophonie, l'AIMF intervient pour démocratiser l'accès aux nouvelles technologies de communication.

Elle équipe des centres multimédias à Tenkodogo, Lokossa, Bobo-Dioulasso, Diégo Suarez et Pointe-Noire.

Elle apporte son appui à l'état civil de Bangui, Dakar, Gao, Lubumbashi, Maradi, Moroni, Pointe-Noire, Toamasina et aux services comptables de Bobo-Dioulasso, Maradi, N'Djaména, Toamasina, Ziguinchor. Elle contribue à la mise en œuvre de l'adressage de Ouagadougou.

Enfin, elle est intervenue pour préparer le Sommet des chefs d'Etat ici à Ouagadougou, notamment en construisant un lycée à Sigh Noghin alimenté par l'énergie solaire et en équipant une de ses classes pour permettre l'enseignement des NTIC.

En 2003, elle a terminé plusieurs opérations :

- ✓ équipé les centres multimédias de Hué, Victoria, Sousse, Abidjan, Ouahigouya et Yaoundé ;
- ✓ formé des fonctionnaires municipaux en comptabilité, gestion de l'état civil ;
- ✓ modernisé l'état civil de Yaoundé, Bamako, Mopti, Sikasso, Porto-Novo, Cotonou, Parakou, Bobo-Dioulasso, Thiès, Pointe-Noire, Rabat ;
- ✓ modernisé les services financiers de Libreville, Pointe-Noire, Mopti, Sikasso, Douala :
- ✓ ouvert de nouveaux équipements publics :
 - marché à bétail à Douala
 - centres de santé ou hôpital à Antananarivo, Mopti, Phnom Penh
 - centre de nettoyage à Rosso
 - lycée à Victoria

Modification des statuts

Cette modification tend, d'une part à ouvrir l'AIMF à d'autres villes et à des associations de villes afin de renforcer sa position au sein de la coopération décentralisée francophone ; d'autre part mettre ses statuts en accord avec les activités actuelles de l'Association.

- 1) Lors de la création de l'AIMF, il avait été convenu que le nombre d'adhérents appartenant à un même pays reste limité à 4. Il a été porté à 5 lors du Bureau du 14 février 1995, puis à 10, le 22 octobre 2003 au Bureau de Dakar. Il importe de mettre les statuts en conformité avec cette décision.
- 2) La plupart des villes membres de l'AIMF sont intégrées dans d'autres réseaux de villes au sein desquels elles coopèrent. Il s'agit d'associations internationales d'autorités locales et, le plus souvent, d'associations nationales de villes.

Les villes membres de l'AIMF coopèrent directement entre elles, mais aussi avec des municipalités francophones qui n'adhèrent pas à l'Association.

Le projet de modification des statuts propose d'ouvrir l'AIMF à ces réseaux et à ces autres villes actuellement extérieurs à l'AIMF, soit en leur offrant la possibilité d'adhérer directement, soit en permettant à l'AIMF de conclure des accords avec eux.

Cette réforme permettra à l'AIMF de devenir, progressivement, le réseau des réseaux de municipalités francophones.

- 3) Cette modification tend également à mettre les statuts en accord avec les actions conduites par l'AIMF, notamment en matière de renforcement de l'état de droit, d'urgence humanitaire, de santé et de formation.

Modification des statuts

TITRE PREMIER But, durée, siège et composition

Amendements à l'article 2

Le troisième alinéa de l'article 2 est ainsi modifié :

"Elle exerce notamment son action dans les domaines suivants : rendement de l'Etat de droit, éducation, formation des cadres municipaux, urgence humanitaire, santé, culture, gestion, économie, technique, jeunesse, sports, loisirs".

TITRE PREMIER But, durée, siège et composition

Amendements à l'article 2

Le deuxième alinéa de l'article 2 est ainsi modifié :

"Elle a également pour but de rendre concrète la solidarité entre les municipalités **et les associations de villes** en multipliant les échanges d'information et d'expériences de toute nature".

Le quatrième alinéa de l'article 2 est ainsi modifié :

"Elle signe des accords avec d'autres associations et **d'autres villes non adhérentes**".

Amendement à l'article 4

Le premier alinéa de l'article 4 est ainsi modifié :

"L'Association se compose de maires ou de responsables des villes capitales et des métropoles où le français est soit la langue officielle, soit la langue de communication, soit une langue largement utilisée, de membres associés, **de Présidents d'associations de villes** et de membres d'honneur. **Le nombre de maires ou responsables des ville d'un même Etat est limité à 10.**"

TITRE II Le Bureau

Amendements à l'article 10

Le deuxième alinéa de l'article 10 est ainsi modifié :

"Il se compose de quinze membres, **tous issus d'Etats différents**".

Le reste sans changement

L'Assemblée générale adopte ces amendements à l'unanimité

Modification du règlement intérieur

Bien qu'aucune obligation légale ne l'impose, une association peut se doter d'un règlement intérieur afin, d'une part, de préciser les droits et les obligations de ses adhérents, d'autre part, de définir leur rôle au sein des organes dirigeants.

Pour sa part, l'AIMF s'est dotée, dès sa création, en 1979, d'un règlement intérieur qu'il apparaît aujourd'hui nécessaire de réformer. Le 25^{ème} anniversaire de sa fondation offre l'occasion à l'association d'adapter ses modalités de fonctionnement aux nouvelles perspectives internationales que sa qualité d'opérateur spécialisé de la Francophonie a renforcées.

Les dispositions du règlement intérieur adopté par les membres fondateurs apparaissent aujourd'hui incomplets, notamment dans la mesure où ne sont évoqués ni les droits et les obligations des nouveaux adhérents, ni les modalités de fonctionnement. Par ailleurs, l'actuel règlement intérieur reste silencieux sur les procédures de mise en œuvre et de suivi des projets de coopération que l'AIMF initie en mobilisant ses fonds de coopération et d'urgence.

REGLEMENT INTERIEUR

TITRE I De l'association

Le présent règlement est arrêté en application des statuts adoptés le 1^{er} mai 1919, modifiés le 18 juillet 1996, le 1^{er} septembre 1999 et le 23 novembre 2004, qui disposent que l'AIMF exerce son action dans les domaines suivants : renforcement de l'Etat de droit, éducation, formation des cadres municipaux, urgence humanitaire, santé, culture, gestion, économie, technique, jeunesse, sports et loisirs.

Article 1^{er} : Conditions d'adhésion

A leur demande, peuvent devenir membres de l'association, toutes les personnalités qui, sous des titres ou des appellations diverses, représentent l'organe exécutif d'une ville dont le français est, soit la langue officielle de l'Etat où elle est située, soit la langue de communication, soit une langue largement utilisée.

Peuvent également devenir membres de l'association, les présidents ou les responsables des associations nationales de villes francophones qui le demandent.

Article 2 : Formalités d'adhésion

Les maires ou les responsables de villes francophones qui souhaitent devenir membres de l'association doivent adresser, par écrit, une demande au Président de l'association. A cette demande, doit être joint un extrait de la délibération de l'assemblée municipale autorisant cette adhésion. Dans les villes où n'existe pas d'assemblée ou dans celles où l'assemblée ne dispose pas de compétence en la matière, un avis favorable de l'autorité de tutelle est joint à la demande.

Les présidents ou les responsables des associations nationales de villes francophones qui souhaitent devenir membres de l'association doivent adresser, par écrit, une demande au président de l'association. A cette demande, doit être joint un extrait de la décision du Bureau de l'association autorisant cette adhésion.

Dès réception, le président adresse la demande d'adhésion pour instruction au secrétariat permanent de l'association, lequel en informe pour avis la capitale et les villes déjà membres du pays dont dépend la ville ou l'association candidates. Si les conditions requises pour une adhésion sont remplies, le dossier est transmis au Bureau pour examen.

Sur proposition du Bureau, l'admission d'un nouveau membre est décidée par l'assemblée générale.

Un droit d'entrée est réclamé à chaque nouvel adhérent.

Article 3 : Remplacement d'un maire ou d'un responsable membre

Lorsque les fonctions d'un maire ou d'un responsable d'une ville membre cessent pour quelque raison que ce soit, l'ancien titulaire est remplacé au sein de l'assemblée générale par la personne chargée d'assurer son intérim ou par son successeur désigné conformément aux lois ou aux règlements nationaux en vigueur.

Lorsque les fonctions d'un président ou d'un responsable d'une association nationale de villes francophones membre cessent pour quelque raison que ce soit, l'ancien titulaire est remplacé

au sein de l'assemblée générale par la personne chargée d'assurer son intérim ou par son successeur désigné conformément aux dispositions statutaires en vigueur.

Le remplacement au sein de l'assemblée générale est immédiat. A chaque réunion du Bureau et à chaque assemblée générale, le Président informe ses collègues des changements intervenus.

Article 4 : Suspension

La suspension d'un membre peut être prononcée si l'intéressé, dans le cadre de ses fonctions, s'oppose, par ses actes et ses décisions, aux buts éthiques, démocratiques et de solidarité prônés par l'association.

Sur la base d'un dossier qui comprendra toutes les pièces, rapports ou témoignages utiles, instruit par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ou par le secrétariat permanent, la décision de suspension d'un membre de l'association est prise par l'assemblée générale, sur proposition du Bureau.

Le processus de réintégration est identique.

Article 5 : Versement des cotisations

Les adhérents doivent verser annuellement une cotisation à l'association. Pour les maires ou les responsables des capitales et métropoles membres, la cotisation se compose d'une participation d'un montant fixe et d'une partie variable (PNB par habitant de la capitale ou de la métropole) qui ne peut être inférieure à 250 €. Le PNB est celui qui figure dans l'atlas de la banque mondiale exprimé en US dollar.

Le montant de la cotisation, notifié en euros, est exigible au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Le secrétariat permanent de l'association assure la notification et la collecte des sommes exigées. Il effectue les éventuels rappels.

Si une ville ne s'acquitte pas de sa cotisation, le Président peut, sur proposition du secrétaire permanent et après avis du Bureau, suspendre toute invitation à participer aux instances et aux travaux de l'association.

Sur proposition du secrétariat permanent et pour des motifs liés à une situation économique transitoire, le Bureau peut accorder un délai de paiement pour un montant n'excédant pas deux annualités.

L'assemblée générale, à titre exceptionnel, peut exonérer du paiement de sa cotisation, une ville victime d'une catastrophe naturelle ou d'une crise politique majeure.

TITRE II De l'assemblée générale

Article 6 : Missions

L'assemblée générale définit les orientations de l'association et les grands principes de son action.

Elle se prononce sur les demandes d'adhésion, sur le rapport moral administratif et financier de l'association et sur les projets de budget. Elle élit les membres du Bureau.

Article 7 : Composition

L'assemblée générale comprend les maires ou les responsables de villes accompagnés d'un délégué, ainsi que les présidents ou les responsables des associations nationales de villes francophones membres de l'association.

Les membres peuvent se faire remplacer par un représentant de leur collectivité.

Sous réserve de l'accord préalable du Bureau et sur proposition du secrétaire permanent, peuvent également être invités à participer aux travaux de l'assemblée générale :

- en qualité de membres d'honneur, les anciens maires et les responsables de capitales et de métropoles francophones ou partiellement francophones qui ont rendu des services éminents à l'association ;
- en qualité de membres associés, les maires et les responsables des villes qui ne peuvent, pour des raisons qui leur sont propres, adhérer à l'association ;
- en qualité d'observateurs, les représentants désignés par les organisations ou associations internationales publiques ou privées, des représentants de villes non membres, des représentants de bailleurs de fonds.

Sur autorisation du président, les membres d'honneur, les membres associés et les observateurs, peuvent participer aux débats de l'assemblée et présenter des communications sur les questions relevant de leurs compétences. Ils ne prennent pas part à l'adoption des délibérations.

Article 8 : Session ordinaire

L'assemblée générale se réunit chaque année en session ordinaire dans une ville membre. La date et le lieu sont fixés lors de la précédente réunion.

Les convocations sont adressées six (6) semaines avant la session, avec un projet d'ordre du jour et les modalités attendues de la participation des délégations.

L'ordre du jour de la séance est établi par le Président de l'association, président du Bureau, sur proposition du secrétaire permanent.

Il comprend :

- l'adoption du rapport de la session précédente,
- le rapport du secrétaire général sur les actions de l'AIMF,
- les questions que le Bureau ou les présidents de commissions permanentes ont proposé, après examen, d'inscrire à l'ordre du jour,
- les questions d'urgence autorisées conjointement par le président et le secrétaire permanent,
- le rapport du trésorier,
- les demandes d'adhésion.

Il revient à l'assemblée générale d'adopter l'ordre du jour.

A l'issue de sa réunion, l'assemblée générale se prononce sur proposition du Bureau sur la date et le lieu de sa prochaine réunion ainsi que sur la date, le lieu et le thème du colloque annuel.

Article 9 : Session extraordinaire

A la demande de la majorité des membres du Bureau ou à la demande des deux tiers de ses membres de l'association, l'assemblée générale peut être réunie en session extraordinaire.

Les convocations sont adressées au moins deux semaines avant le jour fixé pour la séance.

Article 10 : Présidence de séance

L'assemblée générale est présidée par le président de l'association ou en son absence, par un vice-président dans l'ordre du tableau ou, en cas d'absence, par le secrétaire général ou l'un des membres du Bureau de l'association.

L'organisation et la direction des débats relève de la seule responsabilité du président de séance. Lui seul prononce l'ouverture et la levée des séances. Il donne la parole, recherche le consensus, soumet les questions au vote.

Article 11 : Secrétariat

Il est assuré par le secrétariat permanent, assisté des personnels mis à disposition par la ville d'accueil de la manifestation.

Le secrétariat permanent est chargé de l'envoi des convocations, des projets d'ordre du jour, de la documentation. Il assure la rédaction du rapport des débats et des relevés de conclusion.

Le secrétariat permanent tient à jour les archives des réunions. Il est chargé de leur diffusion.

Article 12 : Adoption des délibérations

Pour siéger, l'assemblée doit réunir le quorum constitué par la majorité de ses membres. Le quorum doit être vérifié à l'ouverture de chaque session par la signature des membres présents sur le registre prévu à cet effet. Seul le chef de délégation ou son représentant peut être pris en compte.

Le président de séance présente à l'assemblée les projets de délibérations inscrits à l'ordre du jour. Il n'est débattu en séance que des seuls projets à l'ordre du jour. Sous réserve de l'acceptation du président après consultation du Bureau, les propositions de délibération présentées en cours de séance par un ou plusieurs membres de l'assemblée peuvent faire l'objet d'un débat.

Les motions d'ajournement ou de suspension sont mises au vote, sans discussion, pour être adoptées à la majorité simple des présents et votants.

A l'issue des débats et à l'initiative du président, les projets et propositions de délibération sont soumis pour approbation aux membres de l'assemblée générale. Le président de séance œuvre pour que toutes les délibérations soient adoptées par consensus. Si tel n'est pas le cas, le président de séance peut décider l'ajournement ou la mise aux voix.

En cas de vote, chaque délibération est prise à la majorité des 9/10^{ème} des présents et votants, l'abstention n'étant pas considérée comme un vote. Sauf décision contraire, les votes ont lieu à main levée. Pour le vote à scrutin secret, le président désigne deux scrutateurs à qui il appartient de superviser la procédure et de dépouiller les bulletins de vote. Ils disposent d'une liste des représentants de villes ayant droit de vote.

Un membre de l'assemblée empêché d'assister à une session peut donner un pouvoir écrit à un collègue de son choix pour s'exprimer et voter en son nom. Chaque maire ou responsable ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Article 13 : Organes consultatifs

L'assemblée générale peut créer dans les conditions qu'elle détermine des commissions permanentes chargées d'étudier toutes les questions qu'elle juge utile d'examiner dans les domaines où l'association exerce son action.

L'assemblée générale peut également se doter de commissions spécifiques sur le thème qu'elle a choisi de traiter à l'occasion de sa session ordinaire.

Ces commissions peuvent faire appel, le cas échéant, à des experts dont les avis ont un caractère consultatif.

Chaque commission élit en son sein son président, son secrétaire et son rapporteur. Elle présente un rapport de ses travaux et propose, s'il y a lieu, une ou plusieurs résolutions. L'assemblée générale se prononce sur les rapports et les résolutions des commissions.

L'assemblée générale peut décider de la création de groupes de travail techniques dont la mission, limitée dans le temps, sera définie avec précision.

Article 14 : Procès-verbaux des débats

Le relevé des délibérations adoptées par les membres de l'assemblée et le compte rendu des débats sont assurés par le secrétariat permanent sous l'autorité du président.

Ces deux documents sont adressés aux membres de l'assemblée avant la session suivante au cours de laquelle ils sont, soit adoptés tels quels, soit adoptés avec des rectifications apportées à la demande des membres qui étaient présents lors de cette séance.

Le relevé des délibérations est consigné dans un registre prévu à cet effet.

TITRE III Du Bureau

Article 15 : Mandats

Le Bureau est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'administration de l'association et à la réalisation de ses objectifs.

Il examine les demandes d'adhésion des nouveaux membres ainsi que les propositions de nouveaux projets de coopération. Il est chargé de la préparation et du suivi des assemblées générales. Il adopte l'ordre du jour de l'assemblée générale. Il exerce son rôle d'animateur et de coordonnateur, en s'appuyant sur les commissions permanentes et sur un comité de projet qui lui apportent tous les avis et conseils utiles à la réalisation de ses missions. Il adopte les décisions d'affectation des subventions du Fonds de Coopération et du Fonds d'Urgence. Il en examine la bonne exécution. Il procède aux évaluations des programmes.

Article 16 : Composition

Le Bureau de l'association se compose de 10 à 15 membres élus pour une durée de deux ans par l'assemblée générale. Seuls les maires ou responsables des villes membres sont habilités à siéger au Bureau.

La désignation des membres du Bureau doit respecter l'équilibre géographique des villes membres de l'association.

La qualité de membre du Bureau cesse lorsqu'un maire ou un responsable d'une ville n'occupe plus ses fonctions. Il est remplacé par la personne chargée de l'intérim ou par son successeur.

Les membres du Bureau procèdent, en leur sein, à l'élection, à la majorité simple du président, des vice-présidents, du secrétaire général et du trésorier de l'association. En cas de partage des voix, l'élection a lieu au bénéfice de l'âge. La qualité de président, vice-président, trésorier, secrétaire général, cesse dès que son titulaire cesse ses fonctions de maire ou de responsable de ville membre. Il est procédé à une nouvelle élection au sein du Bureau.

Le nombre des vice-présidents ne peut être inférieur à deux, ni supérieur à cinq. Les vice-présidents ont vocation à suppléer le président en cas d'empêchement dans l'ordre selon lequel ils ont été élus.

Les présidents des commissions permanentes sont invités à assister aux travaux. Le secrétaire permanent de l'association assiste de plein droit aux réunions du Bureau.

Article 17 : Réunions ordinaires

Le Bureau se réunit en formation ordinaire au siège du secrétariat permanent ou dans la ville d'accueil, lors de l'assemblée générale ou du colloque annuel. Les convocations sont adressées par écrit, individuellement à chaque membre, par le président.

L'ordre du jour de la séance est établi par le président sur proposition du secrétariat permanent. Il comprend :

- le compte rendu de la précédente réunion,
- le rapport du secrétaire général sur les activités de l'association,
- le rapport du trésorier,
- les nouveaux projets faisant appel à une subvention,
- les questions que les commissions permanentes ont souhaité proposer à l'examen,
- les questions d'urgence,
- les demandes d'adhésion.

Les convocations qui comportent les date et lieu de la session doivent être adressées aux maires trois semaines avant le jour fixé pour la session.

Sauf avis contraire de la majorité des membres du Bureau, elle se déroule dans la ville où est convoquée l'assemblée générale ou le colloque.

Article 18 : Réunions extraordinaires

Si les circonstances l'exigent, le Bureau peut également se réunir en formation extraordinaire à la demande du président ou de la majorité de ses membres.

La convocation écrite, qui comporte le motif justifiant la réunion, est adressée par le président aux membres du Bureau, dans un délai qui ne peut être inférieur à 48 heures.

La réunion du Bureau en formation extraordinaire se déroule au siège du secrétariat permanent. Le président peut néanmoins, après consultation du Bureau, décider de réunir le Bureau en formation extraordinaire dans une autre capitale ou une ville membre.

Article 19 : Présidence

Le Bureau est présidé par le président. En cas d'empêchement, la présidence du Bureau est assurée par le 1^{er} vice-président ou un vice-président dans l'ordre du tableau, par le secrétaire général ou par le maire de la ville d'accueil, si celui-ci est membre du Bureau.

L'organisation et la direction des débats relèvent de la seule responsabilité du président. Lui seul prononce l'ouverture et la levée des séances.

Article 20 : Adoption des décisions du Bureau

Le Bureau ne délibère valablement que si la moitié arrondie au chiffre supérieur de ses membres est présente. Le quorum doit être vérifié à l'ouverture de chaque réunion par la signature des membres présents sur le registre prévu à cet effet.

Le président présente au Bureau les projets de décisions inscrits à l'ordre du jour. Au cours des débats, les membres du Bureau peuvent présenter des amendements. Il n'est débattu en séance que des seuls projets à l'ordre du jour. Sous réserve de l'acceptation du président après consultation du Bureau, les propositions de décisions présentées en cours de réunion par un ou plusieurs membres du Bureau peuvent faire l'objet d'un débat.

A l'issue des débats et à l'initiative du président, les projets et propositions de décisions sont soumis pour approbation aux membres du Bureau. Le président détermine, selon les cas, les projets et propositions de délibération qui nécessitent l'organisation d'un scrutin.

Le cas échéant, le vote des membres du Bureau s'exprime sur chaque délibération à main levée. Un vote au scrutin secret est organisé si la majorité des membres le demande. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Un membre empêché d'assister à la réunion du Bureau peut donner un pouvoir écrit à un collègue de son choix pour voter en son nom. Chaque membre du Bureau ne peut être porteur que d'une seule procuration. Le Président peut aussi procéder à la consultation des membres du Bureau par correspondance.

Le secrétariat du Bureau est assuré par le secrétariat permanent de l'association.

Article 21 : Procès-verbal

Le relevé des décisions adoptées par les membres du Bureau est assuré par le secrétariat permanent. Il est consigné dans un registre prévu à cet effet.

TITRE IV Du secrétariat permanent

Article 22 : Missions du secrétariat permanent

Organe exécutif, le secrétariat permanent assiste le président et le Bureau de l'association dans leurs tâches respectives.

Sous l'autorité du président et du Bureau, il est chargé de la mise en œuvre et du suivi de tous les projets décidés par le Bureau. Il est habilité à prendre tout contact utile avec les institutions nationales, internationales et les bailleurs de fonds.

Il gère les comptes de l'association. Il instruit tous les projets éligibles au Fonds de coopération et au Fonds d'Urgence. Il est chargé du recouvrement des cotisations.

Le secrétariat permanent représente l'association auprès des institutions nationales et internationales. Il participe à l'ensemble des travaux des instances de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) dont l'association est l'opérateur spécialisé depuis 1995.

Siégeant à Paris, le secrétariat permanent assure la mise en réseau de tous les membres de l'association en organisant notamment des colloques et des séminaires.

Article 23 : Composition

Le secrétariat permanent est dirigé par un secrétaire permanent qui peut être assisté par un ou plusieurs secrétaires permanents adjoints.

Le secrétariat comprend également des collaborateurs permanents qui peuvent être assistés, en tant que de besoin, pour des missions ponctuelles, par des experts fonctionnels.

Article 24 : Nomination

Le secrétaire permanent est nommé par le président après accord du Bureau.

Les secrétaires permanents adjoints, les collaborateurs et les experts fonctionnels permanents sont nommés, sur proposition du secrétaire permanent, par le président, après accord du Bureau.

Article 25 : Fonctionnement

A l'exclusion des secrétaires permanents adjoints, le secrétaire permanent fixe, après avis du Bureau, les conditions de recrutement, de travail et de rémunération des collaborateurs et des experts fonctionnels permanents placés sous son autorité. En outre, il peut faire appel, en tant que de besoin à des experts en charge d'une mission temporaire.

Le secrétaire permanent fixe, après avis du Bureau, les conditions dans lesquelles s'effectuent les déplacements en France et à l'étranger de l'ensemble des personnels travaillant au sein du secrétariat permanent.

Article 26 : Signature du secrétaire permanent

Le secrétaire permanent signe tous les documents établis par les personnes placées sous son autorité. Sur autorisation du président, il est également habilité à ouvrir et faire fonctionner, au nom de l'association, tout compte bancaire. De la même façon, il peut être autorisé par le président à représenter l'association en justice et à l'engager dans tous les actes de la vie civile.

Les compétences dévolues au secrétaire permanent peuvent être confiées, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, aux secrétaires permanents adjoints.

TITRE IV

De la mise en oeuvre et du suivi des projets de coopération

Article 27 : Les projets de coopération

L'action de l'AIMF s'exerce à travers la mise à disposition des maires et des représentants des villes membres de l'association de crédits disponibles dans le cadre du Fonds de Coopération et du Fonds d'Urgence. Le secrétariat permanent est chargé de la mise en oeuvre et du suivi de tous les projets initiés dans le cadre de ces deux fonds. Il veillera à ce que ces projets soient le produit d'une volonté de l'assemblée locale et des bénéficiaires des équipements, en favorisant, notamment, la création d'un comité de pilotage réunissant élus, utilisateurs, experts fonctionnels. Pour suivre ses programmes, le Bureau dispose du Comité de projet et des commissions permanentes.

Article 28 : Comité de projet

Composé du président, du secrétaire général, du trésorier et du secrétaire permanent de l'association, le comité de projet examine et émet un avis sur toutes les demandes de financement de projets présentés, au titre du Fonds de Coopération, par les maires ou les responsables des capitales et des villes membres.

Article 29 : Commissions permanentes

Désignés par le Bureau de l'association, selon une répartition géographique représentative des villes membres, par rotation biennale, les présidents des commissions disposent de l'appui technique du secrétariat permanent.

Les présidents des commissions permanentes sont sollicités, en tant que de besoin, par le président du Bureau sur toutes les questions relatives à leur domaine de compétence :

- décentralisation et démocratie locale,
- développement urbain durable,
- modernisation des services et formation des personnels municipaux,
- animation du réseau des villes membres,
- politique de santé locale,
- aide humanitaire.

Article 28 : Le Fonds de Coopération

Créé à Tunis le 16 juillet 1990, le Fonds de Coopération recueille les subventions en provenance d'organismes publics locaux.

La mobilisation de ce fonds doit avoir pour effet de permettre aux villes d'enregistrer des évolutions dans la maîtrise de la gestion urbaine et de contribuer à une meilleure satisfaction des besoins collectifs de la population.

Toutes ces opérations d'investissement d'équipements collectifs, réalisées à l'échelle du quartier par les villes membres, peuvent bénéficier d'une participation de ce fonds.

La part du Fonds de Coopération ne peut excéder 80 % du coût total du projet, les villes bénéficiaires devant en assumer au moins 20 %.

La décision d'attribution d'une subvention du Fonds de Coopération relève d'une décision du Bureau de l'association.

Un règlement applicable à l'ensemble des membres de l'association détermine les règles générales relatives à la dotation dont bénéficie le fond, les opérations éligibles, les exclusions et les modalités de financement. Ce règlement définit aussi les règles de procédures d'approbation et d'exécution des projets. Adopté par le Bureau sur proposition du secrétariat permanent, le règlement du Fonds de Coopération est modifié selon une procédure identique.

La liste des pièces nécessaires pour constituer un dossier de requête en financement pour un projet d'infrastructure, les différentes étapes de la procédure et le suivi administratif et financier des projets figurent en annexe du présent règlement.

Article 29 : Le Fonds d'Urgence

Créé le 5 juillet 2001, sur proposition du Maire de Paris, le fonds d'urgence est l'expression d'une nouvelle solidarité en faveur des villes victimes d'une catastrophe ou d'une crise grave.

Ce fonds est constitué de produits financiers générés par les subventions attribuées aux projets en cours de réalisation.

La décision d'attribution d'une aide urgente relève du président du Bureau de l'association, sur proposition du secrétariat permanent, après validation du président de la commission permanente concernée.

Le maire ou le responsable doit fournir à l'appui de sa demande, qu'il aura financièrement estimée, tout document ou témoignage utile permettant au secrétariat permanent d'instruire le dossier.

TITRE V Dispositions diverses

Article 30 : Le présent règlement entre en vigueur dès son adoption par l'assemblée générale.

Article 31 : Le précédent règlement intérieur est abrogé.

Le nouveau règlement intérieur est adopté à l'unanimité de l'Assemblée générale

RAPPORT FINANCIER PRESENTE PAR LE TRESORIER

M. Simon Compaoré, Maire de Ouagadougou, Trésorier, présente son rapport financier.

I – Ressources

1) Cotisations

Le total des cotisations de l'année 2003, hors droits d'entrée, est de 229.970 €.

L'arriéré de cotisations au 1^{er} janvier 2003 s'élevait à 24.358 €. Au 31 décembre 2003, les cotisations impayées, y compris l'arriéré des années antérieures, s'élevaient à 48.393 €.

2) Subvention de la Ville de Paris pour le fonctionnement de l'AIMF

L'AIMF a reçu en juin 2003, 1.733.040 €. Cette subvention a été en partie utilisée pour le fonctionnement de l'AIMF. Un montant de 933.040 € a été reversé au Fonds de Coopération, soit une dotation supérieure de 292.540 € celle de l'exercice précédent.

Elle a aussi reçu 16.000 € de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie pour appuyer les deux réunions internationales de Phnom Penh et de Dakar.

En 2003, la rémunération mandataire attribuée par la France pour la participation de l'AIMF à la Francophonie, s'est élevée à 467.243 €.

3) Fonds de Coopération

Au transfert d'un montant de 933.040 € de la ville de Paris, supérieur de 46 % à celui de 2002, s'ajoute une subvention de l'ACDI (317.863 €), de Lausanne (17.000 €) de Liège (15.242 €), Luxembourg (24.800 €) et de Bordeaux (23.000 €).

4) Compte Opérateur de la Francophonie

En sa qualité d'opérateur de la Francophonie, l'AIMF reçoit des subventions du gouvernement français et de celui du Québec.

a) Soutien de la France

- Le ministère français des Affaires étrangères a attribué 1.029.183 €. Ont été versés : 514.591 €, le 25 novembre 2003 et 514.592 €, en janvier 2004.

L'AIMF a reçu 88.621 € supplémentaires pour mettre en œuvre l'état civil de Brazzaville et 400.000 € dont 60 % versés en janvier 2003 et 40 % en janvier 2004 pour appuyer l'ensemble des actions en Francophonie.

- Le ministère français de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie a attribué et versé 457.350 €

Ces subventions ont permis de financer d'une part le programme de l'AIMF, d'autre part, et le fonctionnement de l'association grâce à la rémunération mandataire.

b) Autre subvention

Ont été reçus du Canada-Québec, 22.335 €.

5) Produits financiers

Le total des produits financiers, hors ceux du fonctionnement, s'élève à 106.077 €. Ils ont été affectés au Fonds d'urgence, comme décidé lors de la réunion du Bureau de Bamako.

II – Dépenses

Les dépenses de fonctionnement du secrétariat permanent sont en baisse sensible et elles concernent les honoraires, la location de véhicules, ou les consommations téléphoniques.

Les charges liées aux manifestations internationales sont quant à elles passées de 379.709 € à 501.974 €. Elles sont liées au coût du colloque de Phnom Penh qui a été un très réel succès.

Les dépenses d'investissement concernent, tous financements confondus, 79 projets : 36 du Fonds de Coopération, 1 du Plan de Coopération Informatique, 41 réalisés au titre d'Opérateur de la Francophonie et 1 du Fonds d'urgence. Les fiches jointes au dossier donnent une analyse de ces dépenses par programme et par ville.

1) Fonds de Coopération

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2003, il a été dépensé : 1.256.774 €, soit 1 point de plus qu'en 2002 année qui avait déjà augmenté de 30 % par rapport à 2001.

2) Le Compte opérateur et le compte FMU

En 2003, 1.832.525 € ont été investis, en augmentation de plus de 30 % par rapport à 2002.

3) Le Fonds d'urgence

En 2003, 3.167 € ont été dépensés au titre de l'aide en médicament pour la ville de Toamasina.

Note sur les investissements effectués par l'AIMF
du 1er janvier au 16 septembre 2004
(Comparaison avec les résultats de 2003, à même époque)

	Dépenses		Nombre de projets concernés		Nombre de missions d'experts du secrétariat permanent		Investissements les plus importants
	16/09/2003	16/09/2004	16/09/2003	16/09/2004	2003	2004	
Fonds de Coopération							
▫ Projets d'équipement urbain	775 296 €	988 376 €	14	19			Brazzaville (assainissement et centre de santé), Bujumbura (mairie), Dakar (centre de formation), Djibouti (bibliothèque), Kinshasa (centre social), Lubumbashi (marché), Ouagadougou (centre sida), Zahlé (théâtre de verdure)
▫ Modernisation des services municipaux	30 357 €	1 655 €	5	1			
▫ Formation des cadres	3 008 €	14 224 €					
▫ Transport de matériel	38 924 €	23 041 €					
TOTAL	847 585 €	1 027 296 €	19	20	15	13	
Plan de Coopération Informatique							
	30 870 €	25 451 €					Dakar (état civil), Brazzaville (centre multimédia)
TOTAL	30 870 €	25 451 €	1	2			
Opérateur de la Francophonie							
▫ Etat civil	479 680 €	394 668 €	18	19			Kayes, Lubumbashi, Antananarivo, Moroni, Yaoundé
▫ Comptabilité	66 296 €	130 896 €	6	9			Pointe-Noire, Mopti, Sikasso, Libreville, Bamako, Dakar, Yaoundé
▫ Centres multimédias	70 899 €	53 888 €	4	2			Brazzaville, Niamey
▫ Equipements urbains	210 254 €	490 408 €	3	7			Beyrouth (signalisation), Niamey (adressage), Ouagadougou (lycée et adressage), Bujumbura (marché), Kigali (centre de santé)
▫ Formation	264 494 €	452 889 €	6	3			
TOTAL	1 091 623 €	1 522 749 €	19	21	12	36	
Fonds d'urgence							
	3 167 €	33 305 €					Bangui, Parakou, Bujumbura
TOTAL	3 167 €	33 305 €	1	3			

Tableau des subventions d'investissement reçues
ou à recevoir par l'AIMF

Fonds de Coopération

	Subventions reçues							Subventions à recevoir		
	Paris	ACDI	Lausanne	Liège	Luxembourg	Bordeaux	SIAAP	Liège	SIAAP	ACDI
2002	640 500 €	346 673 €	16 977 €	15 245 €	--	--	99 091 €			
2003	933 040 €	317 863 €	17 000 €	15 242 €	24 800 €	23 000 €	9 200 €			
2004	933 040 €	279 179 €	--	--	24 781 €	--	16 086 €	15 242 €	92 914 €	31 645 €

Opérateur de la Francophonie

	Subventions reçues			Subventions à recevoir	
	MAE (1)	MEN (2)	GQ (3)	MAE (1)	MEN (2)
2002	1 424 547 €	457 347 €	21 888 €		
2003	1 029 183 €	457 347 €	(Subvention 2003 attribuée au fonctionnement)		
2004	964 591 €	--	21 745 €	964 591 €	457 347 €

(1) MAE : Ministère français des Affaires étrangères
(2) MEN : Ministère français de l'Education nationale
(3) GQ : Gouvernement du Québec

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

M. Jean-Claude Bacher, Commissaire aux comptes, donne lecture de son rapport.

"Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2003, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'A.I.M.F., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Bureau qui s'est tenu à Paris le 30 avril 2004. Il m'appartient, sur la base de l'audit effectué, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué l'audit selon les normes professionnelles applicables en France, adaptées aux spécificités du secteur associatif dans lequel intervient l'A.I.M.F. ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies.

Les contrôles et vérifications auxquels j'ai procédé ont porté sur les comptes généraux de fonctionnement, ainsi que sur les opérations spécifiques concernant le fonds de coopération, le F.M.U., OPERATEUR et PCI.

J'estime que lesdits contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.225-235, 1° alinéa, du Code de Commerce, je précise que les procédures administrative, comptable et financière, en vigueur actuellement au sein de l'AIMF et relevant des procédures de contrôle interne, doivent faire l'objet d'un recensement en vue de vérifier l'adéquation et l'efficacité desdites procédures. De ce fait, j'ai été amené à effectuer des contrôles substantifs étendus sur les opérations de trésorerie liées aux fonds dédiés.

- Les fonds dédiés qui s'élèvent à 6 933 K€ à la clôture de l'exercice et inscrits au passif du bilan, sont la contrepartie des engagements restant à réaliser sur les

exercices futurs et ce en conformité aux conventions signées avec les tiers financeurs ou aux décisions du Bureau. Je me suis assuré du respect des dispositions réglementaires en la matière.

- La contrepartie de ces engagements restant à financer à la clôture de l'exercice se trouve à l'actif du bilan, dans les placements de trésorerie en attente d'emploi pour 6 338 K€ auxquels s'ajoutent les subventions restant à recevoir au 31.12.03.
- Les subventions de fonctionnement attribuées à votre association l'ont été sur la base d'un budget. La comptabilisation de ces subventions appelle les précisions suivantes :

➤ versement Ville de PARIS	800 K€
➤ diverses subventions ponctuelles	16 K€
➤ rémunération mandataire attribuée par les ministères français	384 K€

- Les subventions d'investissement sont accordées le plus souvent par les ministères des Affaires étrangères et de l'Education nationale et certaines villes dont PARIS, pour 933 K€ au titre du présent exercice, et ce en vue de réaliser le programme prévu par la convention ou par décision du Bureau.

- le fonds de coopération a reçu au titre de 2003	1 331 K€
- le fonds multilatéral unique	766 K€
- le compte opérateur	359 K€

Le fonds d'urgence quant à lui est doté par affectation de produits financiers et ce sur décision du Bureau.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la fonction de mon opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de votre Trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels".



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2003

	Page
* BILAN	2
* COMPTE DE RESULTAT	4
* ANNEXE	7

**BILAN
EXERCICE 2003**

ACTIF	2003			2002	
	Brut	Amort. & Provisions	Net	Net	Net
Immobilisations					
. Incorporelles	34 628,80	11 573,28	23 055,52	12 384,15	153 286,93
. Corporelles	117 074,85	67 489,48	49 585,37	64 392,54	-3 231,68
. Dépôts et cautionnements versés	22 353,41		22 353,41	19 745,33	
<i>Total I</i>	<i>174 057,06</i>	<i>79 062,76</i>	<i>94 994,30</i>	<i>96 522,02</i>	<i>153 286,93</i>
Actif circulant					
. Avances et acomptes sur commandes			0,00	0,00	6 933 436,55
. Créances :					
- Subventions à recevoir (*1)	980 112,49		980 112,49	1 781 063,66	
- Collations à recevoir	48 393,94	7 713,94	40 680,00	23 070,56	
- Autres créances	4 684,84		4 684,84	373,22	
. Valeurs mobilières de placement	6 338 703,46		6 338 703,46	6 338 517,45	511 051,60
. Banques	149 271,52		149 271,52	155 420,56	163 480,69
. Caisse	2 025,12		2 025,12	568,46	77 326,69
<i>Total II</i>	<i>7 523 191,37</i>	<i>7 713,94</i>	<i>7 515 477,43</i>	<i>8 299 013,91</i>	<i>3 148,49</i>
Charges constatées d'avance	13 077,20		13 077,20	14 660,12	
<i>Total III</i>					<i>7 534 252,84</i>
TOTAL GENERAL	7 710 325,63	86 776,70	7 623 548,93	8 410 196,05	8 410 196,05

Détail de certains comptes du bilan - au 31/12/03

	ACTIF		PASSIF	
	Trésorerie	Subventions ou rémunération mandataire à recevoir (*1)	Fonds dédiés sur subventions attribuées (*2)	Dettes fournisseurs et comptes rattachés (*3)
Fonctionnement	22 504,35 €	138 232,58 €	3 107 775,36 €	69 010,76 €
Fonds de Coopération	3 295 186,98 €			166 078,36 €
Plan de Coopération informatique	45 143,67 €		32 095,91 €	13 047,76 €
Fonds Multilatéral Unique	2 077 504,13 €	584 332,24 €	2 561 754,52 €	88 193,72 €
Opérateur	885 495,72 €	257 547,67 €	1 067 645,51 €	62 155,32 €
Fonds d'Urgence	164 165,25 €		164 165,25 €	
<i>Totaux</i>	6 490 000,10 €	980 112,49 €	6 933 436,55 €	398 485,92 €

28/05/2004

**COMPTE DE RESULTAT
EXERCICE 2003**

CHARGES	2003	2002	PRODUITS	2003	2002
Charges d'exploitation			Produits d'exploitation		
Achats	2 195 382,91	2 069 019,70	Subventions d'exploitation	3 655 815,03	5 185 900,94
Autres charges externes	1 701 175,56	1 322 365,43	Cotisations et droits d'entrée	229 970,00	233 020,00
Impôts, taxes et versements assimilés	56 245,76	54 051,99	Autres produits		
Rémunération du personnel	455 010,96	445 864,10	Produits financiers	116 335,18	163 622,20
Charges sociales	225 524,97	219 460,97	Total I	4 002 120,21	5 582 543,14
Dotations aux amortissements	24 663,95	15 998,02	Produits exceptionnels et transferts de charges	32 851,37	1 994,61
Dotation aux provisions (cotisations)	2 227,59	7 713,94	Report ressources non utilisées / exerc. antérieurs	747 703,49	175 629,64
Autres charges	7 506,85	4 110,14	Reprise sur provisions (cotisations)		21 388,27
Charges financières			Total III	747 703,49	197 017,91
Total I	4 667 748,55	4 138 584,29	Solde débiteur : déficit	63 990,84	3 231,68
Total II		12 282,20	TOTAL GENERAL	4 846 665,91	5 784 787,34
Charges exceptionnelles			EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	178 917,36	1 633 920,85	Mise à disposition gratuite de personnel	148 295,82	189 896,58
Total III	178 917,36	1 633 920,85	TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	148 295,82	189 896,58
TOTAL GENERAL	4 846 665,91	5 784 787,34			
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Mise à disposition gratuite de personnel	148 295,82	189 896,58			
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	148 295,82	189 896,58			

Fonctionnement de L'A I M F - année 2003

PRODUITS	2003	2002
<i>Produits de fonctionnement</i>	<i>1 556 073,38</i>	<i>1 514 932,05</i>
. Subvention de l'exercice - Ville de Paris	800 000,00	1 092 540,00
. Rémunérations mandataire	467 243,58	112 905,03
. Cotisations et droits d'entrée	229 970,00	233 020,00
. Participations d'autres organismes aux frais de manifestations	16 000,00	32 986,70
. Produits financiers	10 008,43	20 428,31
. Autres produits	6 341,87	1 663,74
. Reprise de provisions sur risques et charges d'exploitation	26 509,50	21 388,27
CHARGES	2003	2002
<i>Charges de fonctionnement et d'animation des instances</i>	<i>1 620 064,22</i>	<i>1 518 163,73</i>
<u>1) Charges de fonctionnement du secrétariat permanent</u>	<u>1 118 090,02</u>	<u>1 138 453,78</u>
<u>Achats et services extérieurs</u>	<u>355 174,96</u>	<u>382 497,29</u>
. Achats consommables	23 453,78	25 069,66
. Loyer et charges locatives	97 347,92	95 808,09
. Locations diverses	21 705,07	24 589,27
. Honoraires	94 965,60	115 024,98
. Déplacements, missions, relations publiques	19 290,06	28 048,66
. Frais d'expédition et de télécommunications	57 374,26	63 868,03
. Divers (assurances, maintenance, documentation, cotisations...)	41 038,27	30 088,60
<u>Frais de personnel - Impôts et taxes</u>	<u>735 702,13</u>	<u>719 182,67</u>
. Frais de personnel	680 308,77	665 130,68
. Impôts et taxes	55 393,36	54 051,99
<u>Autres dépenses.</u>	<u>27 212,93</u>	<u>36 773,82</u>
. Dotations aux amortissements et provisions	24 663,95	23 711,96
. Frais financiers	2 548,98	779,66
. Charges exceptionnelles		12 282,20
<u>2) Charges d'animation des instances</u>	<u>501 974,20</u>	<u>379 709,95</u>
. Frais d'assemblée générale	205 896,93	191 222,66
. Frais de colloque	260 816,34	172 651,06
. Frais de réunion de bureau	10 810,77	2 963,19
. Instances francophones	13 646,32	3 556,17
. Déplacements, missions, relations publiques	10 803,84	9 316,87
Résultat de l'exercice	-63 990,84	-3 231,68

	Fonds de Coop.	P C I	F M U	Opérateur	Fonds d'urgence	Totaux
PRODUITS						
Subventions reçues ou à recevoir (1)	1 330 946,36		1 051 518,67	457 350,00		2 839 815,03
Affectat° prod. financ. antérieurs au Fds d'urgence					142 958,52	142 958,52
Report ressources non utilisées / exerc. antérieurs		38 021,42	283 806,62	38 517,00	3 167,57	363 512,61
Produits financiers 03	47 011,55	1 072,62	40 130,38	18 112,20		106 326,75
<i>Totaux</i>	1 377 957,91	39 094,04	1 375 455,67	513 979,20	146 126,09	3 452 612,91
CHARGES						
Charges sur projets	1 256 774,00	38 021,42	981 764,05	383 517,33	3 167,57	2 663 244,37
Rémunération Mandataire			353 561,24	113 682,34		467 243,58
Engagements à réaliser sur ressources affectées	74 172,36			-1 332,67		72 839,69
Engags à réaliser sur ressources affectées au Fds d'Urgence					142 958,52	142 958,52
Frais Fiminanciers 03 (non affect. sur des projets)	189,07		56,51	3,50		249,08
Produits financiers à affecter au Fonds d'Urgence an.03	46 822,48	1 072,62	40 073,87	18 108,70		106 077,67
<i>Totaux</i>	1 377 957,91	39 094,04	1 375 455,67	513 979,20	146 126,09	3 452 612,91

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Détail des charges à payer

Autres dettes

Détail des produits constatés d'avance

Détail des charges constatés d'avance

Contributions volontaires en nature

Fonds dédiés

Immobilisations

Amortissements

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2003 dont le total est de 7.623.548,93 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant une insuffisance de 63.990,84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1/01/2003 au 31/12/2003.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.
Ces comptes annuels ont été établis le 11 Mars 2004.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthodes

Conformément au plan comptable des associations applicable au 1er Janvier 2000:

- le compte : "Fonds dédiés" figurant au passif du bilan, représente le montant cumulé des subventions attribuées restant à réaliser,
- le compte : "Engagements à réaliser sur subventions attribuées" figurant en charges au compte de résultat, représente le montant des subventions 2003 reçues ou à recevoir non utilisées,
- le compte : "Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs" figurant en produits au compte de résultat, représente le montant des subventions des exercices antérieurs utilisées au cours de l'année 2003.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

-Logiciels	1 an
-Agencements et installations	10 ans
-Matériel de bureau	3 ans
-Mobilier de bureau	5 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Détail des charges à payer:		50.891,18 €
(incluses dans " dettes fournisseurs et comptes rattachés": 398.485,92 €)		
- Honoraires à payer	46.526,00 €	
- Frais d'assemblée générale à payer	3.200,00 €	
- Divers à payer	1.165,18 €	
Autes dettes:		24.185,39 €
- Libreville-Fonds de Coopération	21.342,86 €	
- EDF	2.000,00 €	
- Divers	842,53 €	
Détail des produits constatés d'avance:		3.148,49 €
Il s'agit de cotisations 2004 payées en 2003.		
Détail des charges constatées d'avance:		13.077,20 €
- Assurance	7.347,26 €	
- Maintenance et assistance	5.729,94 €	
Contributions volontaires en nature:		148.295,82 €
Il s'agit de la mise à disposition gratuite de fonctionnaires.		
Fonds dédiés:		6.933.436,55 €
au 1.01.2003	7.502.222,68 €	
à déduire: report des ressources	- 747.703,49 €	
à ajouter: engagements à réaliser	+ 178.917,36 €	

IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement, de recherche et développement	Total I		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	Total II	18 040	16 589
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers		43 276	
Matériel de transport		1 458	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		69 303	3 940
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	Total III	114 036	3 940
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
	Total IV		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		132 076	20 528

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			34 629	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers			43 276	
Matériel de transport			1 458	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		901	72 341	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	Total III	901	117 075	
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
	Total IV			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		901	151 704	

AMORTISSEMENTS

Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement recherche dévelop.				
Autres immobilisations incorporelles				
Total I				
Total II	5 656	5 917		11 573
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers	12 999	4 328		17 327
Matériel de transport	1 458			1 458
Matériel de bureau et informatique, mobilier	35 186	14 419	901	48 704
Emballages récupérables et divers				
Total III	49 644	18 747	901	67 489
TOTAL GENERAL (I + II + III)	55 300	24 664	901	79 063

Cadre B VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				Cadre C PROV. AMORT DEROGATOIRES	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établis., recherche dévelop. (I)					
Aut. immobilisations incorporelles (II)	5 917				
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. génér., agenc. aménag. construc.					
Instal. techn., matériel outil. industriels					
Instal. génér., agenc. et aménag. divers	4 328				
Matériel de transport					
Matériel bureau et informatique, mobilier	14 419				
Emballages récupérables et divers					
Total III	18 747				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	24 664				

Cadre D MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES		Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					

DEUXIEME SEANCE PLENIERE

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Conformément à l'article 10 des statuts et sur proposition de M. Bertrand Delanoë, Maire de Paris, l'Assemblée générale adopte à l'unanimité et sous les acclamations, la liste des nouveaux membres du Bureau.

M. Djedji Amondji Pierre
Gouverneur du District d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

M. Moussa Badoulaye Traoré
Maire de Bamako (Mali)

M. Abdel Mounem Ariss
Président du Conseil municipal de Beyrouth (Liban)

M. Hugues Ngouelondélé
Député-Maire de Brazzaville (Congo)

M. Mohamed Sajid
Président du Conseil de la ville de Casablanca (Maroc)

M. Nicéphore Soglo
Maire de Cotonou (Bénin)

M. Pape Diop
Président de l'Assemblée nationale
Député-Maire de Dakar (Sénégal)

M. André Dieudonné Berre
Maire de Libreville (Gabon)

M. Willy Demeyer
Bourgmestre de Liège (Belgique)

M. Simon Compaoré
Maire de Ouagadougou (Burkina Faso)

M. Bertrand Delanoë
Maire de Paris (France)

M. Kep Chuk Tema
Gouverneur de Phnom Penh (Cambodge)

M. Jean-Paul L'Allier
Maire de Québec (Québec - Canada)

M. Ousmane Masseck N'Diaye
Ministre du Tourisme
Maire de Saint-Louis (Sénégal)

M. Abbès Mohsen
Maire de Tunis (Tunisie)

Le Bureau se retire pour élire en son sein le Président, les vice-présidents, le secrétaire général, le trésorier, pour nommer les présidents de commissions permanentes et le secrétaire permanent qui remplacera M. Pierre Figeac.

Nouveau Bureau de l'AIMF

Président

M. Bertrand Delanoë
Maire de Paris

Vice-Présidents

M. Jean-Paul L'Allier Maire de Québec	M. Abdel Mounem Ariss Président du Conseil municipal de Beyrouth	M. Pape Diop Président de l'Assemblée nationale Député-Maire de Dakar	M. Hugues Ngouelondélé Député-Maire de Brazzaville
--	--	---	--

Trésorier

M. Abbès Mohsen
Maire de Tunis

Secrétaire général

M. Simon Compaoré
Maire de Ouagadougou

Membres

M. Djedji Amondji Pierre
Gouverneur du District d'Abidjan

M. Moussa Badoulaye Traoré
Maire de Bamako

M. Mohamed Sajid
Président du Conseil de la ville de Casablanca

M. Nicéphore Soglo
Maire de Cotonou

M. André Dieudonné Berre
Maire de Libreville

M. Willy Demeyer
Bourgmestre de Liège

M. Kep Chuk Tema
Gouverneur de Phnom Penh

M. Ousmane Masseck N'Diaye
Ministre du Tourisme
Maire de Saint-Louis

Le Bureau est élu pour deux ans.

Commissions

Commission n° 1 : "Décentralisation et démocratie locale" Présidence Ville de Luxembourg (<i>Grand Duché du Luxembourg</i>)	Commission n° 2 : "Développement urbain durable" Présidence Ville de Kinshasa (<i>Rép. Dém. du Congo</i>)	Commission n° 3 : "Modernisation des services et formation des personnels municipaux" Présidence Ville de Bordeaux (<i>France</i>)
---	--	--

Commission n° 4 : "Animation du réseau des villes membres et échanges multiculturels" Présidence Ville de Nouakchott (<i>Mauritanie</i>)	Commission n° 5 : "Politique de santé locale" Présidence Ville de Sofia (<i>Bulgarie</i>)	Commission n° 6 : "Aide humanitaire" Présidence Ville de Genève (<i>Suisse</i>)
--	---	---

Secrétaire permanent

M. Gilles Gauthier

TROISIEME SEANCE PLENIERE

ADOPTION DU PROJET DE BUDGET 2005

Budget prévisionnel 2005

CHARGES		PRODUITS	
Nature	Montant	Nature	Montant
<i>Charges de fonctionnement et d'animation du réseau</i>	1 453 000 €	<i>Produits de fonctionnement</i>	1 453 000 €
1) Charges de fonctionnement du secrétariat permanent	1 138 000 €		
Achats et services extérieurs	358 500 €	. Subvention de la Ville de Paris	800 000 €
. Achats consommables	24 000 €	. autres subventions (particip. AG, Coll.)	10 000 €
. Loyer et charges locatives	102 000 €	. Cotisations	239 000 €
. Locations diverses	20 000 €	. Rémunération mandataire	403 000 €
. Honoraires	95 000 €	. Produits financiers (Fonct.)	1 000 €
. Déplacements, missions, relations publiques	20 000 €		
. Frais d'expédition et de télécommunications	57 500 €		
. Divers (assur., maintenances, documentat°, cotisat°)	40 000 €		
Frais de personnel - Impôts et taxes	743 000 €		
. Frais de personnel	686 000 €		
. Impôts et taxes	57 000 €		
Autres charges	36 500 €		
. Dotations aux amortissements et provisions	24 700 €		
. Frais bancaires	2 300 €		
. Divers	9 500 €		
2) Frais d'animation du réseau	315 000 €		
*Frais d'Assemblée Générale, Bureau et Colloque	300 000 €		
. Déplac., missions, relat° publiques, Inst. Francoph.	15 000 €		
Charges directes affectées aux actions de coopération	3 580 000 €	Produits des actions de coopération	3 580 000 €
. Expertise et études	455 000 €	. Fonds de Coopération	1 331 000 €
. Travaux	1 210 000 €	. Fonds Multilatéral Unique (Aff.Etrang.)	1 792 000 €
. Matériels et logiciels	780 000 €		
. Transport d'équipements offerts par les villes	40 000 €	. Opérateur (Educat° Nale)	457 000 €
. Formation et assistance	676 000 €		
. Rémunération mandataire (FMU + EN)	403 000 €		
. Assurances	11 000 €		
. Documentation	900 €		
. Commissions bancaires	3 100 €		
. Droits de timbres et divers	1 000 €		
Total des charges	5 033 000 €	Total des produits	5 033 000 €

Adopté à l'unanimité.

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES

Sur proposition du Bureau, 22 nouvelles villes sont admises à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Abomey (Bénin)
- Nikki (Bénin)
- Ouidah (Bénin)
- Aného (Togo)
- Sokodé (Togo)
- Antsirabe (Madagascar)
- Beau Bassin-Rose Hill (île Maurice)
- Doba (Tchad)
- Fomboni (Comores)
- Kaédi (Mauritanie)
- Kindia (Guinée)
- Le Havre (France)
- Nantes (France)
- Tours (France)
- Mindelo (Cap Vert)
- Moncton (Canada)
- Moundou (Tchad)
- Mossendjo (Congo)
- Nkayi (Congo)
- Ouessou (Congo)
- Yako et Dedougou (Burkina Faso)

ADOPTION DE LA RESOLUTION DES MAIRES FRANCOPHONES SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble des maires présents ou représentés a adopté la résolution suivante :

Résolution

L'AIMF,

Réunissant en Assemblée générale les 137 responsables de capitales et métropoles francophones, membres de l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones, les 23, 24 et 25 novembre 2004 à Ouagadougou, sur le thème "Rôle et moyens des villes dans le développement durable et la solidarité" ;

S'appuyant sur la déclaration des maires de l'association réunis en colloque le 28 mars 1996 à Québec sur le thème "La ville : une réponse aux défis de l'an 2000", dans laquelle ils affirment leur volonté de renforcer les solidarités et la participation de toutes les catégories de population à la gestion des projets les concernant ;

Considérant, à cet égard, que le premier enjeu du développement durable est celui de la forme que prend la démocratie ;

Considérant que les villes, quel que soient leurs compétences, apparaissent de plus en plus comme des cadres cohérents et efficaces pour faire vivre des pratiques politiques et citoyennes marquant, de manière féconde, démocratie représentative et démocratie participative ;

Prenant en compte, comme cela a été souligné lors du colloque "villes et nouvelles techniques d'information et de communication" que l'AIMF a tenu à Paris en mai 2004, que les NTIC sont en mesure d'aider au renouvellement de la démocratie locale ;

Confirmant son intérêt pour la mise en œuvre de mécanismes de partenariats qui tiennent compte, lors des prises de décision, de chaque échelon administratif, tel que cela ressort des recommandations adoptées lors des colloques de l'AIMF tenus à Marrakech le 7 mars 1997 et à Phnom Penh le 10 mars 2003 ;

Rappelant la résolution sur le rôle du réseau de capitales et métropoles animé par l'AIMF pour la Francophonie et le développement durable, adoptée lors de la XVII Assemblée générale qui s'était tenue à Bruxelles les 17 et 18 juillet 1997 ;

Estimant que les problèmes d'environnement et de pauvreté étant intimement liés, le développement urbain durable doit se comprendre comme étant la maximalisation de l'efficacité dans l'utilisation des ressources, la préservation des réserves naturelles, dans l'équité et la solidarité sociale, grâce au partage des coûts et des bénéfices de ce développement.

S'engage à encourager les collectivités locales à faire du développement durable un objectif de leur politique pouvant se résumer ainsi :

- Optimiser le potentiel de densité des zones urbaines existantes par l'intensification et la réhabilitation, afin de limiter l'expansion des zones urbaines et de rendre l'utilisation des investissements publics la plus efficace possible.
- Limiter l'utilisation des voitures individuelles en maximalisant l'usage d'alternatives de transport, notamment les transports publics.
- Rechercher l'équilibre entre localisation de la main d'œuvre et les possibilités d'emploi.

- Développer et protéger les espaces verts, éléments importants de l'infrastructure urbaine.
- Adopter un programme d'efficacité énergétique et de protection des ressources en eau.
- S'assurer que le "principe de précaution" est partie intégrante des programmes de développement des secteurs publics et privés.
- Promouvoir la participation des citoyens dans la vie politique locale avec le droit d'élire librement des représentants.
- Admettre le choix et la diversité des modes de vie.

Demander aux chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage réunis au Sommet de Ouagadougou, de soutenir l'action de l'AIMF en lui donnant les moyens de mettre en œuvre les programmes correspondants pour :

- La démocratisation de l'accès aux NTIC.
- L'appui à l'état de droit et à la démocratie locale.
- Développer les services locaux d'intérêt général, notamment les services marchands.
- Faire de la culture un bien commun.
- Renforcer l'efficacité des administrations territoriales.
- Affirmer le rôle des villes en matière de médiation locale.

<p>FIXATION DE LA DATE, DU LIEU ET DU THEME DES PROCHAINES MANIFESTATIONS</p>
--

- Colloque à Bruxelles, du 12 au 14 mars 2005, avec pour thème : "Villes et sida".
- XXV^{ème} Assemblée générale à Antananarivo, du 25 au 27 novembre 2005, avec pour thème : "Villes et microfinance".

SEANCE DE CLÔTURE

Simon COMPAORE

Maire de Ouagadougou

Trésorier de l'AIMF

Monsieur le Premier Ministre, représentant le Président du Faso, je voudrais qu'il me soit permis, en ma qualité de premier magistrat de la ville de Ouagadougou, de souhaiter au nom de mes concitoyens, une très chaleureuse bienvenue à Son Excellence Jacques Chirac, Président de la République française.

Vous savez, il est déjà venu ici. Il nous a fait l'amitié de poser une pierre, et à l'époque, j'avais dans mon discours, dit à son Excellence le Président Chirac, qu'il y avait beaucoup de pierres qui avaient été posées à Ouagadougou, mais qui n'ont pas connu de suites. Il s'agissait donc de l'hôpital pédiatrique. Il est venu, nous a fait l'amitié de poser la pierre et à son retour, tout a été mis en œuvre pour qu'effectivement, pierre sur pierre, nous voyions aujourd'hui ce qu'il est convenu d'appeler le plus grand hôpital pédiatrique du Burkina Faso et j'allais dire, même d'Afrique de l'Ouest.

Merci Monsieur le Président.

Je voudrais remercier les Ouagalais qui se sont mobilisés pour recevoir nos amis membres de l'AIMF qui nous ont fait l'amitié de choisir notre modeste ville pour abriter la XXIV^{ème} édition de nos assises au plus haut niveau, une marque singulière de considération d'estime et d'amitié.

C'est pourquoi je voudrais qu'il me soit permis devant cette auguste assemblée, d'exprimer très sincèrement notre vive reconnaissance à l'Association internationale des maires francophones, à l'ensemble de ses membres, à son Président et à son Président d'Honneur qui nous fait le suprême honneur de présider personnellement cette cérémonie.

Monsieur le Président, cela fait 25 ans que par votre action personnelle, vous contribuez à porter sur les fonds baptismaux une association des maires francophones.

Visionnaire, il le fut cet acte, à en juger la sollicitation et l'espoir que suscite de nos jours l'AIMF. Son succès reconnu sur la scène internationale tient au fait qu'elle a su anticiper les évolutions qui tendent à donner plus de responsabilités aux maires engagés dans les processus de décentralisation des Etats du nord comme du sud.

Dans le même temps, l'association a su s'adapter à la demande et aux attentes des villes modernes qui interviennent dans des domaines d'activités très variés. Elle œuvre du mieux qu'elle peut pour aider les municipalités les plus démunies, les multiples projets conduits à Ouagadougou en sont une parfaite illustration. Tous ces succès, nous les devons à l'abnégation des hommes qui ont présidé au destin de l'AIMF. Car nous avons le privilège d'avoir comme Président fondateur, Président d'honneur, l'homme que la France a porté par deux fois à la magistrature suprême. Nous avons aussi la chance d'avoir comme Président Monsieur Bertrand Delanoë, celui là même qui n'a pas hésité à réaffirmer dans son dernier ouvrage, sa passion pour l'AIMF en ces termes : "cet excellent instrument de lien culturel doté d'une vraie capacité à produire de la coopération nord-sud".

Excellence, aujourd'hui votre bébé, notre bébé a grandi, il a un quart de siècle d'existence, l'âge de la maturité ; 25 ans d'accompagnement des pouvoirs locaux dans leur quête quotidienne de mieux-être pour les populations ; l'AIMF est devenue une icône dans le paysage institutionnel francophone. Nous nous associons de ce fait à la légitime fierté de ses membres et de ses pères fondateurs.

La communauté mondiale des maires francophones réunie 72 heures dans notre ville, restera un des instants mémorables dans l'histoire de notre jeune municipalité.

C'est le lieu pour nous de dire merci solennellement à tous les acteurs de cette efficace coopération, aux membres de l'AIMF et à son bureau composé d'élus pleinement engagés dans la vie de l'association.

Permettez-moi aussi de rendre un hommage mérité à l'équipe du Secrétariat Permanent, qui par son travail intense et subtile confère à notre action un pragmatisme sans faille, au chef d'orchestre, le doyen

Pierre Figeac, témoin privilégié de l'évolution de notre association et artisan inlassable de la solidarité entre villes francophones, nous disons merci.

Excellence Monsieur le Président, notre association fête ses 25 ans dans un contexte de bouleversement et de remise en cause des certitudes les mieux établies. Dans cet environnement, l'AIMF a choisi de réfléchir sur le rôle et les moyens des villes dans le développement durable et la solidarité.

La perspective d'un nouveau partenariat dynamique unissant les collectivités territoriales du nord et du sud sur des bases solides devra s'orienter d'avantage vers :

- Les actions de développement local,
- Le développement des compétences et capacités locales,
- Le transfert des technologies,
- La paix, l'équité et la gouvernance politique et économique.

Si la coopération décentralisée a fait ses preuves en matière de lutte contre la pauvreté, d'appui au développement local et de renforcement des capacités des populations, il n'en demeure pas moins qu'elle manque souvent de vision à moyen ou à long terme.

La mise en place d'un dispositif institutionnel à même d'offrir aux structures de coopération décentralisée, un cadre organisationnel adapté pour canaliser et coordonner les interventions, de même qu'un accompagnement soutenu des Etats sous forme de réflexion, d'information, d'orientation et de coordination constitueront un gage de réussite.

En un mot, nous pouvons être et devenir plus solidaires dans l'espace francophone en cultivant le sentiment d'appartenance à une entité communautaire ouverte sur l'extérieur tout en nous rendant mutuellement service et en partageant nos expériences, nos atouts et nos potentialités francophones. En excusant le comité d'organisation de ses assises pour les imperfections constatées çà et là, je vous réitère les remerciements du conseil municipal et la reconnaissance des populations de la ville de Ouagadougou.

Merci pour votre confiance, bon retour dans vos villes respectives, vive la solidarité francophone, vive l'AIMF, vive la Francophonie.

Je vous remercie.

Excellence Monsieur le Président de la République française, Président d'Honneur de l'Association internationale des maires francophones,
Excellence Monsieur le Premier Ministre du Burkina Faso,
Excellences Messieurs les anciens chefs d'Etat du Bénin et du Burkina Faso,
Excellence Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Monsieur le Maire de Paris, Président de l'Association internationale des maires francophones,
Monsieur le Maire de Ouagadougou, notre hôte,
Autorités politiques, civiles, diplomatiques, militaires, coutumières et religieuses,
Mesdames et Messieurs,

Je suis bien entendu, très heureux de prendre ici la parole, au nom du Programme des Nations unies pour le développement, pour partager avec vous notre vision sur le rôle et les moyens des villes dans le développement durable et la solidarité.

Je tiens à remercier très vivement notre hôte, Simon Compaoré, Maire de la ville de Ouagadougou, pour son aimable invitation, mais aussi pour la parfaite organisation de nos assises, pour l'accueil combien chaleureux qu'il a réservé à l'ensemble des participants. Je salue en lui l'homme d'action et de créativité qui a su refaire de Ouagadougou l'une des plus belles capitales du continent africain.

Mesdames et Messieurs, le PNUD, mon organisation, était de celle-là qui, il y a de cela quelques années, ont introduit le concept développement durable dans le débat sur les défis et l'avenir de notre planète. A l'époque, nous étions soucieux que le développement ne se fasse pas au détriment des générations futures. Mais depuis lors, notre approche et notre vision se sont enrichies et se sont élargies. Pour le PNUD, la notion de développement durable se comprend maintenant et désormais au sens de développement humain durable. C'est-à-dire un développement qui respecte l'environnement, mais qui génère aussi une croissance économique empreinte d'équité et d'égalité de chances, renforce les capacités des populations au lieu de les marginaliser.

C'est un développement qui donne la priorité aux pauvres, qui élargit leurs choix et leurs opportunités et qui leur permet de participer aux décisions. Cette aspiration est légitime pour chaque être humain et elle a reçu un soutien très particulier lors du Sommet du millénaire tenu à New York, il y a de cela 4 ans. Ce jour-là, la communauté internationale s'est donnée de nouvelles feuilles de route : les objectifs du millénaire pour le développement.

Mesdames et Messieurs, les Maires francophones, en vous interrogeant sur le rôle des villes dans le développement durable et la solidarité, en fait vous examinez votre place dans l'effort collectif pour réaliser les ambitions du millénaire. Et pour nous au PNUD, trois défis majeurs méritent alors de retenir votre attention.

- 1) Le défi de l'accès aux services essentiels. L'urbanisation rapide et l'exode rural massif que connaissent les villes notamment en Afrique, posent de manière cruciale la question de l'accès aux services essentiels : eau, assainissement, électricité, éducation, santé, etc. Dans un tel contexte, nos villes doivent jouer un rôle important dans la production des biens et services sociaux de base, dans la création des emplois, dans l'offre d'opportunité, dans la formation et dans la protection de l'environnement. C'est tout le débat sur les compétences de nos villes qui se trouve ainsi posé en des termes nouveaux.
- 2) Le défi de vivre ensemble. Du fait des migrations, nos villes sont devenues davantage cosmopolites avec un brassage inédit des populations. Ces populations viennent d'horizons géographique et culturel divers, mais aspirent à vivre ensemble, dans le respect de leur identité. Il est donc impératif que nos villes demeurent les endroits où s'épanouissent l'harmonie sociale et où s'exprime le bonheur de vivre dans chacun. Et pour cela, il faut promouvoir la gouvernance locale, car c'est un vecteur puissant de

solidarité, de citoyenneté et de participation. Cette exigence de vivre ensemble plaide également en faveur de la tolérance, du refus de la xénophobie, du racisme et du respect de la dignité des personnes humaines. Ensemble, le développement de nos villes a besoin non seulement d'un plus grand respect pour la diversité, mais également d'un engagement très fort pour l'unité.

- 3) Le défi de gérer autrement. Nos villes sont devenues un élément essentiel du développement national, voire régional. Des études sérieuses ont montré que dans plusieurs villes, la part du produit régional brut généré en milieu urbain est passé de 30 % en 1960 à près de 75 % en 1990. De même, la productivité urbaine est encore aujourd'hui 3 à 4 fois plus élevée que la productivité. Aussi nos villes doivent-elles être gérées autrement que par le passé. Et l'économie urbaine qui en découle doit être conçue différemment. Cette économie urbaine doit réussir la cohabitation entre le secteur formel et le secteur informel, en réduisant les obstacles de nature politique ou bureaucratique qui freinent l'établissement des liens entre deux secteurs. Dans le même ordre d'idées, il est très important pour nos villes de savoir innover dans le domaine des finances locales car le temps est définitivement révolu où les villes pouvaient se contenter d'attendre le transfert des ressources de l'Etat central. Elles doivent maintenant au contraire, apprendre à se gérer comme des entreprises et recourir aux marchés financiers pour mobiliser les ressources dont elles ont besoin pour assurer le développement. En facilitant ce type de partenariat, le PNUD, mon organisation, a pris des initiatives comme celle-là à Tunis en Tunisie, à Hanoi au Vietnam et à Sao Paulo au Brésil.

Excellence Monsieur le Président de la République française, Président d'Honneur de l'Association internationale des maires francophones,
Excellence Monsieur le Premier Ministre du Burkina Faso,
Mesdames et Messieurs,

A la racine de la Francophonie se trouve un grand consensus qui rejoint celui de la déclaration du millénaire, à savoir que nos sociétés sont fondées sur le respect et la mise en valeur de la diversité culturelle et les droits fondamentaux, inaliénables de la personne humaine. Ce sont des principes qui valent pour la gestion des relations internationales, la gestion des Etats et la gestion des villes. Ces principes doivent devenir les piliers de la nouvelle gouvernance urbaine et permettre la mobilisation des efforts de tous en vue de la réalisation des ambitions du millénaire.

Soyez assurés que le PNUD sera toujours très fier d'être à vos côtés pour ouvrir cette nouvelle page, notre histoire collective.

Je vous remercie

Bertrand DELANOË

Maire de Paris

Président de l'AIMF

Monsieur le Président de la République française, Président d'Honneur de l'AIMF,
Monsieur le Président Diouf, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie,
Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Ministres burkinabés, français,
Monsieur le Directeur adjoint du PNUD,
Mesdames et Messieurs les Chefs de mission diplomatiques,
Messieurs les représentants des cultes,
Chers Amis partenaires qui nous faites l'honneur d'être avec nous pour cette séance de clôture et je salue,
par exemple, Madame Carrère d'Encausses, de l'Académie française,
Chers Amis, Maires francophones, chers collègues,

Je crois que nous vivons un moment particulier. En début de semaine, dans cette salle, lorsque nous ouvrons nos travaux, plusieurs des intervenants ont dit : "cette assemblée de Ouagadougou aura quelque chose d'historique".

Oui, chers amis, cette assemblée de trois jours des maires francophones à Ouagadougou a quelque chose d'historique et d'abord, parce que nous sommes venus pour la première fois travailler, inventer, pratiquer la solidarité au milieu d'un peuple particulièrement courageux, déterminé, fraternel. Je veux vous dire, Monsieur le Premier Ministre, je veux te dire mon cher Simon, que ce que nous vivons avec vous, pour votre efficacité, pour votre gentillesse, pour votre sens des autres, est historique dans notre association.

Chers amis, c'est historique aussi parce que nous avons 25 ans. Nous avons 25 ans et, présidant cette association depuis 3 ans, je me demande ce que nous devons être en 2004.

D'abord nous devons être fidèles à notre passé.

En 1979, deux hommes, le maire de Paris, Jacques Chirac, le maire de Québec, Jean Pelletier, sur le bord du Saint-Laurent, ont créé cette assemblée de maires francophones. Ils ont voulu que se réunissent ces élus locaux qui avaient en partage, certes une culture, certes une langue, plus encore des valeurs. Cette rencontre en elle-même était un fait nouveau important et qui a démontré sa richesse depuis 25 ans car l'AIMF est un lieu de rencontre, un lieu de partage, un lieu de créativité et d'actions communes au service de la solidarité.

Vingt-cinq ans et je souhaitais - je crois que notre Président d'Honneur y sera sensible - à ce moment un peu particulier de notre histoire, rendre hommage à l'un des nôtres. Il n'est pas élu, mais comme le dit Simon, il s'agit de notre doyen, qui après 25 ans dans sa fonction de secrétaire permanent, avec sa personnalité riche et affirmée, a décidé, à la fin de cette année, d'entreprendre d'autres choses. J'étais heureux et fier de la permanence de cette histoire de la famille des maires francophones, de sa continuité avec la diversité de nos opinions, de nos expériences, de nos histoires démocratiques. Cette transmission s'est si bien passée, que je veux rendre hommage à Pierre Figeac, hommage à l'équipe de collaborateurs que nous avons, car l'AIMF vit et continue d'évoluer, fidèle à son histoire.

Mais en 2004, nous avons, nous les maires, dans toutes les villes de l'AIMF, nous avons à être de notre temps. Avons-nous une famille ? Une famille rassemblée sur des valeurs, sur des idées partagées et sur des entreprises communes ? En 2004, quels défis pour nous les maires francophones ?

D'abord celui de partager notre savoir-faire.

Nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres et ce n'est pas simplement le Sud qui aurait à apprendre du Nord. Lorsque je regarde les conseils de sages en Afrique, lorsque je regarde la démocratie participative en Afrique, je me dis : finalement, avec les conseils de quartier, on n'a rien inventé ! Nous avons à apprendre les uns des autres et c'est pour cela que nous avons créé cet instrument nouveau :

internet, pour tous les maires francophones, tous les élus locaux. Il y a maintenant 10 000 visites par mois sur ce site. Tous les maires francophones, au-delà de nos réunions, peuvent se parler, échanger, profiter de ce que les autres ont trouvé avant eux. Partager notre savoir, c'est aussi partager des projets de formation pour les élus, pour les collaborateurs des maires. C'est un des axes essentiels qui nous fait vivre ensemble.

Mais l'AIMF, en 2004, c'est l'ambition commune d'aborder ensemble les sujets difficiles de notre vie de maire. Pour ne prendre que les sujets les plus récents, le maire médiateur, le maire dans la démocratie de proximité, les nouvelles technologies dans la gouvernance locale, ici même, pendant trois jours, le développement durable et la gestion des villes. Dans quelques mois, à Bruxelles, villes et sida ; dans un an, à Madagascar, le microfinancement au service des politiques municipales. Voilà sur quoi, pendant trois jours, nous nous réunissons, nous échangeons, nous cherchons et nous tentons ensuite de mettre en œuvre des actions communes.

Mais l'AIMF ne serait rien si elle ne produisait pas concrètement de la solidarité au service des habitants de nos villes.

Le symbole d'aujourd'hui, au milieu de nos travaux, c'est le centre bucco-dentaire et d'ophtalmologie que nous avons visité ce matin. Les praticiens que nous rencontrons nous parlaient des centaines de visites qu'ils reçoivent. Parmi les projets que nous avons initié ensemble et que nous étions si heureux, ce matin, de dédier à ces milliers de Ouagalais qui étaient avec nous, il y a ce lycée situé dans un quartier périphérique, dans ce quartier qui a tant besoin de confiance dans la vie collective. Ce beau lycée équipé en haut débit est fondé sur l'énergie solaire. Les jeunes filles, et les jeunes hommes nous disaient leur confiance dans l'avenir, leur fierté de Burkinabés et leur envie de se servir de cet axe de solidarité, de partage, financé par la mairie de Ouagadougou et par l'AIMF au service de leur vie, au service de leur avenir.

Et puis un peu plus tard, nous avons visité ce que nous avons ajouté ces derniers temps ensemble, en Afrique : les centres destinés à lutter contre le sida, avec des dizaines d'associations. Cinq mille jeunes nous remettaient leur engagement à l'occasion de l'inauguration de ce lieu que nous avons conçu ensemble, dédié à la jeunesse, non pas pour être répressif ou pour faire peur, mais pour leur dire, avec la présence de la culture, avec la présence du sport : nous avons besoin de votre vie. Le Burkina Faso a besoin de votre jeunesse, il a besoin que vous soyez présents et que vous vous préserviez. Il a besoin que vous acceptiez de lutter contre le sida, avec les élus, avec les associations, car la jeunesse, n'est-ce pas la plus grande richesse de ce peuple courageux ? Cela aussi représente l'AIMF, en coopération avec la mairie de Ouagadougou.

Et puis, chers amis - parce que je ne veux pas vous lasser, mais je suis un gestionnaire et j'aime les choses concrètes - deux fois par an, nous adoptons des projets de coopération concrète. Aujourd'hui, nous en adoptons 10 pour l'Afrique. L'Afrique du Nord, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Ouest, pour Madagascar, pour Port-au-Prince, en Haïti. Des projets dédiés à la santé : une maternité, un autre centre de lutte contre le sida, des écoles en Haïti, des instruments pour la jeunesse. Voilà ce qu'a décidé l'AIMF ce matin. Et pour la première fois, quel symbole ! Une ville de l'AIMF nous a amené un projet que nous avons adopté avec enthousiasme et que nous financerons évidemment pour rénover au nord de l'Afrique, au Maghreb, trois cimetières en même temps, afin de redonner de la dignité aussi à nos aînés. Rénover un cimetière musulman, un cimetière juif, un cimetière chrétien, dans la même ville, c'est cela aussi l'AIMF et de ce projet aussi, je suis, pour tous les membres de l'AIMF, particulièrement fier, parce que c'est une manière d'être tout simplement civilisés.

Chers amis, l'AIMF, en 2004, et j'en termine par là, est une association fière de son passé et fidèle à son passé. Une association qui entend faire vivre ses sentiments fraternels au-delà des différences qui peuvent exister entre nous. Une association pour les idées, une association pour la démocratie locale, une association pour des actes utiles à nos concitoyens dans nos villes, mais aussi une association qui porte, avec fierté son identité francophone. Oui, nous sommes fiers d'être francophones, non pas membres d'une francophonie, arrogante, mais d'une francophonie plurielle, une francophonie dans laquelle l'influence des identités, des religions, des histoires, construit un patrimoine commun où un poète québécois côtoie le poète africain. Autour de ce que nous avons reçu comme une langue, comme une culture, il est important que nous sachions faire vivre toutes les cultures qui s'y retrouvent et qui peuvent venir avec ce qu'elles sont sans se renier. Les élus locaux que nous sommes voudraient apporter modestement, mais avec détermination leur contribution à la vie de la famille francophone et nous vous avons adressé pour votre réunion de demain un certain nombre d'informations, de préoccupations que nous avons sur le

développement durable. Par exemple, la préservation de l'eau, la nécessité de maîtriser le développement urbain en faisant attention à nos ressources naturelles ou la nécessité de limiter l'usage de la voiture individuelle, au profit des transports en commun. Je n'en prends que quelques exemples. Nous vous demandons, vous qui vous réunissez demain, de penser que les élus locaux peuvent être un instrument de gouvernance au plus près de la vie de nos concitoyens. Nous vous parlons d'Etat de droit, nous vous parlons de démocratie locale, nous vous parlons de nos responsabilités d'élus locaux qui dans tous nos pays demandent lisibilité et clarté dans les financements et dans les ressources.

Membres de la famille francophone, nous voulons apporter notre contribution à une famille qui nous dépasse, à une famille que vous animez et dans laquelle nous voulons, nous aussi, être constructifs et passionnés.

Mais si nous sommes fiers, nous les maires francophones, d'affirmer notre identité, notre rassemblement et notre action commune, nous ne voulons pas nous isoler. J'ai vu comme un symbole formidable, lorsqu'en mai dernier s'est créé ce réseau des maires du monde - vous y étiez venu aussi Monsieur le Président de la République - lorsque se sont réunis les maires représentant la moitié de la planète et qu'ils ont constitué, ensemble, cette solidarité des maires. Dans la mondialisation qui manque de démocratie, qui manque de sens, qui manque de justice, nous pouvons apporter notre contribution.

Comme j'étais heureux et comme j'étais fier de voir beaucoup de maires francophones qui après avoir affirmé leur identité, leur fierté, leurs actions propres, aller se mêler aux autres maires du monde qui ne sont pas francophones. C'est un motif de fierté pour notre famille, de voir que le secrétaire général de l'AIMF est vice-président de cette organisation des maires du monde, que le trésorier de l'AIMF se trouve membre du conseil exécutif de l'Association des maires du monde et même, qu'il y ait l'un d'entre nous qui soit présent parmi les trois présidents de l'Association des maires du monde.

Monsieur le Président, Président d'honneur de l'AIMF, Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation internationale francophone des maires francophones, sur les cinq continents, les maires francophones se sentent proches les uns des autres, les maires francophones tentent d'inventer ensemble, de partager et d'agir ensemble.

Mon dernier mot, ce sera pour vous dire qu'à Ouagadougou, il y avait aussi quelque chose de tellement harmonieux avec ce que nous sommes : la fraternité.

Quelle fierté pour moi, Monsieur le Maire de Ouagadougou, de participer aujourd'hui à cette belle cérémonie de clôture de la XXIV^{ème} Assemblée générale de l'Association internationale des maires francophones. Je sais, Monsieur le Maire de Ouagadougou, toute l'énergie que vous avez dépensée sans compter, avec votre sens de l'amitié et de l'hospitalité, avec votre cœur et votre générosité pour organiser cette rencontre.

Ce rassemblement des maires francophones, en marge des réunions de nos instances et du Sommet lui-même est sans contexte l'un des événements majeurs de cette semaine, durant laquelle votre ville, la capitale du Burkina Faso, est la capitale de la Francophonie, vers laquelle les regards de toute notre communauté sont tournés.

Monsieur le Président du Faso, vous-même, vos collaborateurs, vos concitoyens méritez toute notre admiration et nos très profonds remerciements pour tout ce travail réalisé au service de la Francophonie. Nous savons tous que vous êtes un militant engagé en faveur de la coopération décentralisée, domaine dans lequel votre pays mène une action exemplaire.

Monsieur le Président de la République française, une fois encore, vous honorez de votre présence et de votre soutien l'AIMF en participant à cette Assemblée. Vous avez toujours su, depuis 1979, avec conviction et dynamisme inspirer l'action de nos maires francophones. C'est à vous en premier lieu que l'AIMF doit son existence, c'est grâce à vous qu'elle a réussi son développement et s'est affirmée comme un opérateur irremplaçable de la Francophonie. Tous ceux qui sont présents ici savent ce qu'ils vous doivent, et continueront longtemps, nous en sommes convaincus, à bénéficier de votre appui inspiré, généreux et déterminé.

Monsieur le Maire de Paris, vous présidez aujourd'hui aux destinées de l'AIMF, et vous avez su nous démontrer votre attachement à l'AIMF, votre volonté d'en faire un instrument exemplaire et efficace de cette coopération de proximité, fondée sur la solidarité, et capable de porter au plan mondial, sous le drapeau francophone une contribution originale au développement.

Vous étiez, à la fondation de l'AIMF il y a 25 ans, 16 adhérents. Vous êtes aujourd'hui près de 130. Vous avez accompli ensemble un travail formidable, et le bilan de ce que vous avez mis en œuvre et déjà réalisé constitue un acquis majeur de la Francophonie. Votre Secrétaire permanent, Pierre Figeac, présent à vos côtés depuis la création de l'Association, a été l'artisan infatigable et dévoué de cette réussite. C'est du fond du cœur que nous le remercions et que nous le félicitons pour la compétence et la chaleur humaine avec lesquelles il a accompli la mission qui lui a été confiée.

C'est à la solidarité francophone pour un développement durable que nous allons dès demain consacrer les travaux de notre Sommet. C'est là un domaine majeur dans lequel nous sommes tous d'accord pour nous investir plus fortement. Nous savons qu'il détermine l'avenir de notre planète, et qu'il nous faut en maîtriser la dynamique, parce que c'est notre destin qui est en cause, celui de nos peuples, des citoyennes et des citoyens de nos pays vis-à-vis desquels nous sommes redevables.

Dans ce contexte, sans votre présence, sans votre action, votre réflexion, vos propositions, il aurait manqué quelque chose d'essentiel à nos travaux.

A l'occasion de cette XXIV^{ème} Assemblée générale, vous avez abordé la thématique qui va être celle des chefs d'Etat et de Gouvernement : la solidarité pour un développement durable.

Vous avez examiné "Le rôle et les moyens des villes dans le développement durable et la solidarité". En même temps qu'il pose des questions environnementales, sociétales, culturelles et institutionnelles, le développement durable présente, pour les villes, des enjeux économiques et politiques considérables : la cohésion des villes que vous dirigez dépend en effet pour une large part des mesures que vous prenez et des efforts que vous faites pour susciter une croissance équilibrée. Vos débats ont creusé cette notion de

"villes équilibrées", au moment où l'élargissement de la décentralisation permet, à maints égards, de renforcer les moyens d'action des villes.

Au coeur d'un processus qui veut réconcilier développement social, efficacité économique et responsabilité écologique, c'est à vous, maires, de faire de la cité un lieu de vie équilibré et stable. C'est à vous, maires, d'être créatifs, d'innover, de montrer l'exemple, d'inspirer les politiques nationales et les efforts internationaux.

La gestion municipale est une école du développement durable. En pays développé comme dans les pays en développement la ville évolue trop vite pour être pleinement maîtrisée : une solide stratégie, des choix clairs et partagés peuvent seuls permettre les adaptations rendues nécessaires par les circonstances.

La gestion municipale est aussi une école de la solidarité et de la diversité.

Défenseurs aussi bien de la biodiversité que de la diversité culturelle, nous devons inventer les manières d'être, les conduites qui reconstruiront un équilibre, toujours en devenir, entre cet idéal et les contraintes de l'urbanisation.

Outre le besoin de diversité culturelle que je viens d'évoquer, un volet primordial, indissociable de l'environnement, de la gestion des ressources naturelles ou du développement économique proprement dit s'impose à nous : celui de la bonne gouvernance politique et de la démocratie.

Vous l'avez si bien compris à l'AIMF que vous avez donné une place centrale à la question de la démocratie locale. Ma propre expérience du pouvoir et de la démocratie au Sénégal a clairement forgé mon opinion : la démocratie locale est un maillon essentiel de la chaîne démocratique, un cadre d'apprentissage d'une vie politique pluraliste dédiée au citoyen, une pépinière pour l'innovation démocratique. Le Maire est en permanence au contact direct de ses administrés et de ses électeurs. La démocratie locale est formatrice pour le dirigeant, mais elle l'est aussi pour le citoyen. Ensemble ils parient, non pas tant sur les doctrines et les théories politiques, que sur des pratiques, des progrès concrets, la traduction au quotidien du bien commun de la collectivité.

Vos travaux sur la médiation constituent pour nous tous à cet égard un précieux enrichissement, un outil fort utile pour une politique de démocratisation de la vie publique locale et nationale. Technique de régulation de conflits ou de dysfonctionnements institutionnels et sociaux, la médiation s'est également avérée porteuse de valeurs et une manière de participer à la définition de l'intérêt général. Le succès de la médiation comme outil de prévention et de résolution de conflits est sans aucun doute un indicateur d'une société et d'une époque qui cherche une nouvelle façon de gouverner la cité et de susciter la cohésion.

Vous avez également dans la mise en œuvre de vos projets et à l'occasion de votre colloque de mai 2004 montré le formidable potentiel que les technologies de l'information et de la communication pouvait représenter pour cette démocratie locale et pour le développement de vos villes, en prenant en compte ce besoin prioritaire de solidarité numérique entre le Nord et le Sud.

Depuis le Sommet de Cotonou en 1995, l'AIMF est un opérateur direct de l'OIF, un opérateur sur lequel nous nous appuyons prioritairement pour donner toujours plus d'ampleur à notre action dans ce chantier prometteur et très riche de la coopération décentralisée francophone. L'AIMF a montré sa capacité de mener, seule ou en partenariat, d'importants projets en matière d'état civil, de gestion municipale, d'infrastructures éducatives ou sanitaires, de plans d'aménagement ou d'assainissement. Elle a montré sa capacité à fédérer les savoirs et organiser les échanges Nord-Sud et Sud-Sud, à faire la preuve de compétences spécifiques et reconnues. Lors de votre réunion de Dakar en octobre 2003, vous avez su prendre des décisions très positives concernant votre développement. L'élargissement aux associations de villes, à un nombre plus grand de villes membres dans chaque pays est une heureuse initiative qui va vous permettre de renforcer votre rôle dans la coopération décentralisée francophone. Vous pouvez compter sur tout mon soutien, toute ma disponibilité, tout mon dévouement à votre cause, à vos efforts pour fédérer, pour rassembler et pour stimuler les forces vives de cette coopération décentralisée francophone, et lui permettre d'occuper au sein du grand mouvement mondial qui s'installe, la place qu'elle revendique et qu'elle mérite. N'oublions jamais que cette langue française et ces valeurs que nous avons en partage sont les meilleurs outils dont nous disposons pour réaliser cette ambition. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président de la République,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire Général, Très cher Président Abdou Diouf,
Monsieur l'Administrateur associé du PNUD,
Monsieur le Maire de Ouagadougou,
Monsieur le Président de l'AIMF et Maire de Paris,
Très chers amis, membres de notre Association,

Vous savez combien, comme vous toutes et vous tous, je suis attaché à notre Association, à tout ce qu'elle représente : une amitié forte, une solidarité, l'efficacité dans l'action au service de nos concitoyens, le souci des plus démunis d'entre eux. Elle incarne, avec humanité et dévouement, la solidité et la vocation du lien francophone. Pour moi comme pour chacun d'entre vous, je le sais, nos rendez-vous sont autant de moments précieux, des moments de joie qui nous permettent de nous retrouver. De retrouver en particulier les amis de la première heure, la poignée de celles et de ceux qui, un jour de 1977, ont eu l'idée de l'AIMF. Beaucoup sont parmi nous, et je les salue très chaleureusement. Quelques-uns, hélas, nous ont quittés, et nos pensées affectueuses vont naturellement vers eux.

Notre association fête ses vingt-cinq années d'existence. C'est-à-dire une génération durant laquelle l'AIMF a profondément évolué en même temps qu'elle grandissait et s'affirmait sur la scène internationale comme un acteur de premier plan de la Francophonie. Preuve a été faite que notre intuition de départ était la bonne, que c'est en travaillant sur le terrain, au contact et à l'écoute de nos concitoyens et de leurs élus que l'on fait le mieux bouger les choses. L'AIMF s'est développée, accueillant sans cesse de nouveaux membres. Elle a pris valeur d'exemple. Elle s'est révélée pionnière des coopérations décentralisées qui sont aujourd'hui reconnues comme un élément fondamental de la coopération internationale.

Cette réussite est naturellement collective. Nous en avons porté l'idée avec conviction et détermination. Elle est le fruit d'une coopération étroite entre collectivités locales. Vous, les maires, y mettez, je le sais, tout votre cœur, en nourrissant des ambitions pour vos villes et pour notre association, en lui donnant aussi les moyens d'exister et de grandir.

Mais dans notre réussite, certains d'entre nous ont une part singulière. Je veux parler de toutes celles et de tous ceux qui font vivre notre association jour après jour. Nos responsables et membres de notre Bureau au premier rang desquels notre Président, Monsieur le Maire de Paris, qui a pris très à cœur le devenir de l'AIMF et qui soutient pleinement ses actions, ce dont je me réjouis.

Aujourd'hui, je veux rendre un hommage particulier, après Abdou Diouf, à notre secrétaire permanent, notre ami Pierre Figeac, qui a dirigé, depuis l'origine, cette association. Je tiens à lui dire, en notre nom à toutes et à tous, nos remerciements très chaleureux pour son action et nos vœux très affectueux pour le succès de ses projets futurs.

Je tiens aussi à rendre hommage à toute son équipe dont nous connaissons et dont nous apprécions l'engagement et l'efficacité.

Mes chers amis,

L'AIMF reste une idée d'avenir. Construire des liens entre les peuples et les cultures par la coopération et le dialogue des élus locaux. Bâtir le développement au sein d'un mouvement à la fois solidaire et fraternel. Inviter, par la voix de leurs élus les plus proches, des femmes et des hommes à s'engager et à prendre en main leur destin.

L'AIMF peut être fière des projets qu'elle conduit. Car le développement, ce sont d'abord l'éducation, la santé, les équipements hospitaliers, l'assainissement et l'accès à l'eau, l'approvisionnement en énergie, la maîtrise de l'urbanisme, les transports et la mobilité des marchandises et des hommes. Ce sont précisément ces domaines, ceux du développement économique et social, qui depuis plus d'un quart de siècle maintenant, constituent le champ d'action privilégié de notre association. Ce sont eux qui lui ouvrent aujourd'hui le partenariat d'organisations internationales, tel le PNUD qui apporte maintenant un

financement important à notre Association. Et permettez-moi d'en remercier encore son représentant. Je veux, en votre nom à toutes et à tous, remercier les représentants, tous les représentants qui nous font aujourd'hui l'amitié de leur présence.

L'action de notre association s'inspire et participe d'une philosophie moderne du développement. Celle du NEPAD pour l'Afrique, qui veut substituer une culture de partenariat à la vieille culture d'assistance. Celle de la coopération de la France, qui entend soutenir davantage des programmes d'ampleur modeste mais beaucoup plus nombreux, développés en liaison étroite avec les populations concernées et mobilisant des moyens nouveaux tels que ceux de la micro-finance qui a si bien réussi dans certaines régions du monde. Une coopération mieux coordonnée, plus ouverte à tous les acteurs du développement : organismes locaux, nationaux et internationaux, instances multilatérales et ONG présentes sur place et si nécessaires.

Ce n'est plus, comme dans les vieux schémas, le Nord qui offre et le Sud qui reçoit mais un partenariat de tous nos experts, de tous nos ingénieurs, de toutes nos municipalités, dans un esprit de bonne gouvernance.

Car l'AIMF fait, sans aucun doute, progresser la démocratie. La commune, la collectivité locale, les associations de villes, les agglomérations urbaines auxquelles elle s'ouvre désormais, constituent le premier niveau de la vie démocratique. Pour que des projets voient le jour, pour qu'ils soient menés à leur terme, pour qu'ils apportent sur place une meilleure qualité de vie, il est nécessaire de consulter et d'entendre les citoyens.

L'AIMF s'affirme aussi comme un promoteur de la parité dans nos sociétés. Même les démocraties les plus établies ont encore des progrès à faire pour reconnaître la place des femmes alors que celles-ci s'engagent de plus en plus nombreuses, partout dans l'action locale, qu'il s'agisse de la vie associative, de celle des quartiers ou des municipalités. Cette question est aujourd'hui au cœur même de l'action de l'AIMF et je m'en réjouis.

Enfin, notre association milite activement pour le dialogue entre les peuples, ce qui est la vocation même, cher Abdou Diouf, de la Francophonie. Le dialogue dont le monde a tellement besoin et qu'il a tant de peine à trouver, à instaurer, à développer. C'est vrai, la Francophonie est une solidarité originale, un lien à la fois puissant, indéfectible, respectueux des traditions, des valeurs, des langues, de l'âme de chacun de ses membres. Et notre association apporte sa touche originale, celle de rassembler des élus locaux, guidés par le souci de l'efficacité, le pragmatisme, une culture de résultat, ainsi que par le goût et la curiosité de l'autre, le respect de l'autre, la volonté de tisser, par-delà les frontières, des liens entre les peuples et entre les hommes.

Voilà pourquoi notre Association, demeure pleine de promesses et d'avenir.

Mes chers Amis

Je voudrais, en votre nom à tous, remercier très chaleureusement notre pays hôte, le Burkina Faso, et la cité de Ouagadougou, dont la vie culturelle rayonne dans l'Afrique tout entière. Ils organisent avec succès et un sens de l'hospitalité que nous apprécions le Sommet de notre famille francophone. Merci au Président Blaise Compaoré, merci à M. Simon Compaoré, Maire de Ouagadougou et aux élus de la ville. Et à toutes et à tous, mes chers amis, une fois encore, un grand merci pour votre enthousiasme et pour votre dévouement.

Je vous remercie.

**ROLE ET MOYENS DES VILLES
DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA SOLIDARITE**

PRESENTATION DU THEME

DE LA XXIV^{EME} ASSEMBLEE GENERALE

Texte introductif

Le développement durable constitue, depuis le Sommet de Johannesburg, un thème récurrent que les Etats et les Organisations internationales se sont appropriés.

Toutefois, l'action menée par les maires, et plus généralement celle des acteurs locaux, dans la recherche d'une politique poursuivant de manière cohérente des objectifs environnementaux, sociaux et d'aménagement, demeure dans l'ombre.

En organisant à Phnom Penh, en 2003, un colloque consacré à la "décentralisation et l'aménagement urbain", l'AIMF a initié une première réflexion que l'Assemblée générale de Ouagadougou devra approfondir.

Au-delà des implications environnementale, sociétale ou institutionnelle, le développement durable présente pour les villes d'indéniables enjeux économiques : dans la mesure où la cohésion sociale des villes dépend en partie des efforts menés par les maires pour susciter localement la croissance, les débats devront intégrer la notion de "villes équilibrées".

Objectifs de la XXIV^{ème} Assemblée générale de l'AIMF

- affirmer la pertinence de l'échelon local dans le débat sur le développement durable

Au-delà des efforts menés par les Etats et les organisations internationales :

- montrer combien la ville constitue aujourd'hui l'échelon administratif le mieux adapté pour apporter aux questions d'environnement, d'éducation de base et de développement des réponses pertinentes aux besoins locaux ;
 - exposer les réalisations des maires dans le domaine de l'aménagement urbain, de la voirie ou de l'état civil afin de contribuer au renforcement de la démocratie locale et du bien-être des populations.
- insister sur l'implication personnelle des maires dans la mise en œuvre de programmes adaptés

Face aux nouveaux impératifs environnementaux, sociétaux, humains, montrer que les maires n'ont pas hésité, non sans difficultés, à réorienter leurs moyens d'action :

- en usant de toutes les prérogatives que leur reconnaît la Loi ;
 - en associant tous les acteurs locaux, notamment les autorités traditionnelles, dans un souci d'acceptation et de consensus.
- donner un contenu économique au débat sur le développement durable

Dans un débat auquel ils sont trop rarement conviés, l'Assemblée générale permettra aux maires d'apporter au développement une base locale indispensable en leur offrant la possibilité d'insister sur la pertinence de l'enjeu économique de leur politique.

La recherche de la croissance, l'amélioration de l'emploi et du bien-être matériel des populations constituent en effet pour les maires un objectif qui doit être systématiquement recherché au même titre que la sauvegarde de l'environnement ou la protection des biens et des personnes.

Des exemples de valorisation économique de l'espace urbain respectueux de l'environnement et du tissu social pourront dans ce cadre être présentés.

Commission n° 1 : "Gouvernance locale et citoyenneté"

· Les commissions consultatives : quel rôle dans l'élaboration des projets et des budgets de développement pour la ville ?

· La participation de tous les acteurs économiques au développement de la ville : quels sont-ils et comment les mobiliser ?

· Gestion de l'environnement par les associations de quartier : quelles initiatives pilotes mettre à la disposition des villes francophones ?

Le développement durable, bien qu'il dépasse le seul territoire de l'urbain, comme l'a montré la première Conférence sur ce thème à Rio en 1992, s'applique directement à la ville pour ce qui est de la consommation ou de la destruction de biens non renouvelables tels l'air ou l'eau, mais également pour ce qui est des problèmes de santé publique, de salubrité, d'accès équitable aux services essentiels, d'aménagement du territoire, de solidarité entre citoyens et générations. L'apparition de ce concept est par ailleurs concomitante des deux principaux changements contextuels et institutionnels qui ont marqué les villes ces dix dernières années : celui de la décentralisation, qui concerne désormais la plupart des pays en développement ou en transition ; et celui de la participation croissante des populations à la chose publique sous l'effet de la démocratisation. En réponse à la centralisation des pouvoirs de planification et de décision, les villes proposent, recherchent, innovent pour assumer désormais leur développement et celui de leurs citoyens.

La décentralisation offre en effet de nouveaux mécanismes pour permettre aux intérêts de la communauté d'être représentés dans les structures décisionnelles. La pertinence de l'échelon local se construit au rythme d'un processus de décentralisation qui s'affirme et s'adapte aux besoins d'émancipation des collectivités. Au nombre des objectifs visés par les réformes de décentralisation, on compte notamment la responsabilisation des populations locales dans la gestion des affaires publiques. Cet objectif fait appel à de nouveaux modes de répartition des responsabilités faisant intervenir la notion de gouvernance locale.

Les nouvelles formes de consultation et de participation permettent désormais d'associer de manière plus étroite les citoyens au développement durable de leur ville. Quelles sont-elles ? Quel rôle remplissent-elles ? L'objectif est de s'interroger sur les conditions de la participation et sur la possible co-production de la décision publique. Jusqu'où et dans quels domaines associer les citoyens en tant qu'experts et habitants de leur quartier ? Afin que les instances de consultation comme les conseils de développement ou les conseils de quartiers jouent pleinement un rôle – celui d'éclairer la décision publique – il faut que la composition de ces instances mettent en débat plusieurs types de contribution : le témoignage, l'information, l'expertise technique, la vision politique du changement.

En laissant vivre un espace de délibération qui a pour fonction d'interroger, interpellier et demander des comptes aux élus, ces instances développent une nouvelle approche dans la gestion participative des affaires publiques. D'une approche verticale et sectorisée, les processus de consultation permettent de passer à une approche horizontale et transversale qui fait ressortir les éléments clés d'une action à mettre en œuvre.

Faire vivre ces instances, c'est aussi mobiliser un ensemble d'acteurs économiques et sociaux pour le développement durable de la ville où ils habitent. La participation de la société civile à la vie économique contribue à l'installation d'une plus grande solidarité et d'un climat de confiance propice à l'émergence d'initiatives. Quelle place occupent les initiatives locales endogènes, aussi modestes soient-elles, dans la politique urbaine ? Comment les acteurs économiques, particulièrement les moins favorisés, sont-ils associés et impliqués dans le développement de la ville ? Comment l'institution urbaine peut-elle accompagner chaque citoyen dans son développement personnel ? Le niveau scolaire, par exemple, est un

indicateur important du niveau de compétence globale d'une population. Les efforts déployés par la ville en termes de formation et d'éducation facilitent l'insertion des habitants dans le tissu économique.

Là encore, une approche globale et multi-sectorielle qui s'adresse aux habitants de tous les quartiers dans le but de favoriser leur insertion économique et sociale mais aussi avec l'objectif d'améliorer la qualité de la vie et la cohésion sociale, de protéger l'environnement et d'assurer la sécurité, semble plus appropriée.

La recherche de la croissance, l'amélioration de l'emploi et du bien-être matériel de la population constituent un objectif au même titre que la sauvegarde de l'environnement ou la protection des biens et des personnes. La prise en charge par les habitants de leur environnement immédiat, notamment dans la gestion des équipements publics, la collecte des ordures, l'adduction et la gestion de l'eau, l'assainissement et l'embellissement du quartier, donne lieu à des expériences innovantes, source d'enrichissement mutuel pour les villes de l'AIMF. Quelles expériences dupliquer au sein du réseau AIMF ? Quelles sont les conditions de réussite de ces expériences ?

Les associations de quartier recouvrent différents dispositifs, institutionnels ou informels : groupement de femmes, groupement d'intérêt économique, comité de suivi des projets, conseil de quartier, conseil de développement. Les démarches de montage et de mise en œuvre des actions mettent en concertation et en coopération les populations locales, les autorités politico-administratives locales et les professionnels des travaux publics. Un projet réussi, n'est-il pas celui qui a permis de mettre en cohérence un ensemble d'acteurs aux intérêts parfois divergents ? La démarche adoptée autant que le contenu même d'un projet peut faire l'objet d'une confrontation stimulante au sein de cette commission.

Commission n° 2 : "Villes et politiques de développement durable"

- Maîtrise des consommations énergétiques : quel rôle pour les énergies renouvelables ?
- Transports en commun : comment les rendre attractifs ?
- Agenda 21 : quelles priorités pour les villes francophones ?

La gestion de la complexité urbaine exige des structures de décision nouvelles, plus subtiles que les organisations pyramidales. La gouvernance locale, considérée comme l'ensemble des mécanismes et procédés par lesquels les citoyens et les groupes articulent leurs intérêts et gèrent leurs différences, offre une nouvelle manière d'appréhender les politiques en matière de développement durable. Les problèmes environnementaux, créés par les transports ou une consommation énergétique excessive, relèvent de cette démarche. Où et comment résoudre ces problèmes ? L'Agenda 21 local, traduction de l'Agenda planétaire élaboré à Rio, peut-il constituer un champ d'exercice de la gouvernance ?

L'implication des collectivités locales dans le développement des énergies renouvelables suppose que celles-ci jouent un rôle de régulateur. La municipalité agit en effet sur plusieurs plans : propriétaire ou commanditaire auprès d'une entreprise d'électricité par exemple, elle est aussi promoteur du développement local et porteur des initiatives pour la protection de l'environnement. La collectivité est donc à la fois acheteur et incitateur de nouvelles sources d'énergie. Se pose alors le choix de ces énergies.

Une énergie renouvelable est une énergie produite à partir d'une source qui se régénère au moins au même rythme que celui auquel on l'utilise, ce qui n'est pas le cas des combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz). L'utilisation des sources d'énergies renouvelables (solaire, hydraulique, éolienne, bio-carburants...) permet de valoriser des ressources locales (soleil, vent, bois, produits agricoles) et d'éviter d'importer des combustibles. Outre l'origine de l'énergie, se pose le problème de l'économie de l'énergie. En effet, comme l'énergie issue des combustibles fossiles risque de se raréfier au XXIème siècle, il est un devoir essentiel qui est de rechercher, par tous les moyens, à économiser les ressources, et cela, de deux façons : améliorer l'efficacité énergétique et les rendements (faire plus avec la même quantité d'énergie) et faire la chasse à tous les gaspillages inutiles. Dès lors, comment exploiter les énergies dites renouvelables dans les équipements publics ? Comment orienter la consommation vers des pratiques positives en matière de développement durable ?

Le problème des transports, de la circulation en ville et de l'encombrement des rues est indissociable d'une réflexion en amont sur les moyens à mettre en œuvre pour juguler les nuisances comme la pollution atmosphérique. Disposer d'un plan global de transports mais aussi de transports en commun attractifs est un préalable à une politique de ville efficace en la matière. La création d'un réseau moderne de transport en commun passe en effet par des mesures techniques et institutionnelles puisqu'il s'agit d'élaborer un réseau routier cohérent parallèlement à un schéma directeur de stationnement. Ce double objectif doit être nuancé selon les besoins des villes. En effet, si les transports modèlent la ville, ils doivent, réciproquement, s'adapter aux morphologies urbaines. Montrer comment réseaux de transport et milieux urbains se complètent, se conditionnent devra être exposé et comparé par les villes présentes dans cette commission.

La maîtrise de la consommation énergétique comme l'amélioration des transports en commun ne sont qu'une partie des multiples champs d'action de l'Agenda 21. Ce guide, conçu pour mettre en œuvre le développement durable au XXIème siècle, inspire une grande variété de démarches et d'expériences locales. La diversité des pratiques ouvre, pour ce siècle, un chantier dense et stimulant pour les villes ; ces pratiques marquent également un processus d'anticipation nouveau, une autre manière d'aborder la croissance économique, la cohésion sociale et la solidarité.

Le chapitre 28 de l'Agenda 21 de Rio met l'accent sur les domaines effectifs d'action et de responsabilité des autorités locales : construction et entretien des infrastructures économiques, sociales et environnementales ; suivi des processus de planification des orientations en matière de développement local et appui à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ; éducation, mobilisation et prise en compte des opinions de la population en faveur du développement durable.

La mise en œuvre de cette injonction internationale se traduit par deux approches distinctes : une application de l'Agenda 21 comme projet politique destiné à construire ou changer l'image d'une ville, ou une application de l'Agenda 21 comme outil de gestion de l'environnement et du territoire, qui, d'une façon neutre, est à la disposition de toutes les collectivités locales. Quelle approche les villes francophones devraient privilégier ? Leurs priorités se rejoignent-elles ? Quelles pratiques peuvent-elles partager ?

Construire un projet pour sa ville, à partir de l'Agenda 21, permet de renouveler les modes d'action publique mais aussi de tisser des liens entre communes partageant les mêmes aspirations, la même volonté, la même perception du temps, selon laquelle "demain commence aujourd'hui". La révolution temporelle qu'impose l'Agenda 21 est d'autant plus difficile à réaliser que la société vit sous la pression du court terme, l'exigence du retour sur investissement rapide, et cela dans le cadre de mandatures de deux, cinq ou six ans. Penser long terme est une discipline, une règle que doit se fixer le décideur soucieux de développement durable. C'est un choix de principe autant qu'un choix éthique que les maires, en tant que représentants des citoyens, doivent faire valoir.

Monsieur le Président de l'Association internationale des maires francophones,
Messieurs les membres du Bureau de l'AIMF,
Mesdames et Messieurs les Maires et Elus locaux,
Honorables Invités,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de remercier le Bureau de l'AIMF et le Comité d'organisation d'avoir bien voulu m'associer aux travaux de cette XXIV^{ème} Assemblée générale de l'AIMF. Il m'a été demandé de modérer la deuxième commission des travaux, consacrée au thème "villes et politiques de développement durable".

Je vous propose de structurer cet exposé autour de trois questions :

- 1) Qu'est-ce que le développement durable et pourquoi est-il important pour l'AIMF de s'intéresser au rôle des villes dans les politiques de développement durable ?
- 2) Quelles enjeux de développement durable interpellent plus particulièrement les villes appartenant au réseau de l'AIMF ? Comment ces villes peuvent-elles et doivent-elles se mobiliser pour répondre à ces enjeux ?
- 3) Peut-on définir une plate-forme de travail autour du thème de la solidarité entre villes du réseau AIMF dans le domaine du développement durable ?

1. Qu'est-ce que le développement durable, et pourquoi est-il important que l' AIMF s'y intéresse ?

Le développement durable se définit habituellement comme "un développement répondant aux besoins présents d'une humanité solidaire, mais qui laisse aux générations futures la possibilité de survivre et de prospérer" (Commission Brundtland). D'un point de vue économique, le développement durable consiste à assurer la croissance économique dans le respect de l'équité. Du point de vue écologique, le développement durable suppose que les processus de transformation impliqués par la production et l'échange de biens et services ne détériorent pas l'environnement naturel, mais au contraire le protègent voire l'améliorent. Du point de vue social, est considéré comme durable, un développement qui répond aux besoins sociaux du plus grand nombre, dans le respect de la spécificité, des valeurs et de la dignité de chacun. Le développement durable invoque en d'autres termes la possibilité pour chaque peuple de revendiquer son propre modèle de développement.

Est considérée comme conforme aux principes de développement durable d'après ONU
Habitat :

- **une ville productive et juste**, qui pourvoit équitablement ses habitants en nourriture, logement, travail et services essentiels, et qui promeut l'espoir, la solidarité, et la possibilité pour chacun de participer à la gestion des affaires, soit directement en tant qu'élu, soit indirectement en sanctionnant les autorités locales ;
- **une ville conviviale et paisible**, qui refuse l'exclusion, et où l'espace public favorise le sentiment d'appartenance, la rencontre entre les individus et les communautés, l'interaction entre groupes sociaux ;
- **une ville écologique**, qui minimise son impact négatif sur l'environnement et optimise l'utilisation des ressources nécessaires à son fonctionnement ;

- **une ville belle**, qui suscite de l'émotion, enflamme l'imagination et émeut l'esprit, car reflétant la culture et l'âme des communautés qui la composent à travers l'architecture, les aménagements paysagers ou les arts ;
- **une ville créatrice**, au sens où elle fait toute sa place à la liberté d'entreprendre, de s'exprimer, et de se mobiliser en vue d'une adaptation la plus rapide possible aux changements ;
- **une ville diversifiée** avec un large éventail d'activités de toutes natures, qui favorise l'animation et l'ouverture aux autres et aux différentes cultures.

Combien de villes du réseau de l'AIMF peuvent affirmer qu'elles respectent et mettent en œuvre les principes ci-dessus ?

L'idée générale qu'on se fait des agglomérations urbaines, et qui n'est pas totalement fautive, c'est qu'elles sont à l'origine de comportements incompatibles avec la poursuite des objectifs de développement durable : les villes consomment aujourd'hui les trois quarts de l'énergie mondiale et sont la cause des trois quarts de la pollution globale. On pourrait citer de nombreux autres faits qui attestent cette contribution négative des espaces urbains vis-à-vis des objectifs de développement durable. D'où l'urgence de définir des politiques appropriées pour contribuer à baisser les effets négatifs des tendances actuelles.

Ce qui est frappant, c'est la faible proportion des villes membres de l'AIMF où les préoccupations de développement durable ont été traduites en politiques publiques. Or depuis le Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro, le développement durable est désormais une référence obligée pour toute réflexion et action concernant le développement.

Le chapitre 28 de l'Agenda 21 adopté à Rio en 1992 fixait entre autres les objectifs et échéances suivants :

- a) vers 1993 la communauté internationale doit avoir initié un processus consultatif en vue d'accentuer la coopération entre collectivités locales ;
- b) vers 1994, les représentants des associations de villes et des autres collectivités locales doivent avoir accru leur niveau de coopération et de coordination dans le but d'améliorer les échanges d'information et d'expériences sur l'adoption et la gestion des stratégies de développement durable ;
- c) vers 1996, la plupart des collectivités locales de chaque pays doivent entreprendre un processus de consultation avec leur population pour arriver à un consensus sur l'adoption et la mise en œuvre d'un Agenda 21 local.

Force est de constater que les villes francophones, particulièrement en Afrique, n'ont donné qu'un écho limité à ces recommandations de Rio, si bien qu'à ce jour, on dénombre effectivement peu de villes francophones dotées d'un Agenda 21 local.

Quelle est la raison de ce faible écho de l'Agenda de Rio dans les villes du réseau de l'AIMF ? Il importe de se poser cette question car le développement durable, au-delà de l'agenda de Rio, est devenu un domaine de connaissances de plus en plus complexes, qui donne lieu à des outils techniques et financiers originaux que les villes membres de l'AIMF doivent connaître sinon maîtriser (Ecobudget, Ecotaxes...). Il y va de leur insertion efficace dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

Il est important que les villes du réseau de l'AIMF soient au fait des réflexions et débats que suscite par exemple le calcul de l'empreinte écologique des agglomérations humaines. L'empreinte écologique est la mesure de la surface biologiquement productive et nécessaire, de terre et d'eau, dont un individu, une ville, une région ou l'humanité toute entière, a besoin pour produire les ressources qu'il consomme et absorber les déchets qu'il génère, à niveau technologique et système de gestion des ressources donné. Cette surface de terre et d'eau peut se trouver n'importe où dans le monde, et pas forcément à l'endroit où vit l'individu ou le groupe humain dont on calcule l'empreinte écologique. L'empreinte écologique est mesurée en hectares globaux. En tenant compte de la population de la planète et des espaces biologiquement productifs disponibles, les experts de la commission pour l'environnement et le développement des Nations Unies estiment que chaque habitant de notre planète dispose en moyenne de 2 hectares globaux pour vivre, en l'état actuel et prévisible des connaissances scientifiques et des techniques. Ce chiffre de 2 hectares sert de référence pour comparer les différentes empreintes écologiques des différentes agglomérations humaines sur notre planète.

L'écologiste Herbert Girardet propose de considérer l'empreinte écologique des villes comme unité de mesure de leur impact sur l'environnement, par leurs emprunts sur les ressources naturelles et par la décharge de leurs déchets et pollutions dans la nature. Herbert Girardet en conclut que pour être durables, les villes doivent être regardées comme des systèmes écologiques, où les métabolismes linéaires qui ont prédominé jusqu'ici doivent progressivement être remplacés par des métabolismes circulaires ou en boucle, avec pour conséquence une diminution des emprunts et rejets dans la nature grâce au recyclage et à la réutilisation des ressources.

Avec ce nouveau paradigme, la demande d'espaces des villes ne peut plus être réduite aux extensions en continuité et contiguïté des agglomérations existantes ; elle doit aussi intégrer la surface virtuelle représentant leur empreinte écologique. Si l'on considère l'empreinte écologique, la demande d'espaces urbains ou soumis à la logique urbaine couvre pratiquement toute la planète. En d'autres termes l'augmentation prévisible du niveau d'urbanisation des pays en voie de développement risque d'entraîner un besoin encore plus important d'extension des empreintes écologiques des villes, alors que la situation est aujourd'hui proche de la saturation. Ou bien on aura su inventer de nouvelles relations entre villes et environnement qui contribueront à baisser la pression pour l'extension de l'empreinte écologique des agglomérations, ce qui suppose un changement dans les modes de consommation et dans les comportements vis-à-vis des préoccupations environnementales, ou bien s'ouvre une période nouvelle où la compétition entre villes pour l'extension de leurs empreintes écologiques respectives va s'exacerber, et conduire probablement à des tensions entre villes et entre pays, voire à des conflits ouverts. Il ne faut pas que l'aspect artificiel de la nouvelle économie nous fasse perdre de vue que les villes ne sont pas des êtres artificiels, mais qu'au contraire elles sont profondément dépendantes de l'environnement naturel pour leurs fonctions de base : se nourrir, se loger, se mouvoir, communiquer, etc. Et chaque fois que les hommes ont pris des libertés par rapport à cette vérité, la nature s'est chargée de la leur rappeler douloureusement, à travers diverses catastrophes : inondations, incendies, tremblements de terre et glissements de terrain, smog et pollutions diverses.

L'économiste environnementaliste William Rees a calculé que la ville de Vancouver au Canada a une empreinte écologique égale à 174 fois sa surface administrative pour soutenir son niveau de consommation actuel. Il a de même calculé que l'empreinte écologique des Pays Bas est 5 à 7 fois plus large que les surfaces productives locales de ce pays. Ces données soulignent qu'en termes écologiques, la plupart des pays développés sont surpeuplés, et qu'ils ne peuvent maintenir leur niveau et genre de vie actuel que par captation de la part de surface des pays en voie de développement qui vivent globalement en deçà de la moyenne. Rees tire de ses calculs le théorème suivant : sur une planète limitée, tous les pays, régions et villes ne peuvent pas être importateurs nets de charge écosystémique. Ce théorème a de sérieuses implications sur les options de développement.

Si l'objectif affiché de l'agenda du développement international est d'élever les pays en voie de développement au niveau matériel des pays riches, ce qui équivaut à un accroissement de la production industrielle de l'ordre de 5 à 10 fois ce qu'elle est aujourd'hui, une approximation raisonnable des hectares globaux nécessaires aboutirait à un chiffre de 26 milliards, soit 2 fois le nombre d'hectares globaux disponibles sur la planète. Ceci met en évidence un impératif incontournable : il faut que les populations des villes et des pays du Nord vivent plus simplement pour que celles des villes et des pays du Sud puissent simplement vivre ! Cette prise de conscience d'un impératif de solidarité écosystémique est-elle effective et intégrée au sein de la famille de l'AIMF ? Analyser leur empreinte écologique pour mesurer leur emprunt sur l'environnement et identifier les moyens d'accroître leur viabilité écologique serait un bon exercice que les villes membres de l'AIMF devrait initier, aux fins de comparaison en termes d'efficacité écologique, mais aussi pour amorcer un processus d'éducation à l'environnement des populations, et de sensibilisation à la solidarité écologique, prochaine et lointaine.

2. Quels enjeux de développement durable interpellent l'AIMF ?

Trois enjeux majeurs interpellent les villes dans leurs politiques de développement durable : l'enjeu du changement climatique, auquel la communauté internationale a consacré l'Agenda du climat ; l'enjeu de la pauvreté, pour lequel la communauté internationale a défini l'agenda du Millénaire ; et l'Agenda de la gouvernance locale.

L' Agenda du Climat

Cet agenda a essentiellement trait aux stratégies énergétiques économes en terme d'emprunt sur les énergies fossiles et de rejet des pollutions, notamment des gaz à effet de serre, mais aussi d'utilisation des énergies renouvelables.

Parce que les espaces urbains concentrent la majorité des activités de production industrielle et tertiaire et une part croissante de la population mondiale, ils sont à l'origine de la plus importante demande en énergie. Les villes représentent en effet les trois quarts de l'énergie consommée dans le monde (soit près de 10 milliards de tonnes-equivalent pétrole, tep). Cette présentation globale est cependant trompeuse : les pays de l'OCDE et de l'ex-URSS représentent 6 milliards de tep (pour 1,4 milliards d'habitants) alors que les pays en développement ne consomment que 3,5 milliards de tep (pour environ 4,5 milliards d'habitants). Il faut aussi remarquer qu'environ 3 milliards de personnes, essentiellement dans les zones rurales et périurbaines des pays en développement, ne consomment aucune énergie commerciale (énergies fossiles, hydraulique, nucléaire, nouvelles énergies solaire, éolienne, ...), mais essentiellement de l'énergie traditionnelle (bois de feu, biomasse, déchets animaux et végétaux...) pour environ 1 milliard de tep. Cet inégal accès aux différentes sources d'énergie et l'inégal niveau de consommation interdit de raisonner dans les mêmes termes sur les effets des stratégies énergétiques dans le monde développé et dans le monde en développement.

Dans le monde développé, les stratégies énergétiques urbaines ont été bâties sur l'accès illimité à l'énergie bon marché, notamment l'énergie fossile (pétrole, charbon, gaz naturel). C'est la raison pour laquelle, la question de l'impact des stratégies énergétiques sur la croissance et le développement des espaces urbains a rarement été prise en compte. Il a fallu attendre la crise énergétique des années 1970 pour voir apparaître les premières vraies réflexions dans ce domaine. On avait alors imaginé que les comportements des ménages et l'organisation urbaine allaient subir des modifications profondes du fait de la hausse des coûts de l'énergie. Les stratégies adaptatives découlant du jeu du marché devaient pousser les gens à rechercher les économies dans la consommation d'énergie, ce qui, pensait-on, devrait restreindre l'étalement urbain et favoriser l'augmentation des densités dans les zones centrales des agglomérations urbaines.

En réalité, les prix de l'énergie n'ont pas connu la montée vertigineuse qu'on avait prédite. La conséquence a été que la reconversion vers des consommations plus modestes que l'on avait espère n'a pas eu lieu. On a au contraire assisté à l'accélération de l'engouement pour des comportements plus ou moins laxistes : persistance des choix des ménages en faveur de la voiture individuelle pour effectuer leurs déplacements, en corollaire arbitrage en faveur d'investissements routiers et autoroutiers massifs, ce qui à son tour a favorisé la tendance à l'étalement urbain. Par ailleurs des études menées aux Etats Unis ont montré que les consommations d'énergie des ménages pour le chauffage ou la climatisation étaient deux fois plus élevées dans les logements collectifs que dans les logements individuels¹. D'autres études montrent que le recours à des énergies nouvelles, telle que l'énergie solaire, donne de meilleurs rendements dans les maisons individuelles et les zones de faible densité². Le comportement "rationnel" des ménages vis-à-vis de leur facture énergétique devrait donc les pousser à se localiser de manière préférentielle en périphérie et non pas dans les centres urbains denses, ce qui va tout à fait à l'encontre des comportements envisagés.

Ce n'est que bien plus tard que les préoccupations d'efficacité énergétique sont apparues avec la prise de conscience des risques environnementaux que la consommation effrénée des énergies commerciales faisaient courir aux populations urbaines et à l'humanité dans son ensemble (pluies acides, pollution de l'air et de l'eau, aggravation de l'effet de serre...). Dès les années 1990, l'Europe et l'Amérique du Nord produisaient ensemble 54 % des émissions de dioxyde de carbone (contre 26 % pour l'Asie, 10 % pour l'Amérique latine, 7 % pour l'Océanie, et 3 % pour l'Afrique), et cet état de fait ne peut qu'empirer compte tenu du maintien des comportements consuméristes dans les pays développés et leur diffusion dans les pays en développement³. C'est en considération de ses effets pervers des stratégies énergétiques alors à l'œuvre qu'on en est venu à se préoccuper de l'efficacité énergétique dans l'espoir de modifier les conditions de la consommation d'énergie dans les différentes activités économiques et sociales urbaines. On s'est alors intéressé aux bilans énergétiques des bâtiments, à l'optimisation énergétique des procédés industriels, à la mesure de l'intensité énergétique (mesure du rapport de la consommation d'énergie au produit intérieur brut)... Ces actions ont incontestablement eu des résultats positifs dans le secteur

¹ Dale L. Keyes, *The influence of energy on future patterns of urban development, in the Prospective City*, the MIT Press, 1981, 309-325

² Henry Kelly, *Photovoltaic Power System : A Tour through the Affernatives*, Science 199, 1978,634-643

³ Alioune Fall, *Les défis énergétiques du nouveau siècle pour l'Afrique*, in *Liaison-Energie-Francophonie*, Bulletin Trimestriel de l'Institut de l'Energie et de l'Environnement de la Francophonie, n° 48 et 49, 2000, pages 48-52

énergétique⁴. Mais elles n'ont pas remis fondamentalement en cause le mode d'organisation des espaces urbains dans les villes du monde développé largement soumis à la logique de l'automobile.

Dans les villes des pays en développement, la question se pose avant tout en termes d'accès aux énergies commerciales. Jusqu'ici la majorité des habitants ont surtout recours aux énergies traditionnelles. La déforestation consécutive au recours au bois de chauffe à des effets supposés importants sur la dégradation des sols et de la surface agricole utile, mais aussi sur le climat. Les villes du monde en développement doivent donc augmenter leur part dans les énergies commerciales pour envisager un développement durable. Mais une telle augmentation veut dire aussi des capacités financières accrues pour pouvoir acheter le pétrole ou ses dérivés, ce qui n'est pas évident compte tenu des moyens économiques limités des pays et villes concernés. L'une des voies possibles est la recherche d'une plus grande efficacité énergétique et le recours aux sources d'énergies décentralisées. Mais l'un des principaux obstacles à l'adoption de politiques adaptées est le manque d'informations et de formation des autorités locales et de leur personnel sur le potentiel que représentent les énergies renouvelables et les bénéfices réels qui peuvent être tirés de programmes d'efficacité énergétique. Il y a tout lieu de croire qu'il s'agit d'un champ fécond de coopération au sein du réseau de l'AIMF et au-delà, à la condition expresse que les lois et règlements en vigueur autorisent une telle coopération.

L' Agenda du Millénaire

L'agenda du Millénaire a été défini par la communauté internationale en réponse à la nécessité de mieux mobiliser l'ensemble des acteurs pour répondre aux défis lancés au monde par la pauvreté d'une proportion de plus en plus importante de l'humanité. La Déclaration du Millénaire adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 13 septembre 2000 identifie une série d'objectifs dans le domaine de l'accès aux services de base⁵. Ces objectifs apparaissent comme des pré-requis à toute définition de politiques de développement durable. Mais déjà au rythme actuel de mise en œuvre des objectifs du Millénaire, diviser par deux le nombre de pauvres va demander 100 ans. Il faut donc manifestement changer de façon de faire, et c'est ici que le rôle des villes et collectivités locales devient d'une importance critique.

Parmi les objectifs du Millénaire, une attention particulière doit être accordée aux questions d'éducation, de santé, d'eau et d'assainissement qui sont typiquement de la compétence des villes. La tension sur la ressource en eau ne cesse de croître : On estime à 1,1 milliard le nombre de personnes privées d'un accès convenable à l'eau potable, et à 2,6 milliards les personnes qui ne disposent pas d'un système d'assainissement correct. Le manque d'eau et d'assainissement est la première cause de mortalité dans le monde.

Ce double défi est considérable : la croissance démographique implique de desservir, d'ici 2015, 1,6 milliard de personnes en eau potable et 2,2 milliards en assainissement (dont respectivement 400 et 410 millions de personnes en Afrique). Atteindre cette cible représenterait 735 milliards US dollars d'investissements (49 milliards US dollars par an), soit plus de 10 fois le montant de l'aide publique au développement consacrée au secteur de 1996 à 2000.

Population à desservir dans le monde pour atteindre la cible fixée par l'OMD N° 7

Populations à desservir (en millions de personnes)	Alimentation en Eau Potable			Assainissement		
	Rural	Urbain	Total	Rural	Urbain	Total
Monde	580	1 020	1 600	1 100	1 100	2 200
dont Afrique	190	210	400	200	210	410

⁴ Bernard Laponche rapporte que sur la période 1975-1986, les efforts d'efficacité énergétique au niveau de la consommation ont représenté une économie de 900 millions de tep sur l'année 1986, soit à peu près la production annuelle de l'OPEP à l'époque (in *L'Alliance pour un monde responsable et solidaire, Chantier Énergie*, FPH, juin 2000)

⁵ a) réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population mondiale vivant avec moins de 1 dollar par jour ; b) réduire de moitié, d'ici 2015, la proportion de la population mondiale n'ayant pas accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat ; c) réduire des $\frac{3}{4}$ la mortalité maternelle, et de $\frac{2}{3}$ la mortalité infantile des moins de 5 ans ; d) scolariser tous les enfants d'âge scolaire dans le cycle primaire d'ici 2015 ; e) améliorer les conditions de vie d'au moins 100 millions habitants des bidonvilles d'ici 2020 dans le cadre de l'initiative des Villes sans taudis ; f) répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique en soutenant notamment les mécanismes régionaux et sous-régionaux de prévention des conflits et de promotion de la stabilité politique, et en prenant des mesures spéciales en vue de la promotion du développement durable.

Source : Joint Monitoring Programme

Le défi à relever est plus que financier : les autorités des pays en développement ne font pas encore de l'eau et de l'assainissement une priorité (moins de 1 % des budgets en Afrique et moins de 3 % en Amérique latine et Caraïbes). Par ailleurs, les autorités locales des pays en développement ne sont généralement pas les bénéficiaires et gestionnaires directs des fonds : le suivi et l'entretien des installations dont ils ne sont pas maîtres peuvent s'en trouver compromis. La coopération de proximité a toutefois montré tout son potentiel pour répondre avec souplesse et continuité aux besoins des populations non desservies, notamment dans les villes et villages des pays africains. Cette forme de coopération n'est pas nouvelle, mais elle peut trouver à s'amplifier de manière conséquente dans le cadre d'une impulsion donnée par l'AIMF.

Tout aussi importante est la préoccupation de l'Agenda du Millénaire pour la prévention des conflits et la préservation de la paix. Il n'est en effet pas de développement durable possible hors d'un contexte de paix durable. Or la plupart des conflits que connaissent les populations naissent non pas entre Etats mais entre communautés au sein d'un même Etat. Ce sont donc les villes et collectivités locales qui devraient être en première ligne pour traiter ces crises avant leur montée au paroxysme, et leur transformation en conflits ouverts. Cette implication des villes et collectivités locales dans le traitement des conflits et la gestion des situations post-conflits est une des revendications des maires et autorités locales africaines auprès des instances sous-régionales d'intégration, qu'un appui du réseau AIMF devrait pouvoir faciliter l'heureux aboutissement.

L' Agenda de la Gouvernance locale

Les villes ne peuvent pas avoir d'action efficace sur le développement durable si elles ne bénéficient pas d'un minimum de capacités d'initiatives et d'autonomie par rapport aux autres niveaux de gouvernance. La diversité des situations institutionnelles et les rythmes différents auxquels se mettent en place les politiques de décentralisation, particulièrement en Afrique, militent pour que soit défini un socle minimum commun pouvant garantir une compréhension similaire du concept d'autonomie et de gouvernance locales. L'idée a été émise de mettre en chantier une Charte africaine de l'autonomie et de la gouvernance locales, qui serait le pendant africain de la Charte européenne de l'autonomie locale. L'AIMF devrait se prononcer clairement sur cette initiative, et la soutenir le cas échéant. L'AIMF devrait aussi clarifier sa position par rapport à l'unification du mouvement municipal mondial des Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), et à ses chapitres régionaux. Il est évident que pour que l'action de l'AIMF porte dans la durée, il faudrait l'inscrire dans le cadre du mouvement d'ensemble des collectivités locales.

L'Agenda de la gouvernance locale devrait tout particulièrement s'enrichir du mécanisme de revue par les pairs promue dans le cadre du nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Et ce à un double titre : d'abord pour inclure la gouvernance locale parmi les critères de bonne gouvernance considérée par le NEPAD. Ensuite pour pratiquer au niveau des villes et collectivités elles-mêmes des exercices de revue par les pairs, qui sont autant d'occasions d'émulation et d'apprentissage mutuels.

L'Agenda de la gouvernance locale devrait aussi concerner le renforcement des capacités de dialogue et de partenariat des villes et collectivités locales. A ce propos l'AIMF devrait elle-même développer des partenariats avec les autres opérateurs de la Francophonie, notamment l'AUF, l'IEPF, mais également au-delà, dans un souci de proximité et d'efficacité.

3. Proposition d'une plate-forme de travail autour du thème de la solidarité entre villes du réseau AIMF dans le domaine du développement durable

Cette plate-forme de travail reprend pour l'essentiel les propositions de recommandations dont nous débattons au cours des travaux de l'après-midi. Je rappelle que cinq recommandations sont soumises à votre appréciation qui portent sur :

- 1) Les énergies renouvelables
- 2) Les transports en commun
- 3) L'Agenda 21 local
- 4) La coopération entre opérateurs

5) L'accès aux services essentiels

Je voudrais personnellement vous soumettre trois autres chantiers :

- Le lancement d'une campagne de promotion de la coopération décentralisée autour des objectifs du Millénaire : campagne en faveur de l'eau et de l'assainissement par la promotion du centime par mètre cube ; campagne en faveur de l'énergie par la promotion du centime par kilowatt/heure ; campagne des "chantiers du Millénaire" pour l'éducation et la santé de base, à travers la mobilisation des ressources financières et des jeunes pour la construction d'écoles et de centres de santé de base et la promotion de volontaires de l'AIMF pour l'éducation et la santé de base ;
- L'implication active de l' AIMF dans le fonds mondial de solidarité numérique, avec un ciblage particulier sur l'Afrique, en amplification de ce qui se fait déjà ;
- la mise en œuvre d'une initiative des collectivités locales pour la prévention des conflits et la préservation de la paix et de la concorde entre les peuples. Cette initiative s'appuierait sur les initiatives déjà en cours au niveau de la communauté internationale (comme l'initiative de l'Unesco des villes messagères de la paix) ou des instances régionales (comme la commission paix et sécurité de l'Union africaine).

SYNTHESE DES TRAVAUX EN COMMISSION

Commission n° 1 "Gouvernance locale et citoyenneté"

<u>Président</u>	:	Monsieur Nicéphore Soglo, Maire de Cotonou, Ancien Président de la République du Bénin
<u>Modérateur</u>	:	Monsieur Augustin Marie-Gervais Loada Professeur de Sciences Politiques, Directeur du Centre pour la Gouvernance Démocratique
<u>Rapporteur</u>	:	Mademoiselle Wanda Hoesch, Chargée de mission AIMF

La commission sur la gouvernance locale et la citoyenneté a permis d'aborder le développement durable dans la perspective du renforcement de la citoyenneté et de la bonne gouvernance.

La Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement, signée en 1992, rappelle les liens entre gouvernance locale et développement durable et nous a permis d'orienter la discussion autour de deux questions principales :

- la participation des communautés locales dans la gestion des affaires publiques au niveau qui convient (principes 10 et 22 de la Déclaration),
- le rôle vital des femmes dans la gestion de l'environnement et du développement (principe 20 de la Déclaration).

Il est apparu que la plupart des Etats sont dotés d'un dispositif institutionnel et juridique permettant aux villes de créer des commissions consultatives ou d'associer les citoyens aux projets. Si les outils existent et si, à l'évidence, la volonté politique est forte, en revanche, les moyens financiers et techniques restent insuffisants pour rendre opérationnels ces dispositifs.

Plusieurs intervenants ont souligné les blocages du processus de décentralisation, et la nécessité d'appeler les gouvernements à lever ces blocages et à mettre en œuvre une véritable politique de décentralisation qui promeuve des collectivités locales autonomes, à qui seraient transférées les compétences et les ressources afférentes.

Malgré ces insuffisances, les participants sont d'avis que la décentralisation est un processus irréversible, et qu'il y a des raisons d'espérer, car les villes s'organisent et affirment leur conviction: passer d'un peuple de sujet à un peuple de citoyens. C'est à l'école des communes que les élites dirigeantes devraient se ressourcer pour apprendre les réalités concrètes auxquelles sont confrontées les populations.

Acteurs de terrain, les collectivités locales sont plus à même de répondre aux besoins quotidiens des populations que les Etats. Pour leur part, les élus locaux doivent accepter de mettre en pratique les principes de la bonne gouvernance : participation, information des habitants, obligation de rendre compte,...

A ce titre, la question de la formation du personnel local (agents et élus locaux) a été posée en vue de renforcer la capacité de dialogue des collectivités locales.

Nouvel espace d'expérimentation citoyenne, la ville prend une part active dans le processus de décentralisation. A cet égard, plusieurs expériences de participation citoyenne ont été évoquées :

- la création d'un comité d'intérêt des quartiers à Moroni (Comores) qui permet d'impliquer les populations en amont et en aval dans l'identification et la mise en œuvre des projets ;

- les partenariats existants entre la municipalité de Beyrouth (Liban) et les associations locales pour la gestion de certains équipements et infrastructures (animation de bibliothèques municipales, mise en place d'unité mobile pour mesurer la pollution de l'air, etc.) ;
- la création d'entreprises de recyclage encourageant la réinsertion sociale à Montréal (Canada) et l'adoption d'un plan stratégique de développement durable.

Ces projets montrent que l'échelon local s'avère pertinent pour répondre aux besoins des populations et les associer à la gestion des affaires locales. La ville est à cet égard un lieu où le maire doit concilier, rassembler, fédérer des positions et des intérêts antagonistes. Il doit pouvoir disposer de tous les instruments pour assumer pleinement un rôle de médiation.

Les participants ont cependant signalé que l'éducation des citoyens et la sensibilisation des populations doivent être des actions complémentaires pour promouvoir la citoyenneté locale. Car des formes d'incivisme se manifestent : incivisme fiscal, dégradation de l'environnement, refus de participer et de coopérer, etc.

Autre questionnement, qui a longuement animé le débat : la participation des femmes à la vie politique, économique et sociale de la cité. L'expérience des « brigades vertes » de Ouagadougou, animées par les associations de femmes de la ville, a été saluée comme innovante en matière de gestion de l'environnement. Mais au-delà, la question de la participation politique des femmes a été posée. Les participants ont souligné le rôle capital du renforcement des capacités, de la formation et de la sensibilisation des femmes à leurs droits et devoirs pour mieux les préparer à prendre leur part dans la gestion de la cité. D'autres ont souligné la nécessité de les aider à participer de manière plus active à la vie économique et cela en leur permettant de bénéficier d'une rémunération satisfaisante, et de laisser celles qui veulent s'engager politiquement le faire sans les y contraindre.

Ce travail en commission a permis aux participants de se découvrir des complicités, des préoccupations communes, mais aussi d'aboutir à un ensemble de recommandations prenant en compte les exigences de développement et de gouvernance auxquelles les maires sont attachés.

Recommandations auprès de l'AIMF :

- 1. Les commissions consultatives :** l'AIMF pourrait soutenir la création de comité de gestion participative des affaires publiques mettant l'accent sur l'élaboration concertée des projets de développement durable et de leur budget.
- 2. La participation citoyenne :** l'AIMF pourrait encourager et soutenir des actions favorisant l'insertion économique, sociale et culturelle des habitants (pour exemples : village artisanal, campagne de sensibilisation, spectacle de rues).
- 3. Diffusion des bonnes pratiques :** l'AIMF, par le biais de son site internet, pourrait diffuser les projets innovants, notamment ceux qui se réclament des principes défendus dans un Agenda 21 local.
- 4. Médiation locale :** l'AIMF pourrait affirmer le rôle des villes en matière de médiation locale et faire valoir la pertinence de l'échelon local dans la mise en place de projets de développement durable.
- 5. Promotion de la femme :** l'AIMF pourrait intégrer la dimension genre dans les projets qu'elle finance et soutenir des projets renforçant des activités génératrices de revenus pour les femmes afin de favoriser leur émancipation matérielle.
- 6. Processus de décentralisation :** l'AIMF pourrait appuyer les associations de villes de chaque Etat dans leur dialogue constructif avec les Etats, et ceci dans le cadre d'une accélération du transfert de compétences administratives, techniques et financières.

Commission n° 2
« Villes et politiques de développement durable »

- Président : Monsieur Jean-Paul L'Allier, Maire de Québec, Vice président de L'AIMF
- Modérateur : Monsieur Jean-Pierre Elong M'Bassi,
Directeur du Programme du Développement Municipal
- Rapporteur : Monsieur Adama Zerbo, Directeur des Relations internationales,
Mairie de Ouagadougou

La Commission 2 portait sur le thème de "Villes et politiques de développement durable". Le développement durable emprunte aux concepts d'Agenda 21 local, aux mécanismes de développement propre, à la notion d'empreinte écologique, d'agenda climatique et d'agenda du millénaire.

Face à la complexité de notre époque, la nécessité de forger des outils d'analyse et de compréhension des enjeux planétaires s'avère primordiale. Si les instruments de réflexion existent, en revanche, force est de constater le faible écho que suscite le développement durable dans les villes francophones. D'où la nécessité et l'urgence de s'atteler à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques appropriées.

Acteurs de proximité, les maires et les élus locaux sont quotidiennement assaillis par des préoccupations dont la prise en charge est immédiate et récurrente. Confrontés aux nombreux problèmes de gestion de la vie quotidienne des habitants, la plupart des maires francophones, notamment en Afrique, n'ont guère le temps d'anticiper et de développer une vision à long terme. C'est là tout le drame de la décentralisation, en particulier en Afrique francophone.

De plus, la décentralisation est à un stade d'avancement inégal selon les pays, les gouvernements étant parfois réticents à conférer des compétences dans le domaine des services de base, comme l'accès à l'eau potable, l'assainissement, les plans d'aménagement urbain qui sont gérés par les entreprises étatiques. Le transfert des ressources financières est également très insuffisant. Il convient d'envisager un socle minimum pour la décentralisation et la gouvernance locale en Afrique, indexé bien entendu à un cadre éthique. L'idée d'une Charte africaine de l'autonomie et de la gouvernance locale mérite d'être soutenue par l'AIMF.

L'enjeu pour les maires est donc de concilier la gestion quotidienne des villes avec la nécessité d'apporter des réponses aux défis de demain dans le contexte du processus de décentralisation.

A ce propos, certains participants ont rappelé l'existence de mécanismes traditionnels de préservation des ressources comme les bois sacrés. Ceci peut être un point de départ pour concilier les pratiques traditionnelles et les concepts contemporains de développement durable. L'adéquation peut alors se faire avec les concepts modernes d'Agenda 21 local et d'éducation environnementale.

Dans ce même esprit, et partant du fait que les problèmes du développement durable sont transversaux, une solidarité doit être organisée entre les villes membres de l'AIMF, dans le sens Nord-Sud mais aussi Sud-Sud. La proposition de prélever un centime par mètre cube consommé par les populations branchées, en vue de financer l'accès à l'eau des populations non desservies, a retenu l'attention des participants qui la soutiennent.

Le fonds de solidarité numérique est aussi un exemple à encourager afin de réduire la fracture numérique entre villes du Nord et villes du Sud, puisque les technologies de l'information et de la communication représentent un nouvel instrument de développement durable. A cet effet, notre association pourrait inviter ses membres qui le peuvent à s'associer à ce fonds.

Tirant les leçons de l'expérience positive du lycée municipal de Sigh Noghin construit à Ouagadougou, où l'énergie solaire est en partie utilisée, les villes membres proposent que le recours aux énergies renouvelables soit systématiquement recherché dans les programmes d'équipements réalisés avec le concours de l'AIMF.

Compte tenu du caractère localisé des enjeux du développement durable, les participants proposent également que l'AIMF organise des colloques régionaux sur ce sujet, qui prendront appui sur l'identification des problèmes par zone géographique.

Au regard de ses impacts positifs sur la diminution des gaz à effet de serre et la fluidité de la circulation mais aussi son efficacité énergétique dans les villes, le transport en commun devrait faire l'objet d'une plus grande attention de la part de l'AIMF. Un premier effort devrait consister en l'élaboration de guides pour la promotion des transports en commun à l'intention des villes francophones.

Pour la mise en œuvre du développement durable dans les villes francophones, la formation des élus et des personnels municipaux doit pallier l'insuffisance de savoir et de savoir-faire préjudiciable à l'élaboration des Agendas 21 locaux.

L'éducation environnementale et l'accessibilité des villes aux organisations et institutions de protection de l'environnement sont également des pistes à explorer, de même que la collaboration avec la société civile dans la gestion des problèmes environnementaux.

Les villes ayant toutes les mêmes préoccupations, aussi prioritaires les unes que les autres, il faut néanmoins les hiérarchiser et définir un ensemble de services essentiels communs. Chaque ville doit répondre aux besoins de ses populations et les intégrer dans les plans locaux de développement.

Par rapport aux objectifs du millénaire, certains participants ont souhaité se lancer dans des chantiers de construction d'infrastructures sanitaires et d'éducation en faisant appel à des volontaires appartenant à des structures de solidarité internationale.

A l'issue de ce débat, les participants ont émis un ensemble de recommandations à l'attention de l'AIMF.

Recommandations auprès de l'AIMF :

- 1. Energies renouvelables :** l'AIMF pourrait financer de manière prioritaire des projets d'équipement et d'infrastructures communautaires (multimédia, santé, culture) en utilisant les énergies renouvelables, comme l'énergie solaire.
- 2. Transports en commun :** l'AIMF pourrait soutenir l'élaboration de schémas directeurs de déplacement misant sur le transport collectif.
- 3. Agenda 21 local :** l'AIMF pourrait créer, sur son site internet, un espace dédié aux Agendas 21 locaux, conçus comme un outil de gestion de développement durable et du territoire à disposition des autres collectivités. Une collaboration devrait s'instaurer à cet égard entre l'AIMF et l'IEPF, tous deux opérateurs de la Francophonie.
- 4. Coopération entre opérateurs :** l'AIMF pourrait mettre en œuvre un programme de maîtrise énergétique et de modification des modes de consommation et de production non viables avec les autres opérateurs de la Francophonie.
- 5. Accès aux services essentiels :** l'AIMF pourrait aider les villes à intégrer dans les plans locaux de développement (eau, assainissement, éducation, ...) des services essentiels accessibles aux populations et à moindre coût. L'AIMF devrait également appuyer le dialogue entre l'Etat et les villes de son réseau pour rendre plus effectives les politiques de décentralisation.

CONTRIBUTION DES VILLES

BAMAKO (Mali)

Rôle et moyens des villes dans le développement durable et la solidarité

Le développement durable, a-t-on dit est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

On peut également le définir comme la mise en pratique d'un certain nombre de principes contribuant à l'amélioration du bien-être, à davantage de justice sociale et au respect des écosystèmes.

Au nombre de ces principes on peut citer :

- le principe de solidarité,
- le principe de participation,
- le principe de responsabilité.

Problématique des trois sphères

Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie l'environnement, l'économie et le social. C'est un développement respectueux des ressources naturelles et des écosystèmes, support de la vie sur terre, qui garantit l'efficacité économique mais sans perdre de vue les finalités sociales que sont la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités, contre l'exclusion et la recherche de l'équité.

Transports en commun : comment les rendre attractifs ?

L'organisation du transport collectif urbain est l'une des principales missions de la mairie du District de Bamako, de par son importance dans l'économie de la ville. Elle s'insère intimement dans tous les aspects du développement durable et de la solidarité parce qu'elle permet le déplacement en masse de la population sans distinction, dans les mêmes conditions, pour joindre les lieux de travail, d'activités et de loisirs. Elle est donc un des facteurs essentiels de l'amélioration du cadre de vie.

De l'indépendance à nos jours, le transport a connu un certain nombre de difficultés aussi bien au niveau des sociétés d'Etat que privées. C'est ainsi que l'informel s'est fortement installé. Malgré les efforts menés par ce secteur pour assurer le déplacement quotidien de la population, cela a engendré des conditions de transport difficiles et médiocres, avec une insuffisance notoire de confort et de sécurité.

En plus de sa fonction politique parce qu'elle abrite les sièges du Gouvernement et de l'Assemblée nationale, Bamako est aussi la capitale économique du Mali et la ville la plus peuplée. A cause de la diversité de ses activités industrielles, commerciales, financières et administratives, elle est le centre des échanges de tout le pays, donc la plaque tournante de l'économie malienne. Sa position stratégique fait de cette ville le pôle de transit et de distribution des produits et des marchandises pour tout le pays, tant au niveau de l'importation qu'au niveau de l'exportation et du commerce intérieur.

La ville de Bamako compte, selon les récentes approximations, plus d'un million d'habitants répartis entre une soixantaine de quartiers. Le taux d'accroissement annuel moyen est estimé à 2,1 % sur la rive droite et 7 % sur la rive gauche, avec une densité moyenne de 56 habitants/ha.

Aussi, une bonne partie de la population active de Bamako réside dans les localités avoisinantes qui ont une incidence participative importante sur le développement de la ville, à travers notamment l'emploi et l'approvisionnement en denrées de première nécessité.

Au cours des dernières années, la ville a connu la réalisation d'un vaste programme d'aménagement des voies urbaines et la réhabilitation des principaux axes routiers. Le réseau est évalué à 1.525 km environ dont 334 sont revêtus.

En matière d'équipements, on dénombre :

- trois gares routières : à Medine, Djicoroni Para et Sogoniko ;
- une trentaine de terminaux opérationnels non aménagés ;
- une dizaine de points d'échange et d'arrêts de régulation ;
- environ quatre cent arrêts ;
- une vingtaine de têtes de taxis.

Présentement, six sociétés privées structurées créées par des opérateurs économiques nationaux exploitent le réseau concomitamment avec les Sotramas du secteur informel

Le réseau comporte :

- 112 bus de grande capacité,
- 3.251 minibus,
- 2.542 taxis,
- 158 véhicules de livraison,
- 700 camions bennes (transport de matériaux).

Malgré ce potentiel, de nombreux habitants de notre cité doivent réaliser quotidiennement de longs trajets dans le cadre de leurs activités, par d'autres moyens que les véhicules de transport de personnes. La mauvaise répartition des véhicules par rapport au nombre d'habitants par quartier ainsi que leur exploitation individuelle, sont pour beaucoup dans le déficit que connaît le transport. Aussi, on assiste dans les arrêts, aux bousculades des passagers pendant les heures de pointe. Ceci est une des raisons de l'augmentation sensible des voitures particulières et des engins à deux roues et par conséquent, de l'engorgement des voies.

D'autre part, l'intérêt croissant que les opérateurs économiques manifestent pour l'exploitation du transport collectif urbain est aussi un facteur important pour une restructuration du secteur.

C'est pourquoi les voies et moyens pour rendre le transport en commun attractif passent obligatoirement par l'étude du Plan Général des Transports pour la ville de Bamako.

A partir d'une analyse approfondie de l'offre actuelle et future, de la demande exprimée et potentielle, des aspects sociaux, économiques et culturels, ainsi que des motifs de déplacement et des destinations de la population, cette étude devra, en s'appuyant sur la coordination de tous les acteurs et intervenants, proposer un schéma global d'organisation des transports urbains dans le District de Bamako. L'étude devra fournir :

- des directives pour l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire (textes et mesures), tendant à susciter l'engouement des sociétés structurées pour le transport ;
- des schémas de coordination entre les différentes corporations et sociétés en tenant compte de leur équilibre économique et leurs potentialités ;
- des directives sur l'exploitation efficace, coordonnée et sécurisée du réseau, sur les critères d'affectation des lignes, et sur la qualité de service ;
- des propositions pouvant assurer la pérennité des sociétés structurées ;
- des conditions d'utilisation optimale des infrastructures et équipements de transport existants ;

- la projection de la réalisation de nouveaux équipements nécessaires au développement du transport.

Développement du transport public pour un développement durable de Ho Chi Minh-Ville Commission
n° 2

Mesdames et Messieurs les Maires, Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Délégué par le Maire de Ho Chi Minh-Ville, Vietnam, j'ai l'honneur et la joie de participer à cette XXII^{ème} Assemblée générale de l'AIMF, dans ce pays hospitalier du Burkina Faso. Je me permets d'adresser mes salutations les plus chaleureuses à tous les délégués ici présents.

En tant que membre de l'AIMF, notre ville s'engage pleinement à participer à toutes les activités proposées par l'Association et à contribuer à son développement de façon à ce qu'elle devienne un modèle de coopération décentralisée, et en particulier, pour les villes francophones.

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais vous présenter notre politique de développement en matière de transport public à Ho Chi Minh-ville, qui a pour but de lui assurer un développement durable.

Notre présentation se compose de trois parties :

1. Panorama du développement économique et social de Ho Chi Minh-Ville.
2. Problèmes de transport de Ho Chi Minh-Ville
3. Plan général sur le transport urbain et le développement du réseau de transport public à Ho Chi Minh-Ville.

I. Panorama de développement économique et social de Ho Chi Minh-Ville

Ho Chi Minh-Ville, avec plus de 7 millions d'habitants, est le plus important centre économique, culturel, scientifique et technique du Vietnam. Sa contribution occupe 30 % de la production industrielle, 20 % du PIB national, 32 % du budget national et 43 % du chiffre d'affaires de tout le pays.

En outre, Ho Chi Minh-Ville est la porte principale du Vietnam s'ouvrant à la communauté internationale et joue un rôle significatif dans la croissance économique du Vietnam.

II. Problèmes de transport de Ho Chi Minh-Ville

Dans sa phase de développement, comme les autres mégapoles, Ho Chi Minh-Ville doit faire face à plusieurs difficultés comme la croissance démographique, le chômage, le moindre développement en infrastructures, la pollution et, plus encore, le transport urbain, qui est le plus grand défi.

Pour les étrangers qui sont allés à Ho Chi Minh-Ville, l'impression la plus profonde est, malheureusement, les embouteillages. Ceci donne aux dirigeants de la ville un grand souci, et devient, ainsi, une première priorité dans les programmes de développement socio-économiques de la ville.

Ce problème est dû à l'infrastructure de Ho Chi Minh-Ville qui a été prévue pour satisfaire les besoins d'environ 2 millions d'habitants, tandis que la population actuelle de la ville est de 7 millions. Avec une telle infrastructure, Ho Chi Minh-Ville doit maintenant s'adapter aux besoins de transport de plus de 2 millions de motos et d'à peu près 300.000 voitures qui causent principalement des embouteillages en ville. Selon une récente enquête, la demande de transport total de Ho Chi Minh-Ville en 2002 a été estimée à 13,4 millions de trajets par jour, soit un nombre moyen de trajets journaliers estimé à 2,5 par personne et par jour. Les motos sont le principal moyen de déplacement car le transport public ne peut assurer que 5,6 % de la demande. La forte densité des véhicules privés dans les rues, conduit à une congestion du trafic en ville et génère des conséquences graves pour l'environnement, la santé des populations et pour la croissance économique de la ville en général.

III. Plan général sur le transport urbain à Ho Chi Minh-Ville et le développement du réseau de transport public

Ayant pris en compte l'importance de la question, en août 2002, le ministère vietnamien des Transports et le Comité populaire de Ho Chi Minh-Ville ont mis en place le Projet de Plan Général et l'Etude de Faisabilité d'un réseau de Transport urbain métropolitain (Projet HOUTRANS) avec l'assistance technique de la JICA (Agence de coopération internationale du Japon).

Le projet HOUTRANS se compose de 3 objectifs principaux :

- i. Etablir le plan général du réseau de Transport urbain pour Ho Chi Minh-Ville d'ici 2010 et 2020.
- ii. En se basant sur le plan général mentionné ci-dessus, il convient d'élaborer un plan de travail à court terme et réaliser une étude de faisabilité pour les projets prioritaires.
- iii. Mettre en œuvre le transfert de technologie aux partenaires vietnamiens pendant la préparation et la réalisation des projets.

Afin de mettre en application ce projet, Ho Chi Minh-Ville a réalisé de nombreuses mesures telles que :

- remplacer les vieux bus par quelques 1 300 nouveaux bus en service sur les anciennes et nouvelles lignes ;
- subventionner les tarifs de bus afin d'inciter les habitants à les utiliser ;
- élargir et améliorer les réseaux routiers ;
- tracer les voies prioritaires et les voies réservées aux bus ;
- sensibiliser les populations par des campagnes de publicité dans les écoles, les entreprises d'Etat, les quartiers résidentiels, les médias... et encourager les habitants à utiliser le bus à la place des véhicules individuels.

A plus long terme, et afin d'atteindre l'objectif de satisfaction de 50 % des besoins en déplacement des habitants en 2020, les autorités de Ho Chi Minh-Ville ont également adopté un projet de construction d'un réseau de métro comprenant 2 lignes dans un premier temps. L'étude de faisabilité de ces lignes de métro a été réalisée avec l'assistance du groupe SIEMENS.

Par ailleurs, certains partenaires russes, japonais et français ont exprimé leur grand intérêt à participer à la recherche et la réalisation du système de transport public, particulièrement pour les lignes de métro à Ho Chi Minh-Ville.

Mesdames, Messieurs,

Chaque pays, chaque ville a ses propres caractéristiques mais le développement d'infrastructures dans le transport, surtout le transport public, est toujours considéré comme une tâche significative dans le développement socio-économique du pays ou de la ville. Les problèmes de développement urbain sont communs à toutes les villes. Nous espérons que cette conférence nous donne la chance d'échanger des expériences dans le domaine de la gestion urbaine, et ainsi d'élaborer une politique commune de développement durable pour toutes les villes francophones.

Je vous remercie.

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE N'DJAMENA

Créée le 29 mai 1900, la ville de N'Djamena est installée à la frontière du Cameroun. Elle s'étend sur 7.000 ha et concentre plus de 700.000 habitants. Le taux de croissance démographique est de 6 % par an.

Son Statut

La ville de N'Djamena est régie par un statut particulier aux termes de l'ordonnance n° 23 du 22 septembre 1975.

La ville est administrée par un maire assisté de deux adjoints nommés par décret pris en conseil des ministres. Un comité de gestion dont les membres sont nommés es - qualité fait office de conseil municipal. La commune est divisée en dix arrondissements municipaux d'inégale superficie.

Sa position de ville capitale lui confère une position dominante par rapport aux villes de l'intérieur du pays (+ de 55 % de la population urbaine totale du pays). Elle constitue la vitrine du pays à l'extérieur.

La situation de la ville de N'Djamena se caractérise par :

- une croissance démographique galopante ;
- l'occupation des zones non constructibles ;
- un faible niveau d'équipement et d'infrastructure ;
- des services publics municipaux très limités ;
- un niveau de civisme fiscal assez faible...

Ces différents facteurs constituent des défis qui interpellent chaque jour la municipalité, entité morale ayant la responsabilité de la gestion de la ville, la société civile, les habitants, et tout autre acteur intervenant dans le développement urbain de la commune de N'Djamena.

II. COMMENT INTEGRER LES INITIATIVES CITOYENNES : PARTICIPATION OU ASSOCIATION DES HABITANTS DANS LE PROCESSUS DE DECISION ?

Actuellement le rôle dévolu aux communes devient stratégique vis-à-vis du développement économique et de l'ère démocratique. Partout, les villes se regroupent ou encouragent les regroupements de la population en vue de mieux faire prendre en considération le point de vue local par rapport aux orientations de l'Etat. La population doit être sensibilisée à la gestion participative pour l'amélioration de ses conditions de vie.

A cet effet, la bonne gouvernance doit commencer par la base, c'est-à-dire au niveau de la plus petite entité administrative d'une ville.

A. La municipalité de N'Djamena, une approche de partenariat avec les organisations de base

A l'instar des autres villes de la sous région, N'Djamena, la capitale du Tchad, connaît une expansion démographique et spatiale galopante. Cette croissance se caractérise par une dégradation des conditions de vie des populations et de l'environnement urbain.

La municipalité, compte tenu de l'insuffisance de ses moyens financiers et matériels, a de plus en plus de difficultés à faire face aux besoins en services et équipements urbains sans cesse croissants de ses citoyens.

Face à cette situation et en raison des inondations exceptionnelles qu'a connu N'Djamena à partir de 1986, les habitants de certains quartiers de N'Djamena se sont mobilisés et regroupés avec des outils et matériels rudimentaires pour assurer l'assainissement de leurs zones. Les travaux de ces groupes concernent :

- la pré-collecte des déchets urbains ;
- le curage des caniveaux ;
- l'aménagement des caniveaux en terre et la pose des passages buses pour le drainage des eaux pluviales.

B. Les comités d'assainissement : une initiative locale à l'échelle du quartier

Afin de prendre effectivement en main l'amélioration de leur cadre de vie, ces habitants, sous l'impulsion de l'organisation non gouvernementale OXFAM, se sont organisés en comité, sorte de système local de gestion basé essentiellement sur le bénévolat.

L'émergence de ces associations de quartier traduit la volonté de la population de remédier à ces problèmes d'assainissement et d'insalubrité à l'échelle de leur quartier. Le plus souvent, ils sont l'émanation d'un groupe de personnes préoccupées par la dégradation de leur cadre de vie.

Aujourd'hui, N'Djaména compte plus d'une trentaine de comités plus ou moins opérationnels. La restructuration des Comités d'Assainissement a commencé par l'organisation d'un forum en 1996 qui a donné naissance à un Bureau de Coordination des Comités d'Assainissement (BCCA) issu d'une élection libre et démocratique. Ce bureau a pour rôle de coordonner les actions des comités d'assainissement et d'être un interlocuteur face au pouvoir public.

Exemple des activités des comités d'assainissement de la ville

Avec des moyens limités, ces comités remplissent des tâches qui sont du domaine de compétence de la municipalité. Pour accomplir convenablement leur mission, les Comités d'Assainissement semblent se donner comme objectif d'aider et de compléter l'action de la mairie. Pour encourager et renforcer cette dynamique locale, certaines ONG intervenant en milieu urbain ont mis à la disposition de certains comités du matériel leur permettant de couvrir largement de nombreux quartiers de la ville.

Par ailleurs, la mairie assure chaque année pendant l'hivernage, la réparation de matériels de curage (pelle, râteliers, pioches...) au profit des comités de différents quartiers.

Pour répondre à la prise en charge et à la satisfaction des besoins de la population, une méthodologie d'intervention a été élaborée par les populations elles-mêmes :

- Une approche globale permettant la protection de l'environnement et la sauvegarde de la santé grâce à la gestion intégrée des ressources en eau et des déchets tant liquides que solides ;
- Une participation de la communauté à la gestion de son environnement par la technique locale de collecte des ordures ménagères ;
- Un système adapté de distribution de l'eau potable à la population ;
- La technique de pré-collecte des ordures ménagères.

La recherche d'une réelle satisfaction des besoins de la population a conduit celle-ci à opter pour une technologie adaptée aux conditions socio-économiques locales. Ainsi, le ramassage ou pré-collecte des ordures ménagères se fait rationnellement avec des techniques fiables et financièrement à la portée de la plus grande partie de la population.

Une des options retenues est la diminution du volume de déchets par le recours à un tri sélectif et une transformation en produits utiles à la population tels que la fabrication de bûchettes de papier recyclé servant à la cuisson des aliments, la fonte des sacs en plastique pour la fabrication de plaques de rue. Les adolescents de la rue qui participent activement au tri des déchets et peuvent par ailleurs, trouver par cette transformation des activités leur permettant de se réinsérer dans la vie active.

· **La distribution d'eau potable**

Dans la ville de N'Djaména, l'eau potable consommée par la population est distribuée par la société Tchadienne d'Eau et d'Electricité, mais les ménages utilisent plusieurs sources selon leur niveau de vie. Certains ménages utilisent l'eau courante de bornes fontaines.

· **Les autres activités**

Les comités d'assainissement ont d'autres activités qui sont entre autres :

- le curage des caniveaux ;
- le traitement des puits ;
- la sensibilisation des ménages ;
- le reboisement.

L'amélioration du cadre de vie des habitants implique un nouveau type de relation entre la municipalité et la population, basé sur un partenariat effectif et efficace. "Il ne suffit pas de sensibiliser, d'animer ou de faire participer de façon classique (paiement de cotisations et pseudo taxes), mais bien d'inclure la population dans le circuit de décisions et réalisations".

Désormais, aux yeux de la mairie, les Comités d'assainissement (CA) qui sont le fruit d'une démarche participative de la population à l'organisation et à la gestion de leur environnement, sont devenus des acteurs majeurs du fait urbain. C'est pourquoi, la démarche actuelle de la Mairie de N'Djamena consiste entre autres :

- ❖ à mieux organiser et pérenniser cette dynamique ;
- ❖ à soutenir les comités d'assainissement afin qu'ils deviennent des professionnels et puissent vivre du fruit de leur travail (plusieurs bourses de formation ont été offertes aux membres de certains CA) ;
- ❖ à mettre en place un cadre global et concerté, au sein duquel sont précisés les engagements de l'ensemble des partenaires travaillant dans la ville (services centraux, services municipaux, bailleurs de fonds, ONG, et société civile) ;
- ❖ à fixer de nouvelles règles de jeu basées sur des éléments tels que les cahiers des charges, le contrat ville, la supervision d'une tutelle.

C'est ainsi que s'est tenue du 2 au 4 juin 1998, sous l'égide de la mairie de N'Djamena, une table ronde pour "la mise en place d'un plan d'action de gestion durable des déchets solides et de l'assainissement de la ville de N'Djamena". Cette manifestation, qui a pour objectif de poser la problématique que constituent les déchets solides et l'assainissement, de dégager un plan d'actions à conduire, ainsi que le calendrier de leur mise en œuvre, a regroupé l'ensemble des acteurs institutionnels, des ONG et de la société civile intervenant à N'Djamena, et même ceux des villes de l'intérieur.

Cette table ronde a été suivie des ateliers thématiques pour la validation des plans d'actions pour la gestion des déchets solides qui se sont tenus à N'Djamena.

Par ailleurs, la mairie a aussi impliqué la société civile en amont et en aval des projets urbains en cours et à l'étude.

C'est le cas du projet "Eau et services dans les quartiers périphériques de N'Djamena". Ce projet, qui a couvert cinq quartiers de N'Djamena, a consisté à les doter d'un forage et d'un micro-réseau composé de quelques kiosques à eau.

Ces équipements sont installés sur des placettes et ont vocation à constituer des points d'activité pour ces quartiers. Les placettes sont mises hors d'eau et aménagées, et sont équipées de bornes fontaines publiques destinées au commerce d'eau et d'un éclairage public.

Des associations de quartier qui ont été associées à toutes ces étapes ont à leur charge l'entretien et l'animation des placettes, ainsi que la mise en location des kiosques. Cette gestion se fait sur la base de contrats d'affermage signés avec la Mairie.

En matière de drainage d'eau pluviale, la mairie a confié aux C.A. rénovés le nettoyage et l'entretien des ouvrages sur la base d'un contrat ville, dans le cadre du projet en étude sur le schéma général de drainage des zones nord-est de la ville.

C. Constitution des groupes locaux de développement

Le groupe local de développement (GLD) est un regroupement de personnes de bonne volonté, désireuses d'agir ensemble pour le développement de leur quartier.

Le groupe local de développement n'est pas un démembrement de la mairie ; c'est plutôt une structure de réflexion, de concertation, d'animation, d'implication de la population dans la gestion urbaine.

La réussite de la politique de la mairie qui consiste en la planification, la réalisation et l'entretien des équipements et infrastructures pour l'amélioration des conditions et du cadre de vie des populations, nécessite une implication effective de ces dernières et une franche collaboration des ONG intervenant sur le périmètre urbain.

a- Justification

Les habitants, qui, pendant longtemps, ont été mis en marge des prises de décision et qui dépendaient de l'Etat providence, sont désormais considérés par la Mairie non seulement comme des bénéficiaires mais aussi comme des acteurs à part entière. C'est dans ce sens que la Mairie est très motivée pour la création, au niveau de chaque quartier, d'un "groupe local de développement". Le groupe local de développement est perçu comme un cadre de concertation qui permettra l'expression des attentes des habitants et la création d'une synergie.

b- Objectifs

- impliquer la population dans les prises de décisions, l'entretien et la gestion des équipements et infrastructures ;
- renforcer les initiatives locales ;
- favoriser l'expression des attentes des populations ;
- permettre d'adapter le plan d'action municipal aux attentes des populations ;
- conscientiser sur la citoyenneté.

Rôle du Groupe Local de Développement

Le Groupe Local de Développement a un rôle :

- consultatif ;
- de mise en forme des attentes des habitants ;

Ses attributions ont une double portée : faire remonter les informations des habitants aux autorités municipales, et informer la base des décisions venant des partenaires extérieurs.

1. Faire remonter les informations

Il s'agit de :

- créer un climat de confiance et de dialogue entre le groupe local de développement et les habitants du quartier ;
- mieux connaître le quartier sur le plan socio-économique, socioculturel, démographique et de l'environnement physique ;
- débattre des priorités du quartier, de la participation potentielle et réelle de la population, et de la mobilisation des moyens extérieurs pour la conduite des actions projetées ;
- veiller à l'adéquation entre les actions prévues et les besoins réels des habitants;

- négocier avec les partenaires pour la prise en considération des attentes des habitants dans les plans d'action.

2. Informer la base sur les orientations, les principes, et les décisions des partenaires extérieurs, en l'occurrence la Mairie

- s'imprégner des fonctions de la Mairie (et des autres intervenants s'il en existe), de ses moyens d'action, et en informer la population ;
- mieux connaître le plan d'action de la ville afin de défendre les intérêts des habitants ;
- informer la population des actions prévues et engagées ;
- inciter les habitants à s'acquitter de leurs taxes civiques et autres obligations ;
- veiller au respect des engagements pris (par exemple, soumission des projets à la Direction des Services Techniques Municipaux avant la recherche de financement) et informer la mairie de toutes les étapes décisives des projets ;
- veiller à une gestion judicieuse des ouvrages réalisés ;
- surveiller les prestations de service effectuées par les associations contractantes.

Les membres des groupes locaux de développement ne perçoivent aucune rémunération. Ils ne s'investissent pas à plein temps dans ces attributions. Cependant, ils sont appelés à faire preuve de disponibilité, à sacrifier certaines de leurs soirées et week-ends.

Ils sont au service des habitants pour le développement de leur quartier.

Participation des ONG

Quant aux ONG, leurs contributions consisteront, entre autres, à appuyer les groupes locaux de développement sur le plan organisationnel afin qu'ils soient capables de dépasser des intérêts individuels, et à être représentatifs des intérêts collectifs.

Participation de la population

Avec l'avènement de la décentralisation, la population est appelée à prendre en charge l'amélioration de son cadre et de ses conditions de vie. A cet effet, elle doit apporter des contributions en espèces, en nature, en ressources humaines et en changement de comportement pour que les éventuels projets des groupes locaux de développement se réalisent. Il est à noter que les projets montés par les groupes locaux de développement ne pourront venir que des attentes prioritaires des habitants.

En somme, tous les acteurs doivent mener des actions conjuguées et concertées pour enclencher un processus de développement urbain durable.

Organisation des Groupes Locaux de Développement

Le groupe local de développement ne pourra être acceptable, crédible et défendre les intérêts de la population que s'il reste ouvert à tous sans distinction de race, de religion, de sexe et de classe sociale. Ainsi, le groupe local de développement pourra être composé de :

- représentants des mouvements associatifs ;
- personnes ressources ;
- autorités administratives locales (chef de carré, délégué de quartier, etc.).

Cependant, une prépondérance numérique sera accordée aux représentants des mouvements associatifs. Ce sont eux qui constituent la société civile. Il est évident qu'aucune action de développement ne peut aboutir et se pérenniser si elle n'acquiert l'adhésion des bénéficiaires ou n'émane des dynamiques endogènes.

Fonctionnement des Groupes Locaux de Développement

Chaque groupe local de développement, dispose d'un bureau représentatif de la population, avec des statuts et un règlement intérieur.

Zone d'influence des Groupes Locaux de Développement

Agir sur un espace délimité pour le groupe local de développement permettrait d'appréhender mieux la problématique de développement local, et certainement de mieux mobiliser la population, de l'impliquer dans les prises de décisions et les actions. En outre, les habitants se sentent plus concernés et participent activement lorsqu'il s'agit des interventions et efforts qui pourront apporter des changements positifs sur leur environnement direct.

Les quartiers semblent être des zones maîtrisables par les habitants. Ainsi, ils constituent les zones d'influences des Groupes locaux de Développement.

Position de la mairie

Elle a la responsabilité de la gestion de la ville, mais ne peut prétendre à elle, seule faire face à toute la problématique de développement urbain et, partant, de toute la ville. Elle a besoin de s'appuyer sur les dynamiques locales, d'où la volonté de constituer ce type de structure afin d'avoir de réels interlocuteurs, d'appuyer et de relayer ses actions, de prendre des initiatives et de permettre le développement des quartiers.

Les Groupes Locaux de Développement ne pourront se substituer à la mairie, qui incarne la puissance publique chargée d'assurer, de coordonner les actions, de les articuler selon un plan d'ensemble.

Quelle que soit la pertinence des actions initiées par les Groupes locaux de Développement par rapport aux enjeux locaux, elles sont soumises au contrôle de la Mairie pour éviter les dérapages, car une action d'aménagement, menée sur une zone si minime soit-elle, pourrait avoir des impacts ailleurs.

De ce fait, les conditions d'une plus grande participation doivent être créées. Il s'agit d'informer et de sensibiliser les habitants sur le bien-fondé et le rôle des Groupes Locaux de Développement.

INTRODUCTION

L'histoire de l'humanité en ce début de millénaire est marquée par le développement extraordinaire de l'urbanisation.

Et, comme la révolution industrielle et technique du 19^{ème} siècle à laquelle elle s'apparente tant par ses effets d'entraînement que par ses bouleversements, l'urbanisation pose l'intense débat du développement humain durable.

Ce constat tient au fait que l'urbanisation, justement qualifiée de galopante, engendre de fortes pressions sur les ressources de la terre.

Ce mouvement irréversible a pour conséquence qu'entre 1975 et 2000, le niveau mondial d'urbanisation, mesuré par rapport à la population totale, est passé de 34 % à 48 %. Au rythme actuel, cette population urbaine atteindra, selon les prévisions, plus de 60 % en 2025¹

La croissance urbaine la plus rapide se rencontre actuellement en Afrique. En effet, cette région du monde, rurale à plus de 80 % au moment des indépendances, sera urbanisée à plus de 50 % en 2025 et cette tendance se poursuivra de façon exponentielle. Et l'expression **établissements humains** qui est consacrée aux villes, illustre, fort à propos, les enjeux de développement humain qu'elles représentent.

Du Sommet de Rio sur l'environnement à la conférence du Caire sur la population, du Sommet mondial sur le développement social de Copenhague à la conférence de Beijing sur les femmes, des conférences d'Istanbul sur l'habitat au Sommet de Johannesburg sur le développement durable, les villes ont été placées au cœur de ces problématiques.

Dans le même temps, il leur est reconnu une position centrale et stratégique, qui leur confère indubitablement un rôle primordial dans le traitement de ces questions.

Et pour cause ! La situation particulière des villes fait qu'elles produisent à elles seules l'essentiel des richesses des pays. Elles sont un vaste marché économique, une source prodigieuse de croissance.

Bien plus, la déclaration de Québec issue du Colloque de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) en 1996 sur le thème "**La ville, une réponse aux défis de l'an 2000**", rappelait que les villes "**demeurent un foyer de diffusion des innovations et un lieu privilégié d'échanges. Plus que jamais, elles sont le moteur de la croissance et partant, du développement**".

De ce fait, elles sont placées en pôle position dans le développement économique et social.

Et pourtant, malgré ce dynamisme et ce creuset porteur d'espérances ou peut-être à cause de ceux-ci, c'est dans la ville que s'exprime la crainte vis-à-vis du retour de la pauvreté. Elle n'est pas en mesure d'affronter le chômage et l'exclusion, de réduire le sentiment de précarité.

La ville engendre aussi d'autres problèmes tels que la pollution de l'air, le transport et la circulation, la collecte et la gestion des déchets, l'assainissement, l'accès à l'eau, la dégradation du couvert végétal, l'éducation, la santé, le logement, l'atteinte à l'esthétique urbaine et toutes les autres nuisances.

Toutes ces questions ne sont pas nouvelles, mais elles se posent en des termes nouveaux, en raison de la taille des villes et de ce qu'elles touchent directement à la vie des citoyens.

Il n'est plus alors à l'ordre du jour d'épiloguer sur les avantages ou non de l'urbanisation, mais de savoir comment gérer les villes et offrir à leurs habitants un mieux-être.

¹ Nations Unies, Perspectives de l'urbanisation mondiale : la révision de 1994, Nations Unies, New York, 1995.

Du fait que nous vivons dans un village planétaire dont le socle est la mondialisation, ces problèmes fondamentaux du devenir de l'homme sont transnationaux. Malgré cette interdépendance et cette imbrication qui s'affirment toujours davantage, le destin de chacun paraît de plus en plus solitaire et aléatoire. Il semble être du propre de l'humanité que les évolutions soient contradictoires, voire antagoniques, riches de promesses autant que lourdes de menaces.

Dans ce contexte général d'accélération, de globalisation et de fragmentation, de piétinement, de répétition et d'isolement, la communauté Francophone a choisi de réfléchir sur le rôle et les moyens des villes dans le développement durable et la solidarité.

I. LA VILLE POLE DE DEVELOPPEMENT

Les villes, en dépit des nombreux et complexes défis auxquels elles font face, restent des espaces économiques et des lieux de création de richesses de première importance.

La ville est le moteur du processus de la croissance économique.

La ville c'est d'abord un lieu où tout s'achète, où règnent le marché et l'argent, à l'opposé du village où l'essentiel est auto consommé ou peut encore l'être.

La ville se révèle être un chantier permanent où s'élaborent des comportements innovants, de nouvelles valeurs et de nouveaux codes de sociabilité.

1.1. LA VILLE ET LES CAPACITES LOCALES DE GESTION

Le poids de la croissance démographique pèse lourdement sur le développement urbain. En effet, le jugement porté sur l'urbanisation est largement fonction de l'image que donnent les grandes villes avec leur croissance vertigineuse et de l'étendue de leurs quartiers plus ou moins précaires ou sous-équipés. Indubitablement, ce contexte pose le problème du niveau institutionnel le plus indiqué, pour assurer la gouvernance des villes. Par ailleurs, l'Etat central continue d'intervenir d'une manière ou d'une autre dans la gestion des villes. Or, la gestion urbaine est une gestion de proximité, qui s'accommode mal de la bureaucratie des administrations centrales.

La décentralisation constitue sans nul doute, l'option fondamentale pour aboutir à une gestion participative, condition sine qua non pour mieux répondre aux exigences des populations. Bien entendu, dans ce contexte de mondialisation qui accroît à chaque instant la complexification de la gestion communale, les acteurs commis au quotidien à cette tâche, doivent se doter de tous les outils adéquats de renforcement de leurs capacités. Dans ces conditions, comment et par qui promouvoir le développement urbain ?

La présence d'infrastructures efficaces d'eau, d'électricité, de transport et de communication constitue un préalable à la croissance économique.

Dans le même temps, dans la majorité des villes, le secteur public ne peut plus aujourd'hui répondre seul à la demande des entreprises et des ménages.

D'où la nécessité de trouver des solutions alternatives. Cette nouvelle donne économique liée aux politiques de décentralisation et, partant, l'émergence de la notion de gouvernance locale, conduisent aujourd'hui à s'interroger, d'une part sur les priorités en matière de services urbains, d'autre part sur leur organisation, leur mode de gestion et leur financement.

Dans cette perspective, l'analyse des interactions public/privé et leur performance revêt une importance toute particulière. Le secteur privé est susceptible d'apporter non seulement les fonds mais également une amélioration de la gestion.

Il reste que peu d'entreprises semblent désireuses de s'engager en Afrique pour de multiples raisons, notamment :

- l'absence de paix et de stabilité,
- l'absence de sécurité juridique,
- l'étroitesse des marchés,
- la non maîtrise des secteurs émergents.

L'équation africaine est d'autant plus difficile à résoudre que sur place, il n'y a généralement pas d'opérateurs locaux détenteurs de capitaux ou de la maîtrise technique nécessaire pour mener à bien des opérations d'envergure.

1.2. LA VILLE MOTEUR DE LA CROISSANCE

Un changement structurel est en train de s'opérer. Dans ce contexte, et sous certaines conditions, il ne fait aucun doute que les activités non agricoles à base urbaine contribueront de manière significative au PNB des Etats. Le poids économique de l'urbain sera désormais déterminant.

Face aux difficultés que connaissent les villes du Sud, liées à l'offre ou à la demande de services urbains, pour jouer leur rôle de locomotive des économies nationales, il est alors plus que temps que les recommandations issues des sommets de Johannesburg et de Kyoto soient mises en application.

Les collectivités locales et les intermédiaires spécialisés sont des acteurs centraux en matière de services urbains et doivent être appuyés pour disposer des capacités suffisantes de maîtrise d'ouvrage et de gestion financière, conditions indispensables d'une bonne santé économique. Les villes se doivent de créer un climat favorable à l'investissement pour espérer être les poumons de l'économie nationale.

II. LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DURABLE DES VILLES DE L'ESPACE FRANCOPHONE

Dans la plupart des pays de l'espace francophone, l'explosion démographique est particulièrement due à l'accroissement rapide des zones urbaines.

Mais cette croissance démographique extraordinaire va créer une pression énorme et sans précédent sur les ressources de la planète et sur la qualité de vie sur la terre (eau potable, nourriture, logement, énergie, assainissement, routes, drainage, NTIC, emploi, problèmes de déchets et de pollutions diverses etc.). Ces carences de plus en plus visibles, sont aggravées d'une part, par la stagnation des économies dans la plupart des pays en développement et d'autre part, par leur marginalisation dans l'économie mondiale.

Ces problèmes peuvent, si rien n'est fait, entraver la croissance productive et, même pire l'étouffer. Mais ces défis nombreux, s'ils sont aujourd'hui cruciaux, ne sont pas cependant nouveaux : Aristote doutait **"qu'une ville très peuplée puisse être bien gouvernée"**.

Dans le contexte du développement durable, la ville doit être avant tout un territoire sur lequel la population vit, habite, travaille et se divertit dans un milieu de vie de qualité, diversifié et source de santé et de sécurité. Dans ces conditions, quels peuvent être les enjeux stratégiques du développement durable des villes de l'espace Francophone ?

2.1 . LA PROMOTION DE L'ACCES DES POPULATIONS AUX SERVICES DE BASE

En 1992, le sommet de Rio avait paru avoir trouvé une solution au bien-être des hommes sur terre. Plus de dix ans après, le sommet de Johannesburg constatait, que les promesses faites sur l'accroissement des aides en faveur de la protection de l'environnement et du développement des services de base aux populations pauvres n'ont pas été tenues. De nos jours encore, dans la plupart des villes du Sud de l'espace francophone, des millions d'êtres humains habitent dans des quartiers à forte densité et sont dépourvus de services de base. Pourtant, avec des technologies accessibles, le coût de fourniture de ces services de base représente environ 0,2 à 0,5 % du PIB étalé sur une période de 15 ans.

Dans les villes de l'espace francophone, des millions de personnes meurent chaque année de péril fécal dû essentiellement à l'insalubrité des eaux, à la rareté des ressources en eaux comme le disait le Secrétaire général des Nations Unies, Koffi Annan **"il n'est plus possible d'imaginer qu'un cinquième de l'humanité pourra vivre indéfiniment dans la prospérité tandis que la plus grande majorité connaît la privation et la misère"**.

C'est donc un enjeu du développement durable, de l'urbanisation, et le moment est venu pour la communauté internationale, et particulièrement celle de l'espace francophone, de donner suite aux engagements alors pris pour une mobilisation des ressources financières pour relever ce défi.

2.2. LA CREATION D'UN ENVIRONNEMENT URBAIN PLUS SAIN

Le coût croissant de la pollution dans les villes des pays en développement est inacceptable du point de vue des ressources humaines, environnementales et matérielles.

Considérée il n'y a pas longtemps comme un sous produit du développement, la pollution de l'environnement est aujourd'hui un phénomène à part qui menace le développement lui-même.

En effet, la santé de la population est fortement tributaire de la qualité du milieu urbain. La pollution atmosphérique dans les villes raccourcit l'espérance de vie et le saturnisme dû à la pollution par le plomb provoque des handicaps mentaux.

La consommation d'eau polluée provoque des épidémies. Sur les ordures non ramassées ou non traitées se multiplient mouches, rats et vermines qui sont des vecteurs de maladies.

Dans les villes de l'espace francophone du sud comme du nord, les problèmes écologiques nés de la pollution sont préoccupants et mettent en évidence d'une part, la dépendance de la terre à son capital naturel et d'autre part, la pression que l'homme exerce sur son capital environnemental.

C'est maintenant qu'il faut agir car comme le disait Maurice Strong **"l'avenir de l'environnement de notre planète se joue dans les villes, en particulier dans les villes du monde en développement"**.

Il faut aider ceux qui vivent dans les milieux malsains et d'activités dévastatrices à transformer leur milieu environnemental et à réaliser une transition vers des modes de subsistance plus durables.

2.3. LA REDUCTION DE LA PAUVRETE ET DE L'EXCLUSION SOCIALE

Le financement de l'investissement local dans la plupart des pays du sud de l'espace francophone connaît une impasse sans précédent au regard des besoins. Les niveaux de croissance enregistrés n'ont pas été suffisants pour faire reculer la pauvreté et les inégalités sociales qui ne font que s'accroître. Dans nos villes, il y a des pauvres qui souffrent non seulement de la faiblesse de leurs revenus, mais aussi de la détérioration de leur environnement, de leur faible accès aux services publics, au pouvoir de décision, à la justice, à l'information, à l'éducation et à la citoyenneté.

Si l'on veut rendre les villes habitables et mettre fin à l'exclusion sociale, il faut repenser le système de financement et de gestion pour mobiliser efficacement les ressources propres et forger des partenariats solides avec les populations, les partenaires au développement et le secteur privé.

2.4. LE DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES EDUCATIVES, CULTURELLES ET SPORTIVES

D'une manière générale, dans les villes des pays francophones du sud, les infrastructures en matière d'éducation, de sport et de culture se caractérisent par une insuffisance quantitative et qualitative. Or, plus que jamais, pour des populations majoritairement jeunes et en forte croissance, le développement de ces équipements et leur bonne gestion offrent des conditions favorables pour l'accessibilité des enfants à l'éducation et aux sports, sans lesquels il ne peut y avoir de développement durable, ni de démocratie véritable.

Sur le plan culturel, les budgets municipaux et nationaux déjà dérisoires, supportent difficilement l'action culturelle, qui de fait, demeure l'éternel parent pauvre des investissements. Pourtant, la richesse de la culture dans l'espace francophone témoigne d'un dynamisme qui contribue non seulement à façonner une image positive de la francophonie, mais aussi, à enrichir les citoyens qui la composent.

Les forums sur la problématique du développement durable recommandent de faire de la culture le fondement d'une façon de voir le développement du monde autre que la logique de la rentabilité des rapports et des échanges internationaux.

2.5. LA GOUVERNANCE LOCALE ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET DE GESTION MUNICIPALE

La décentralisation perd son sens si elle ne se traduit pas par l'amélioration des conditions de vie des habitants de la cité. Dès lors, le renforcement des capacités des administrations municipales devient un impératif pour faire face aux défis urbains.

La recherche de solutions alternatives efficaces pour promouvoir le développement durable dans les villes doit se faire avec la conviction que la ville est une des pièces maîtresses de l'organisation du développement mondial.

III. LES MECANISMES DE PROMOTION DE LA SOLIDARITE

Avec le phénomène de la mondialisation, il est de plus en plus reconnu et accepté qu'aucun pays ne peut conduire un développement unilatéral et/ou en autarcie. De même, s'il est vrai que les moyens et les compétences se concentrent dans les pays du Nord, il est tout aussi vrai que ces pays ont intérêt, au nom du devoir de solidarité et du développement durable, à soutenir les pays du Sud, s'ils ne veulent pas assister à un transfert des difficultés et maux de ces pays vers les leurs. C'est pourquoi, le développement harmonieux et durable des pays de l'Espace Francophone incite les gouvernants et les peuples à asseoir des mécanismes de promotion de la solidarité aussi bien à l'intérieur des villes, qu'entre elles.

3.1. L'EXPRESSION DE LA SOLIDARITE A L'INTERIEUR DES VILLES DE L'ESPACE FRANCOPHONE

La ville comme pôle de croissance est également le concentré de tous les maux et fléaux de la société. Aussi devrait-elle servir de creuset pour cultiver des liens de solidarité qui obligent toutes les composantes sociales à un devoir d'assistance les unes envers les autres.

Œuvrer pour le développement de la solidarité dans la ville, c'est avant tout mener une politique de gestion des ressources municipales qui favorise, pour tous, un accès à des conditions de vie décentes en termes de logement, d'assainissement, de propreté, de santé etc. Il s'agit en particulier de recenser et de donner aux personnes en difficultés et aux exclus sociaux de véritables possibilités d'insertion et d'offrir à tous l'accès à l'éducation, à l'emploi et à la culture. La tâche est immense alors que dans les villes, malgré les sensibilités, on ne dispose pas toujours de ressources financières ou de compétences suffisantes pour la mettre en oeuvre. D'où la nécessité pour les gestionnaires des villes, de favoriser le développement de ce sentiment de responsabilité mutuelle ou commune de la misère et de la précarité des autres, qu'est la solidarité, et qui peut se manifester par :

- Le soutien aux couches défavorisées

La ville crée des richesses, mais elle crée aussi des zones de précarité économique, socioculturelle, qui marginalisent des familles et en font des exclues sociales.

Face à ces problèmes, des mécanismes d'assistance et d'aide directe sont mis en place par les municipalités pour leur offrir des services sociaux de base et des possibilités d'exercer des activités.

Ce cadre social d'intervention à l'échelle municipale reçoit également les aides directes des O.N.G., des organisations privées, de même que les aides des pays du Nord.

- Les centres d'accueil et de transit pour les enfants de la rue et les handicapés.

Ces centres, de plus en plus nombreux dans les villes, sont de véritables foyers de manifestation de la solidarité. Cette solidarité facilite le retour des marginalisés dans les familles et permet à certains de retrouver l'équilibre nécessaire à leur insertion dans la vie productive.

- La solidarité envers les malades

Malgré les efforts et les résultats obtenus dans la construction et l'équipement des infrastructures sanitaires, l'accès aux soins de santé pour de nombreux malades et en particulier pour les malades du SIDA, reste difficile faute de moyens financiers. Il existe à ce niveau des mécanismes de solidarité qui sont mis en place pour permettre la collecte des aides et la prise en charge directe des malades dans les structures de santé ou spécialisées.

- Développement des opportunités en matière d'emploi d'activités génératrices de revenus pour les pauvres et les exclus sociaux

Les institutions municipales développent de plus en plus des structures spécialisées pour traiter ces questions. Mais en plus, le programme propre d'investissement et de fonctionnement de la ville doit intégrer ces préoccupations liées à l'emploi des jeunes, des femmes sans revenus à travers le développement des travaux à haute intensité de main d'œuvre tels que le nettoyage de voirie, le curage des caniveaux et des ouvrages d'assainissement, le pavage etc.

La solidarité n'étant pas mécanique, la ville, de par sa nature, a un rôle clé à jouer, car c'est le lieu idéal pour l'exercice de la proximité.

3.2. L'EXPRESSION DE LA SOLIDARITE ENTRE LES VILLES DE L'ESPACE FRANCOPHONE

Dans un monde globalisé, l'espace francophone devrait être "tous ensemble et chacun pour tous" dans un esprit de partage et d'équité. La coopération décentralisée et non gouvernementale est la manifestation concrète de cette nécessaire solidarité. Les collectivités décentralisées du Sud, pour être viables, ont besoin de l'interaction de celles du Nord. Cette forme de coopération qui impulse le développement à la base devra permettre :

- d'assurer la mutualisation des risques en matière de financement du développement ;
- d'encourager la cohésion interne et la confiance pour faciliter l'adhésion aux projets communautaires ;
- de favoriser la diffusion d'expériences réussies des interventions effectuées ;
- d'encourager et de mettre en place des mécanismes favorables à l'investissement par les opérateurs associés ;
- de créer un environnement propice aux investissements nationaux et étrangers ;
- de rechercher des modes novateurs de financement ;
- de favoriser une gouvernance politique consensuelle ;
- de favoriser le développement et l'efficacité de la recherche en milieu urbain.

Avec la coopération décentralisée, la perspective d'un nouveau partenariat dynamique unissant les collectivités territoriales du Nord et du Sud sur des bases solides devra s'orienter davantage vers :

- les actions de développement local ;
- le développement des compétences et des capacités locales ;
- le transfert des technologies ;
- la paix, l'équité et la gouvernance politique et économique.

Si la coopération décentralisée a fait ses preuves en matière de lutte contre la pauvreté, d'appui au développement local et de renforcement des capacités des populations locales, il n'en demeure pas moins qu'elle manque souvent de vision à moyen et long terme.

La mise en place d'un dispositif institutionnel à même d'offrir aux structures de coopération décentralisée un cadre organisationnel adapté pour canaliser et coordonner les interventions, de même qu'un accompagnement soutenu des Etats sous forme de réflexion, d'information, d'orientation et de coordination, constitueront un gage de réussite.

CONCLUSION

Face aux nombreux défis de la mondialisation, nous pouvons être et devenir plus solidaires dans l'espace francophone en cultivant le sentiment d'appartenance à une entité communautaire ouverte sur l'extérieur, tout en nous rendant mutuellement service et en partageant nos forces et faiblesses, nos atouts et potentialités francophones.

L'Association internationale des maires francophones (AIMF) en tant que creuset de la concrétisation de la solidarité entre les villes francophones du Nord et du Sud devrait à travers son programme de ce siècle confirmer son ambition, confortée par des années d'expériences, de promouvoir par le biais de la coopération décentralisée, le développement durable de ses membres.